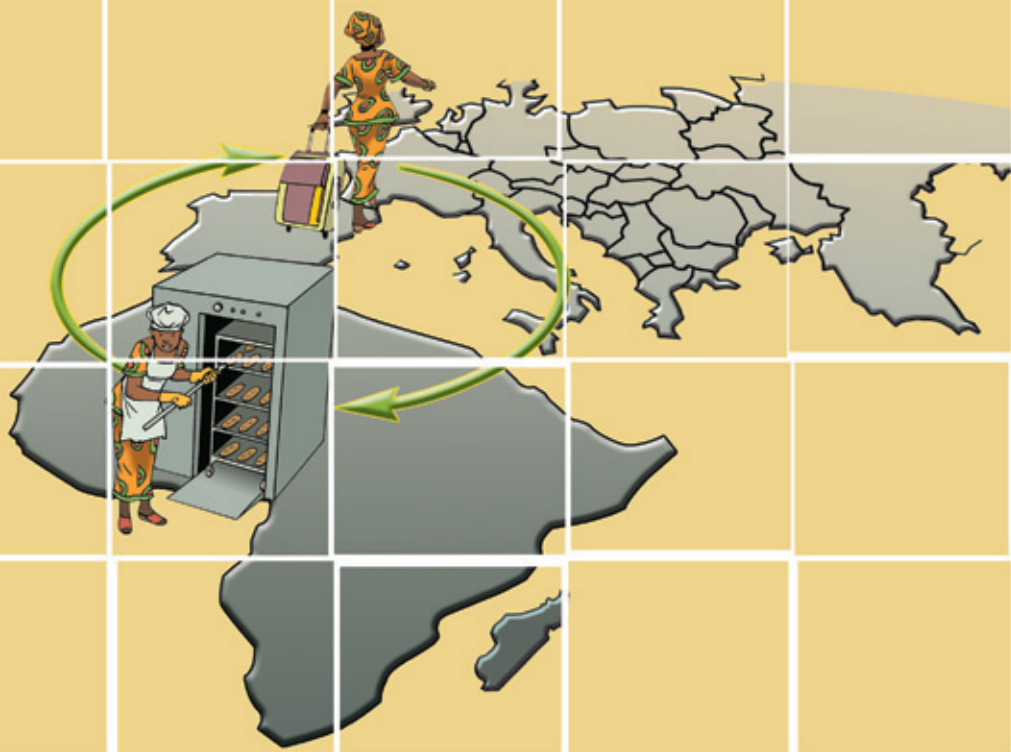




Mobilité France – Sénégal

Guide de la réinsertion socioprofessionnelle et de l'investissement au Sénégal



Copyright © Organisation internationale du Travail 2011
Première édition 2011

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

BIT. Programme des migrations internationales
ISBN:978-92-2-225516-0 (print)
978-92-2-225517-7 (web pdf)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Imprimé dans l'Union Européenne

Direction :	Federico Barroeta, Pauline Léonard
Rédaction :	Johanne Kuhn, Pauline Léonard, Carine Ollivier
Mise en page :	360
Illustration :	Samba Ndar Cissé
Photo :	PAISD, Régis L'Hostis, Stéphane Bôt

Le présent guide a été préparé par l'OIT dans le cadre du projet « Bonne Gouvernance de la migration du travail et son lien avec le développement au Mali, en Mauritanie et au Sénégal », financé par le Ministère espagnol du Travail et de l'Immigration.

Mobilité France – Sénégal

Guide de la réinsertion socioprofessionnelle et de l'investissement au Sénégal



Bureau
international
du Travail

Préface

Chers Sénégalaises et Sénégalais de l'Extérieur,

Porteuse d'idées ingénieuses et dotée d'un savoir-faire précieux, la Diaspora sénégalaise représente un formidable levier de développement pour notre pays, notamment pour certaines zones rurales éloignées des circuits habituels d'investissements économiques et sociaux.

Une des missions confiées par le Président de la République au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, et ce depuis sa création le 27 août 2003, est celle d'accompagner les compatriotes expatriés, afin de faciliter notamment leurs investissements et leur réinsertion socioprofessionnelle, à distance ou une fois rentrés au pays. Pour mener à bien cette mission, il s'avère nécessaire de renforcer la communication entre le Sénégal et sa Diaspora, en informant nos compatriotes résidant à l'étranger de l'éventail d'activités qu'ils peuvent mener au Sénégal, que ce soit au niveau économique ou social.

C'est ce qui justifie l'élaboration de ce guide, destiné aux Sénégalais résidant en France et pensant investir ou rentrer au pays mais également aux Sénégalais déjà revenus de France et souhaitant en savoir plus sur les possibilités existantes pour eux, d'entreprendre ou de trouver un emploi salarié. Ainsi, le présent guide informe sur la préparation à la réinstallation et sur la réintégration économique et sociale. Il contient également un répertoire de contacts utiles, en France et au Sénégal. Son objectif n'est pas d'être exhaustif ni de fournir une méthode unique. Il propose plutôt des pistes de réflexion et des conseils utiles à la construction d'un parcours de réintégration personnel en fonction de ses besoins spécifiques.

Ce document pratique est le fruit d'un large processus participatif et fera l'objet d'une large diffusion auprès des Missions Diplomatiques et Consulaires en France et des Associations de Sénégalais dans ce pays. Les services de mon Département veilleront à sa mise à jour à chaque fois que cela sera nécessaire.

La publication de ce guide m'offre l'occasion de remercier l'Organisation Internationale du Travail et le Ministère espagnol du Travail et de l'Immigration qui ont permis son élaboration. Mes remerciements vont également aux nombreux partenaires, constitués des Ministères sectoriels, Agences, syndicats sénégalais et français, ONG sénégalaises et françaises et associations de Sénégalais en France, dont les contributions ont considérablement enrichi ce guide.

Bonne lecture !

Mme Ngoné NDOYE,
Ministre des Sénégalais de l'Extérieur





Quelques définitions

Migrant de retour¹

Personne de retour au pays dont elle est ressortissante après avoir été un migrant international (à court ou long terme) dans un pays étranger et qui entend demeurer dans son pays durant plus d'une année.

Préparation au retour²

Processus élaboré par le migrant dans la perspective de son retour au pays d'origine. Il existe différents degrés de préparation au retour précédant la réintégration socioprofessionnelle et la réadaptation du migrant de retour dans son pays d'origine.

Réintégration³

Processus lié à la capacité d'un migrant de retour à participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique de son pays d'origine.

Retour⁴

Fait de retourner dans son pays d'origine de manière permanente ou temporaire, après avoir vécu à l'étranger.

¹ United Nations Department of Economic and Social Affairs, Recommendations on Statistics on International Migration Revision 1, Statistical Paper Series M, no 58, Rev 1, United Nations, New York, 1998.

² Cassarino, Jean-Pierre, dir., *Migrants de retour au Maghreb, Réintégration et enjeux de développement*, European University Institute, 2007, Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

³ Cassarino, Jean-Pierre, op. cit.

⁴ Bovenkerk, Franck, *The Sociology of Return Migration*, Martinus Nijhoff, The Hague, 1974.

Pourquoi une boîte à outil Migration Sénégal - France ?

La boîte à outil a été créée pour répondre à la forte demande d'information des migrants sénégalais : non seulement ceux partant légalement en France sur leurs futures conditions de vie et de travail mais aussi ceux résidant en France et souhaitant, de manière temporaire ou définitive, établir un lien économique ou social avec le Sénégal.

Ces demandes d'information ont été définies suite à deux études du projet BIT/MIGRANT : l'une sur la migration féminine menée en partenariat avec le Laboratoire Genre de l'IFAN (Université Cheikh Anta Diop de Dakar) et l'autre sur les migrations et la réintégration en collaboration avec l'ONG ENDA DIAPOL.

Face à l'ampleur des informations à communiquer, les guides ont été conçus comme une présentation des informations de base en France et de l'éventail de possibilités de réinsertion au Sénégal. A partir de ces informations, le migrant élabore son propre projet.

Il s'agit d'un processus de communication participative qui facilite la création de réseaux et des outils, fruit d'un travail conjoint avec les migrants, les acteurs sociaux, les organisations de la diaspora et le gouvernement...

De plus, la boîte à outil est un instrument de communication « autonome », c'est-à-dire une méthodologie clé en main pour les institutions au Sénégal et en France ayant le mandat d'informer les migrants et souhaitant l'utiliser.

Méthodologie

La méthodologie a été choisie pour s'adapter à un public large aux caractéristiques hétérogènes (étudiants, travailleurs analphabètes, personnes ayant bénéficié du regroupement familial...) : truchement de deux personnages, utilisation d'un « français facile », reportages-photos, mise en page colorée et attractive...

Prise en compte de l'approche genre

Se basant sur la considération que les femmes migrantes peuvent constituer un vecteur d'information auprès d'autres femmes, la dimension genre a été prise en compte de plusieurs manières : implication dès le début de la Direction sénégalaise

de l'Entreprenariat Féminin, révision de la formulation par des spécialistes du genre (BIT, UNIFEM), promotion de modes de réintégration économique et sociale qui facilitent la négociation des rapports de genre et l'autonomisation des femmes migrantes.

Qu'est ce que la boîte à outil Migration Sénégal – France ?

La boîte à outil se compose de trois documents :

Le Guide d'information et d'accueil du travailleur migrant en France

Le guide d'information et d'accueil du travailleur migrant en France couvre la première partie du cycle migratoire en informant sur la migration et le pays de destination.

Plus précisément, il donne des renseignements sur les conditions de vie en France, sur les droits et les devoirs d'un travailleur migrant en France, des conseils, des informations juridiques et pratiques (contrat de travail, salaire minimum, congés, visa, santé, protection sociale...).

Il comporte des informations adaptées pour certains publics spécifiques : femmes, enfants et adolescents, migrants en situation irrégulière, retraités, ...

Il répertorie des numéros et contacts de structures œuvrant dans le domaine de la migration en France et au Sénégal.

Ce guide est en cours d'élaboration en collaboration avec la CFDT, syndicat français.

Le Guide de la réinsertion socioprofessionnelle et de l'investissement au Sénégal : Mobilité France-Sénégal

Quant au guide de la réinsertion socioprofessionnelle et de l'investissement au Sénégal, il couvre la deuxième partie du cycle migratoire, en donnant des informations sur le pays d'origine. Il présente trois aspects :

1. un premier volet de préparation en France du projet de réinstallation ou d'investissement au Sénégal (démarches administratives, rôle des différents acteurs, informations sur la situation économique au Sénégal...),

2. un deuxième volet d'accompagnement à la réinsertion économique et professionnelle au Sénégal (méthodologie de création d'entreprise ou de coopérative, spécificités de l'entreprenariat migrant, financement, formation professionnelle, mise en valeur de certains secteurs de la Stratégie de Croissance Accélérée, comme la pêche, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat...),

3. un troisième volet de participation sociale (projets sociaux, projets de développement local des communautés d'origine, protection sociale, logement...).

Le guide comporte deux bandes-dessinées (l'une sur l'entreprenariat migrant féminin et l'autre sur le codéveloppement) ainsi que des interviews et des reportages sur des Sénégalais de France ayant trouvé un emploi salarié ou ayant investi au Sénégal, de manière individuelle ou collective.

Ce guide est le résultat d'une très large concertation des acteurs impliqués dans chaque domaine (plus de 50 institutions consultées).

Ce processus a été porté par le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, notamment sa Direction d'Appui aux Investissements et aux Projets.

Des réunions individuelles et un atelier ont permis de recueillir toutes les informations nécessaires et d'impliquer les acteurs.

Le guide a été présenté et validé par des représentants des associations de Sénégalais en France.

*Aider chaque migrant à
construire son propre parcours*



Grâce à ces deux guides, les migrantes et les migrants sénégalais ont des renseignements qui facilitent leur mobilité entre pays d'origine et pays de destination en toute sécurité et de manière bénéfique pour eux-mêmes et pour leurs pays d'origine et de destination.

Différents publics : migrants et formateurs.

La boîte à outil s'adresse à deux publics distincts : d'une part, les migrants eux-mêmes et d'autre part, les animateurs des formations destinées aux migrants.

La boîte à outil Migration Sénégal-France se veut une méthodologie globale d'accompagnement à la migration. C'est pourquoi elle comprend à la fois les contenus didactiques (pour les migrants) et une méthodologie pédagogique de transmission de ces contenus.

Le Manuel de l'animateur

Ce manuel met à disposition des animateurs des modules de formation reprenant l'ensemble des contenus de la boîte à outil. Chaque séance de formation est détaillée de la manière suivante : objectifs, durée de séance estimée, résultats attendus, méthode d'animation préconisée et contenus à transmettre.

Le manuel propose également des outils pédagogiques à l'intention des animateurs : images sans texte, modèle d'évaluation pour public alphabète ou analphabète, modèle de rapport de formation...

Des supports oraux en langues nationales

Pour compléter les documents écrits de la boîte à outil, des documents audio reprenant les messages-clés et les contenus des guides destinés aux migrants sont en cours d'élaboration en langues nationales. Ils pourront être utilisés par les animateurs lors des sessions de formation ou par les migrants eux-mêmes après les formations pour retrouver les informations dont ils ont besoin.



de l'investissement au Sénégal

Diffusion : stratégie et acteurs

Le processus d'élaboration conjointe a permis de tenir compte de la future diffusion dès la conception afin de faciliter une appropriation complète de la boîte à outil par ses utilisateurs.

La stratégie de diffusion de la boîte à outil a pour objectif d'établir un mécanisme durable d'information des migrants basé sur deux axes :

- la création d'un réseau permanent de diffusion d'information pour les migrants,
- la formation de groupes-pilotes de migrants grâce à ce réseau et la démultiplication « à la demande » des formations.

C'est ainsi que deux réseaux d'animateurs pourraient être créés : l'un au Sénégal et l'autre en France. Ces réseaux seraient composés des organisations de la diaspora sénégalaise de France (Fédération des Emigrés Sénégalais, Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Sénégalais de France...) et des syndicats sénégalais et français, notamment la CFDT, la CNTS et l'UNSAS (mandants de l'OIT).

Le réseau est ouvert à l'intégration de tout acteur intéressé, tel que des associations d'aide aux migrants, des collectivités locales françaises ou sénégalaises, les Services publics d'emploi, les Consulats du Sénégal en France...

Le choix de la composition du réseau vise à associer les mandants et la société civile à la gestion de la migration de main-d'œuvre, tel que stipulé dans le Cadre Multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre. Par ailleurs, la structure de réseau assure la durabilité du dispositif. La formation de ces formateurs, à la fois aux techniques pédagogiques et aux contenus de la boîte à outil, permet de garantir la qualité de l'information qui est transmise aux migrants.

De manière plus concrète, les formations à la migration en France et à la réintégration au Sénégal ont été conçues pour avoir lieu tout au long du cycle migratoire et selon les besoins des migrants : par exemple, avant le départ du Sénégal, lors du séjour en France et après le retour éventuel au Sénégal. Pour ce qui est de la création d'entreprises ou de coopératives par les migrants, un mécanisme de réorientation vers les Services pour l'Emploi français ou sénégalais ou vers le réseau sénégalais de formation à l'auto-emploi GERME est envisagé.

Perspectives

La boîte à outil Migration Mali-France est en cours de rédaction pour le Mali. Il existe également des boîtes à outil Migration Sénégal-Espagne et Sénégal-Italie. D'autres thématiques seront également traitées à travers de nouveaux guides, comme celle de l'éducation financière des migrants et de leur famille. En outre, les deux réseaux d'animateurs (en France et au Sénégal) seront mis en relation pour favoriser les échanges et le suivi des migrants d'un pays à l'autre. Dans ce sens, un séminaire de retour d'expérience pourrait être organisé avec l'ensemble des animateurs.

La question du suivi et de l'évaluation (notamment, celle de l'impact de la diffusion de la boîte à outil) est fondamentale. Elle permettra de rétroalimenter de manière permanente non seulement le processus de diffusion mais également les outils de communication eux-mêmes. Le suivi et l'évaluation aboutiront à une modélisation de ce processus de communication par et pour les migrants.

La boîte à outil Migration Sénégal – France



La boîte à outil Migration Sénégal-France est un produit du projet de l'OIT intitulé « Bonne Gouvernance de la migration du travail et son lien avec le développement au Mali, en Mauritanie et au Sénégal ».

Na fiyo ?
On mballi jam !
Bonjour !
Na nga def ?



Les partenaires sociaux sénégalais et français, le gouvernement du Sénégal, l'Etat français et l'Organisation Internationale du Travail ont voulu vous permettre de trouver dans ce guide toutes les informations nécessaires et utiles pour donner des réponses aux questions que vous vous posez lorsque vous retournez au Sénégal à la fin de vos études en France, de votre contrat de travail ou après un séjour là-bas. À la fin de ce guide, vous disposez d'un répertoire détachable de contacts et de numéros utiles au Sénégal et en France.

Bonjour !

Vous êtes sénégalais ou sénégalaise et votre contrat de travail en France est terminé ou vous souhaitez retourner au Sénégal ? Alors nous pouvons vous aider !

Nous nous appelons Fatou et Boubacar. Nous avons habité et travaillé en France plus de dix ans et ensuite, nous sommes rentrés nous installer au Sénégal. Nous allons vous servir de guides dans votre découverte des possibilités que vous avez au Sénégal après votre réinstallation au pays. Grâce à nos conseils, nous espérons que votre retour sera une très bonne expérience !



Sommaire

Partie 1

Une réinstallation réussie est avant tout une réinstallation bien préparée !

1. Comment nous préparer à rentrer pendant notre séjour en France ? ..	20
1.1 En quoi est-ce utile de passer par le consulat du Sénégal ?	20
1.2 On a une idée de projet au Sénégal. Fatou, est-ce qu'on peut se former en France ?	22
1.2.1 Oui, mais il faut bien choisir votre formation !	22
1.2.2 En France, qui peut nous aider à bien choisir notre formation ?	22
1.2.3 Et si on veut créer une entreprise ?	24
1.3 Est-ce qu'on doit parler de notre retour et de notre projet à notre famille au pays ?	24
1.4 Et si notre séjour en France s'est mal passé ?	25
2. Qu'est-ce qui nous attend à notre arrivée au Sénégal ?	27
2.1 S'informer avant de rentrer !	27
2.2 Quelle est la situation économique au Sénégal ?	29
3. Pour préparer notre réinstallation, quelles démarches devons-nous accomplir ? Est-ce quelqu'un peut nous aider ?	32
3.1 Avant de rentrer au Sénégal, quelles démarches devons-nous accomplir ? ..	32
3.1.1 Pour pouvoir rentrer au Sénégal, est-ce qu'on doit avoir des papiers ? ...	32
3.1.2 Qui peut nous aider si nous avons des questions sur les démarches à effectuer avant de rentrer ?	33
3.2 Nous sommes un migrant et une migrante en situation irrégulière ou difficile et nous souhaitons rentrer au Sénégal. Que faire ?	35
3.3 Nous voulons ramener des marchandises et de l'argent au Sénégal : que devons-nous faire ?	39

3.3.1 Nous voulons ramener des marchandises au Sénégal, que devons-nous faire ? .	39
a. Que sont les Douanes ?	39
b. Quelles marchandises avons-nous le droit de faire rentrer dans notre pays sans payer de droits ou de taxes ?	40
c. A notre sortie du Sénégal, qu'est-ce qu'on peut amener ?	41
d. Est-ce que les conditions sont les mêmes si on veut faire de l'import-export ?	41
3.3.2 Combien d'argent est-ce qu'on peut amener au Sénégal ?	42

Partie 2

Comment gagner notre vie au Sénégal ?

1. Boubacar, pouvons-nous utiliser au Sénégal ce que nous avons appris en France ?	48
2. Fatou, comment faire pour mettre en valeur au Sénégal ce que nous avons fait et appris en France ?	49
3. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour gagner notre vie au Sénégal ?	50
3.1 On voudrait trouver un emploi salarié. Que devons-nous faire ?	50
3.1.1 Est-ce que c'est facile de trouver un emploi salarié au Sénégal ?	50
3.1.2 Est-ce que c'est comme en France ?	51
3.1.3 Est-ce que nous pouvons devenir fonctionnaires au Sénégal ?	52
3.2 Nous pensons avoir besoin d'une formation pour nos projets. Pouvons-nous nous former au Sénégal ?	52
3.3 J'ai une idée de projet et je voudrais devenir mon propre patron	53
3.3.1 Quelle est la situation économique au Sénégal ? Qu'est-ce que je dois savoir sur le contexte avant de me lancer ?	53
3.3.2 Quelles questions dois-je me poser avant de créer une entreprise ou une coopérative ?	57
a. Est-ce que je suis prêt à entreprendre ?	57
b. Qu'est-ce qu'une idée d'entreprise ?	58
3.3.3 Qui peut nous aider à monter nos projets ?	65
a. Les associations d'aide au montage de projets en France	65
b. Les aides à la réinsertion de l'OFII	65
c. L'accompagnement des investissements économiques privés des Sénégalais établis en France : l'aide du PAISD	69
d. Les institutions et associations sénégalaises sur place, au Sénégal	71

3.3.4 On a bien réfléchi à notre idée d'entreprise, quel statut lui donner et quels sont les régimes fiscaux ?	72
a. Les différents statuts juridiques possibles au Sénégal	72
b. Les différents régimes d'imposition pour les sociétés au Sénégal	76
3.3.5 Comment créer une entreprise ou une coopérative ?	77
a. Comment faire si nous voulons créer une entreprise ou une coopérative agricole ?	78
b. Comment faire si nous voulons créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de l'artisanat ?	83
c. Comment faire si nous voulons créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de la pêche ?	86
3.3.6 Comment financer notre projet ?	89
a. De combien d'argent avons-nous besoin pour notre projet ?	89
b. Nous avons des économies importantes et nous voulons créer une entreprise : à quelles aides avons-nous droit ?	90
c. Nous n'avons pas suffisamment d'argent pour commencer notre projet. Que devons-nous faire ?	91

Partie 3

Comment nous investir dans le social au Sénégal ?

1. Je veux m'investir dans le développement local de ma communauté d'origine. Comment faire ?	96
1.1 Tout d'abord, il faut bien connaître les besoins et prendre contact avec les bonnes personnes !	96
1.2 Ensuite, vous pouvez faire appel aux associations d'aide au montage de projet	103
2. Je n'ai pas assez d'argent pour mon projet, existe-t-il des financements ?	104
2.1 Qu'est-ce que la coopération décentralisée française ?	104
2.2 Le soutien des fondations d'entreprises et des associations françaises ...	105
2.3 Les financements du PAISD	106
3. Comment organiser ma réinstallation au pays ?	112
3.1 Est-ce que nous allons avoir besoin d'argent pour nous réinstaller ?	112
3.2 Comment accéder à la protection sociale et protéger notre santé et celle de notre famille à notre réinstallation au pays ?	112
3.3 Avec nos économies, nous aimerions faire construire une maison pour notre famille et nous-mêmes. Que devons-nous faire ?	116

3.3.1 Comment pourrions-nous obtenir un terrain pour construire notre maison ?	118
3.3.2 Comment obtenir un prêt immobilier ?	118
3.4 Nous voudrions prendre notre retraite au pays, comment faire ?	118
3.5 Informations pour les femmes	119
3.6 Nous avons des enfants en France, comment ça se passe pour leur scolarité au Sénégal ?	122

Partie 4

Qui peut nous aider en France et au Sénégal ?

Contacts utiles en France	126
- Représentations diplomatiques	126
- Services nationaux	127
- Associations et structures spécifiques	128
- Syndicats	129
- Informations pour les femmes et les victimes de la traite des êtres humains	129
- Trouver une formation, obtenir un diplôme grâce à vos expériences professionnelles (VAE)	131
- Vous former en France (formations spécifiques, adaptées aux projets des migrants)	132
- Trouver une idée pour investir	133
- Appui au montage de projets, accompagnement	134
- Trouver des financements	137
- Associations de Sénégalais en France	139
- Quelques pistes pour trouver un emploi salarié au Sénégal	141
- Droits des étrangers, permanences juridiques, aide aux migrants	142
- Informations sur les opportunités économiques et les démarches relatives à la création d'entreprise au Sénégal	143

Contacts utiles au Sénégal	146
- Dakar	146
• Institutions publiques	146
• Syndicats	151
• Ong et associations	152
• Autres	154
• Représentations diplomatiques	155
- Diourbel	156

- Fatick	156
- Kaolack	156
- Kolda	157
- Louga	157
- Matam	158
• Bakel	158
- Région de Saint-Louis	158
• Ross Bethio	159
• Richard Toll	160
• Podor	160
- Tambacounda	160
- Thiès	160
- Ziguinchor	161

A quelles pages trouver des informations sur :

- Agriculture	29, 54, 78 - 81, 85, 90, 93
- Artisanat	55, 81, 83 - 85, 93
- Consulat	20 - 21, 26, 32, 34, 38
- Coopérative	48, 56 - 58, 71 - 75, 77 - 79, 83, 85 - 86, 89, 93, 102, 113
- Création d'entreprises ou de coopératives	57 - 95
- Développement local	70, 96 - 111
- Douanes	39 - 43, 77, 80,
- Emploi salarié	50 - 51
- Envoi d'argent	44
- Famille au pays	24 - 25
- Femme migrante	59, 120
- Financements et micro-finance	91 - 94
- Formation professionnelle	22, 53
- Immobilier, construction et habitat	116 - 118
- Migrant ou migrante en situation irrégulière	35 - 38, 120
- Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	21, 26, 93 - 94
- Mutuelle de santé	113 - 114
- Numéros utiles	126
- Pêche	54, 71, 81, 86 - 90, 93
- Réinstallation	20 - 42, 112 - 122
- Retraite	23, 33, 51, 118 - 119
- VIH/SIDA	114 - 115, 119

Liste des encadrés

1. Que sont les syndicats ? En quoi peuvent-ils nous être utiles ?	23
2. Pour votre famille, vos amis et votre communauté, vous êtes de véritables « journalistes » !	25
3. Un des nos cousins est décédé en France et nous souhaitons ramener son corps au Sénégal. Que devons-nous faire ?	26
4. Attention à votre santé à votre retour au pays !	29
5. Existe-t-il des associations de Sénégalais en France ? En quoi peuvent-elles nous aider ?	31
6. Si on rentre au Sénégal, est-ce qu'on perd notre droit à revenir en France ?	33
7. La traite de personnes, c'est grave !	37
8. Qu'est-ce que l'aide juridictionnelle ? Comment peut-on en bénéficier ? ...	38
9. Comment transférer du matériel dans un but non-commercial ?	42
10. Comment envoyer de l'argent au pays ?	44
11. Quels sont les secteurs porteurs au Sénégal ? Où trouver des pistes pour entreprendre ?	54
12. Je suis une femme migrante et je veux créer une entreprise. Quels conseils pouvez-vous me donner Fatou ?	59
13. Nous sommes des travailleurs saisonniers en France et nous allons créer une entreprise.	60
14. J'ai besoin d'une formation pour trouver mon idée d'entreprise, pour créer mon entreprise et pour mieux la gérer.	71
15. Si vous n'habitez pas en ville, il n'y a pas que l'agriculture et l'élevage !	80
16. Y a-t-il beaucoup d'opportunités dans les emplois verts ?	82
17. J'ai des questions sur le VIH/SIDA	114
18. Je suis une femme migrante et je suis victime de violence, que faire ?	120

partie 1

**UNE RÉINSTALLATION
RÉUSSIE**

*est avant tout une réinstallation
bien préparée !*





COMMENT NOUS PREPARER A RENTRER

pendant notre séjour en France ?

1.

Vos études ou votre contrat de travail en France sont bientôt finis ou vous avez envie de rentrer au Sénégal ? Le moment est donc venu de préparer votre retour au pays !

Avant même votre départ pour la France et pendant votre séjour là-bas, il est important de penser à votre réinstallation au pays. Vous pouvez déjà penser à la manière d'utiliser l'argent gagné en France : création d'entreprise, épargne, construction pour votre famille ou pour votre communauté... Vous pouvez aussi avoir une idée de projet commun avec d'autres personnes, comme, par exemple, des migrants venant de la même région que vous. Si vous avez une idée, n'hésitez pas à demander de l'aide pour rédiger votre projet, vous former, connaître les démarches administratives, trouver des financements...

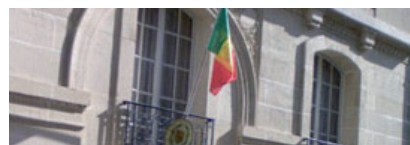
Il existe en France des organismes qui ont les capacités et l'expérience pour vous conseiller et vous aider à réaliser votre ou vos projets au pays. Vous pouvez rencontrer les consulats du Sénégal en France, les associations de Sénégalais en France, les ONG de conseil aux migrants, les collectivités locales françaises (mairies,

régions...)... Certains contacts se trouvent à la fin de ce guide : n'hésitez pas à les appeler !

Il est très important que vous soyez bien informé et bien renseigné pour bien préparer votre réinstallation au Sénégal. Voici quelques pistes...

1.1 En quoi est-ce utile de passer par le consulat du Sénégal ?

Les consulats sont les représentations du gouvernement du Sénégal dans les autres pays pour protéger et défendre les intérêts du Sénégal et des citoyennes et citoyens sénégalais, quelle que soit leur situation administrative (migrantes et migrants sénégalais en situation régulière ou irrégulière).



Le consulat vous offre de nombreux services comme :

- l'orientation, l'information et le conseil,
- la protection et l'assistance consulaire pour vous et pour votre famille,
- les démarches administratives : passeport, immatriculation consulaire (c'est-à-dire l'enregistrement d'un Sénégalais dans un pays étranger), qui vous permet d'avoir une carte consulaire, carte nationale d'identité, documents d'état-civil (naissance, mariage, décès...)...
- des informations sur les associations de Sénégalais en France ou sur les événements culturels organisés,
- des informations sur le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, sur ses activités et comment le contacter.

Attention ! Vous pouvez aller vous faire immatriculer au Consulat, quelle que soit votre situation administrative (en situation régulière ou irrégulière). Cela vous permettra d'être mieux défendu par le Sénégal si vous avez un problème en France.

Si vous résidez pour longtemps en France, il est très important que vous alliez vous faire immatriculer au Consulat. Si vous êtes un migrant temporaire ou que vous allez rester peu de temps en France, il n'est pas nécessaire de vous faire immatriculer au Consulat, mais vous pouvez tout de même y aller

pour vous faire connaître, être informé de vos droits et recevoir plein d'autres renseignements utiles !

Pour mieux préparer votre réinstallation, vous pouvez aussi demander à rencontrer le conseiller économique du Consulat. C'est une personne qui peut vous aider et vous orienter, par exemple dans vos démarches de réinsertion économique.

Si vous voulez contacter le Consulat du Sénégal le plus proche de votre domicile, regardez à la fin de ce guide : tous les contacts y figurent.

1.2 On a une idée de projet au Sénégal. Fatou, est-ce qu'on peut se former en France ?

1.2.1 Oui, mais il faut bien choisir votre formation !

C'est une très bonne idée de penser à faire une formation pour bien préparer vos projets. Par contre il est important de choisir une formation vraiment adaptée à vos besoins et à vos projets. Comme ce n'est pas toujours facile à faire, il existe des organismes (comme le Pôle Emploi, les associations d'aide au montage de projets, les Missions locales...) qui peuvent vous aider et vous donner des conseils.

Vous pouvez aussi, par exemple, faire ce qui s'appelle un bilan de compétences. Les bilans de compétences permettent de parler de votre travail, de ce que vous savez faire, de ce que vous avez appris, de ce que vous auriez envie de faire dans le futur (au Sénégal par exemple...) et de trouver de quelle formation vous avez besoin (thème,



lieu, coût, durée de la formation...). Une fois que vous avez bien défini tout cela, vous pouvez rechercher des formations qui vous correspondent.

1.2.2 En France, qui peut nous aider à bien choisir notre formation ?

En France, plusieurs organismes peuvent vous aider à déterminer vos besoins en formation professionnelle. Vous devez choisir celui qui correspond à votre situation :

- Si vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi, vous pouvez en parler avec votre conseiller du Pôle Emploi.
- Si vous êtes salarié, vous pouvez demander conseil au délégué du personnel, au syndicat professionnel ou au Fongecif⁵.

Si vous voulez avoir plus d'informations sur les organismes de formation, vos droits et les différentes possibilités, vous pouvez contacter le Pôle Emploi, les syndicats français (pour en savoir plus sur le rôle des syndicats, regardez vite l'encadré ci-contre), les associations d'aide aux migrants et les associations de Sénégalais en France. Les adresses et les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.

Pour connaître les différentes formations qui existent dans votre région et savoir où rencontrer un conseiller, vous pouvez consulter le portail national de la formation et de l'emploi : www.orientation-formation.fr.

- Si vous êtes travailleur intérimaire, renseignez-vous auprès du Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAFTT)⁶.
- Si vous avez entre 16 et 25 ans, vous pouvez aller rencontrer les conseillers de la Mission locale la plus proche. Si vous ne savez pas où elle se trouve, vous pouvez aller vous renseigner à la mairie ou consulter l'annuaire du site Internet du Conseil National des Missions Locales⁷.



- Quels que soient votre âge, votre situation ou le type de projet que vous avez, vous pouvez prendre contact avec les associations d'aide au montage de projet : si vous voulez en savoir plus, regardez vite dans la Partie 2 de ce guide !

Encadré 1

Que sont les syndicats ? En quoi peuvent-ils nous être utiles ?

Les syndicats sont des organisations indépendantes et reconnues par l'Etat qui sont là pour défendre les droits et les intérêts des travailleurs : ils peuvent donc vous être très utiles !

En France, il n'est pas nécessaire d'être membre d'un syndicat pour pouvoir lui demander de l'aide ou simplement lui poser des questions sur vos droits et devoirs en tant que travailleurs. Certains syndicats ont même des services qui s'occupent spécialement des travailleurs migrants. Quelle que soit votre situation, régulière ou non, si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du syndicat de votre choix !

En règle générale, il faut se mettre en contact avec l'union locale ou départementale la plus proche de votre lieu de travail (ou de votre domicile). Toutes les adresses sont sur internet et vous trouverez tous les liens nécessaires à la fin de ce guide. Pensez-y si vous avez des questions sur vos droits (sécurité sociale, retraite, démarches administratives...) !

⁵ Pour plus d'informations sur le Fongecif : www.fongecif.com et www.service-public.fr, onglet « Formation - Travail ».

⁶ www.faftt.fr.

⁷ <http://www.cnml.gouv.fr/annuaire/>

1.2.3 Et si on veut créer une entreprise ?

Si vous avez un projet de création d'entreprise, vous aurez besoin de connaissances en gestion, en comptabilité... En France, il existe beaucoup de formations d'aide à la création et à la gestion d'entreprise (pour savoir comment les trouver, regardez plus haut : les deux paragraphes précédents) et des tas d'informations très intéressantes et de fiches pratiques sur le site de l'Agence pour la Création d'Entreprise (APCE)⁸. Une fiche spécifique sur le Sénégal est d'ailleurs consultable en ligne : « Comment s'implanter au Sénégal ? »⁹. La plupart des formations proposées sont axées sur la création d'entreprise en France. Si vous habitez en Ile-de-France,



il peut être intéressant pour vous de prendre contact avec des associations qui proposent des formations spécifiques pour les migrants et migrantes qui veulent entreprendre au pays, comme l'IRFED Europe ou le SIAD.

1.3 Est-ce qu'on doit parler de notre retour et de notre projet à notre famille au pays ?

Oui, votre famille est un allié primordial. Tout d'abord, il est important de bien expliquer à votre famille les raisons de votre retour. Par exemple, si vous êtes parti avec un contrat de travail à durée

déterminée (CDD) ou que votre permis de séjour en France est bientôt périmé, il faut que votre famille comprenne votre obligation de retour à la fin de votre contrat de travail.

Si vous avez un projet, vous devez y réfléchir avec votre famille pour qu'elle puisse vous soutenir : contacts, financement, compétences, connaissance du

terrain... Vos amis, vos proches et votre communauté peuvent aussi vous aider. Expliquez-leur votre projet !

Souvent, les familles croient que le migrant est devenu « riche » en France. Réfléchissez donc bien à ce que vous voulez faire de l'argent que vous avez gagné et économisé en France et expliquez-leur bien vos projets.

Encadré 2

Pour votre famille, vos amis et votre communauté, vous êtes de véritables « journalistes » !

En effet, vous avez voyagé en France, donc vous avez vécu et travaillé dans un pays européen. Vous avez beaucoup de choses à raconter, certaines agréables ou amusantes et d'autres pénibles. Soyez honnêtes quand vous parlez de votre expérience en France. Comme ça, vos amis et vos familles comprendront que tout n'est pas rose en Europe, ce dont vous vous êtes vous-mêmes rendu-compte.

1.4 Et si notre séjour en France s'est mal passé ?

Il se peut que votre séjour en France se soit mal passé : vous avez pu rencontrer des problèmes, vivre de mauvaises expériences, dans votre travail, pendant vos études ou dans votre vie personnelle. Vous avez peut-être aussi mal vécu le fait de ne pas vivre au Sénégal, de ne pas être entouré de votre famille et de vos amis, d'être dans un pays différent et inconnu... A votre retour, d'autres problèmes peuvent apparaître, comme, par exemple, celui de ne pas vous sentir à votre place dans votre famille, dans

votre quartier ou dans votre pays.

En France, vous pouvez trouver de l'aide auprès des associations de Sénégalais, auprès d'associations d'aide aux migrants... Au Sénégal, certaines associations peuvent aussi vous écouter et vous aider à surmonter ces problèmes.



Pour en savoir plus sur l'Institut International de Recherche et de Formation Education Cultures et Développement (IRFED Europe) et sur les formations qu'il propose, consultez le site internet (www.irfed-europe.org) ou renseignez-vous au 01 43 31 98 90 et participez à une réunion d'information. L'IRFED Europe est situé à Paris.

Pour en savoir plus sur le Service International d'Appui au Développement (SIAD), rendez-vous vite sur le site internet (www.siad.asso.fr) ou contactez-le au 01 74 21 78 91. Le SIAD est basé à Montreuil-sous-Bois, près de Paris.

Vous retrouverez les adresses et les numéros de téléphone du SIAD et de l'IRFED Europe à la fin de ce guide, dans la partie « Vous former en France (formations spécifiques, adaptées aux projets des migrants) ».

⁸ www.apce.com: Consultez notamment le « Guide pratique du créateur », qui reprend toutes les étapes de la création d'entreprise qui sont valables partout et pas seulement en France. Ce guide est disponible dans la rubrique « Boîte à outils ».

⁹ <http://www.apce.com/cid62449/comment-s-implanter-au-senegal.html?pid=92>. Attention, la fiche n'est pas totalement à jour mais elle vous apporte beaucoup d'informations utiles.

Si vous en avez besoin, au Sénégal, contactez le Centre de Guidance infantile et familiale à Dakar, le Samu social Sénégal, Keur Khaléyi ou le Centre d'Orientation et de Documentation sur les Migrations (de la Fondation des Emigrés Sénégalais). Vous trouverez tous les contacts à la fin du guide.



Encadré 3

Un des nos cousins est décédé en France et nous souhaitons ramener son corps au Sénégal. Que devons-nous faire ?

Pour le rapatriement d'un corps au Sénégal, il faut d'abord avoir déclaré le décès auprès du service d'état civil français le plus proche (généralement la mairie) et avoir choisi une entreprise de Pompes Funèbres. Certaines de ces entreprises proposent même des services de rapatriement et s'occupent de tout. Si vous avez besoin d'aide dans ces premières démarches, vous pouvez contacter gratuitement l'Association Française d'Information Funéraire, dont les coordonnées se trouvent à la fin de ce guide¹⁰.

Ensuite il faut vous rapprocher du Consulat du Sénégal le plus proche et contacter les assistantes sociales de la Direction des Affaires sociales du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur. C'est important ! Vous pourrez être aidé dans les démarches administratives pour le rapatriement (en particulier, le bon d'enlèvement du corps qui facilitera les démarches à la Douane sénégalaise). Si vous n'avez pas les moyens pour le rapatriement, le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur accorde parfois des aides financières dans ce but.

Si votre cousin était en France depuis longtemps, vous pouvez aussi vérifier s'il avait pris une assurance française pour ce genre de cas, en contactant par lettre l'association Agira. L'adresse est à la fin de ce guide.

Attention ! Il faut penser au futur et prévoir ce genre de situation. Vous pouvez vous assurer de manière individuelle ou collective. Certaines banques et certaines compagnies d'assurance sénégalaises proposent des produits qui vous permettent de prévoir et d'anticiper pour le paiement du rapatriement de votre corps ou celui de vos proches. Renseignez-vous ! C'est très important ! Vous pouvez aussi prendre des conseils auprès des associations de Sénégalais en France.

¹⁰ AFIF : <http://www.afif.asso.fr>

2.1 S'informer avant de rentrer !

Ce que vous allez trouver une fois au Sénégal dépend de beaucoup de choses. Par exemple, votre situation ne sera pas la même si vous êtes parti très longtemps ou juste pour quelques mois, si vous êtes une femme ou un homme, si vous avez laissé des enfants au Sénégal ou pas... Votre situation peut aussi être différente selon le travail que vous aviez en France ou selon les économies que vous avez pu accumuler là-bas.

C'est pourquoi, pour être prêt à rentrer au Sénégal, le mieux est de vous préparer quand vous êtes encore en France. Une étape importante de votre préparation est celle de bien connaître les conditions au Sénégal pour imaginer un projet solide de réinsertion au pays. Les choses ont pu beaucoup changer au Sénégal depuis que vous êtes parti et il faut bien vous renseigner avant de rentrer pour ne pas être surpris.

Pour ça, vous pouvez profiter de vos allers et retours au pays pour vous informer sur l'environnement administratif et économique local, discuter de vos projets avec votre famille, vos amis ou d'anciens migrants déjà réinstallés, ou encore contacter les organismes d'appui locaux et les entreprises : certaines peuvent être intéressées par les expériences acquises à l'étranger¹¹.

Vous pouvez aussi vous renseigner et prendre des conseils auprès des associations de Sénégalais en France : peut-être que des migrants qui viennent de la même région que vous en ont créé une qui pourra vous donner beaucoup de précieuses informations ! Les numéros de téléphone des associations de Sénégalais en France sont à la fin de ce guide : contactez-les !

¹¹ Extrait du guide « Se réinstaller et entreprendre au pays », publié en 1999 et réactualisé en 2005 sous la direction du programme Solidarité Eau. Ce guide est disponible sur internet : http://www.pseau.org/pmie/alire/men_se_installer.htm.

« Si j'avais un conseil à donner aux personnes qui ont le projet de revenir, ce serait de **préparer leur retour** et d'être lucide sur la difficulté.

Pour ma part je ne m'étais pas bien préparé la 1^{ère} fois à mon retour de France. J'ai cherché du travail au Sénégal pendant un an en vain. J'ai eu la chance de pouvoir partir ensuite au Canada. Cette fois-ci, j'ai préparé mon retour au Sénégal et accepté de galérer pendant 2 ans à Dakar avant de me stabiliser dans une situation professionnelle constructive !

Pour moi, **rentre, c'est plonger pour remonter !** On ne peut pas conserver son standing. Désormais en tant que recruteur au Sénégal, je pourrais conseiller aux étudiants sénégalais en France souhaitant venir travailler au Sénégal d'allier un bon niveau de formation (BA(+3)) à une expérience professionnelle dans une structure connue dont le nom ou l'activité évoque quelque chose au Sénégal. Une « université banale » en France n'apporte pas plus de valeur sur le marché de l'emploi sénégalais que de bonnes études au Sénégal. Il est important de **sortir des problématiques françaises** et de penser à la situation au Sénégal. Par exemple, il n'est pas forcément nécessaire de poursuivre des études trop pointues au contraire, car au Sénégal il existe un large bassin d'emploi au niveau des PME. Pour un junior sans expérience, la licence est une excellente porte d'entrée si elle est appropriée à notre contexte sénégalais. Les cursus trop spécialisés notamment contrôle de gestion et ressources humaines constituent des risques car cela correspond à un seul poste dans chaque entreprise. Alors que les domaines : informatique, finance, marketing, commerce, concernent plusieurs postes dans chaque entreprise. On va avoir besoin de 5 financiers, 20 commerciaux etc... avec beaucoup de turn over. Il est important de choisir un diplôme ouvert, en demande au niveau des entreprises, particulièrement des PME sénégalaises. Et ne pas se dire que ce sera facile sous prétexte qu'on a étudié en France. Toujours en tant que recruteur, je dirais qu'un séjour à l'étranger est gage d'autonomie mais n'est pas suffisant en soi pour être employable.

Pour les non-étudiants souhaitant revenir, je leur conseillerais d'avoir une assise financière. Un créneau porteur où investir à mon sens pourrait être **les nouvelles générations** de services pour les cadres sénégalais qui attendent des services de qualité. Or cette dimension de services est faiblement satisfaite au Sénégal alors que la demande est forte.

Dans tous les cas, il faut prévoir **au minimum 6 mois maximum 2 ans pour se réinsérer au Sénégal**. Et surtout, ne pas avoir peur de plonger, de descendre pour redécoller ! Mais bien préparé, c'est possible !»

ID, ancien migrant de France, réinstallé au Sénégal, administrateur d'une société sénégalaise et recruteur.

Encadré 4

Attention à votre santé à votre retour au pays !

Si vous vivez en Europe depuis longtemps, il est possible que vous soyez plus sensible à certaines maladies tropicales qui existent au Sénégal et que vous en souffriez en voyageant au pays. Renseignez-vous auprès de votre médecin en France avant de rentrer afin qu'il puisse vous vacciner si besoin ou vous prescrire certains médicaments utiles.

2.2 Quelle est la situation économique au Sénégal ?

Pays d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal a une superficie de 196.722 km² et compte près de 13 millions d'habitants, dont 43,3% ont moins de 15 ans.

Le secteur des services est celui qui participe le plus à la croissance économique du pays (entre 63,6% et 65,7% en 2010, selon les sources), avec l'industrie (21,4% du PIB en 2010), mais ces deux secteurs emploient moins de la moitié de la population active, le plus souvent de façon informelle (c'est-à-dire sans contrat de travail ni protection sociale). Le secteur de l'agriculture est celui qui emploie le plus de gens, avec plus de 50% de la population active, mais il ne participe qu'à 13,7 ou 14,9% de la croissance économique globale du Sénégal (estimation 2010, selon les sources) et est vulnérable aux conditions naturelles et à la volatilité des cours mondiaux.

En tant que membre de la Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal travaille, avec les 14 autres États membres, à promouvoir une plus grande intégration régionale¹², un peu comme en Europe, avec une union douanière et une politique monétaire plus stable. Les principaux clients du Sénégal ont été en 2010 le Mali (20%), l'Inde (9,8%) et la France (5%), et ses principaux fournisseurs la France (19,5%), le Royaume-Uni (9,6%) et la Chine (4,7%).



¹² Dans «tous les domaines de l'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles ...». Pour plus d'informations sur la CEDEAO, vous pouvez consulter son site officiel, disponible en anglais et en français : www.ecowas.int.

Depuis janvier 1994, le Sénégal a entrepris une réforme économique ambitieuse, avec le soutien de la Communauté internationale. Cette réforme a permis une forte croissance économique (plus de 5% en moyenne annuelle) entre 1995 et 2007 et un contrôle de l'inflation, qui reste cependant assez forte (1,2% en 2010 et 2,6 % prévus en 2011 et 2012). Comme beaucoup de pays, le Sénégal a été affecté par la crise économique globale de 2009 et sa croissance a été ralentie à moins de 2%.

Malgré d'importantes réformes, qui ont amélioré l'environnement des affaires, comme la création d'un guichet unique (à l'Agence pour la Promotion des Investissements et des grands travaux, APIX) qui réduit le délai d'attente administrative pour la création d'une entreprise et la simplification des procédures douanières, des difficultés persistent : coupures de courant, chômage, sous-emploi, augmentation du coût de la vie, ...

Cependant, malgré ces contraintes, les opportunités sont nombreuses au Sénégal,



où le gouvernement s'efforce de soutenir et d'accompagner le développement économique et social. L'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME¹³) a été créée il y a plusieurs années pour favoriser le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et lutter contre les difficultés liées au chômage et une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) a été définie pour identifier les secteurs porteurs.

Le gouvernement du Sénégal a par ailleurs lancé en 2008 une « Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance » (GOANA), qui « vise à mettre fin à la dépendance alimentaire du Sénégal ».

Si vous voulez retrouver les chiffres clés concernant le Sénégal, vous pouvez consulter le site de l'Agence Nationale de Statistique et de la Démographie (www.ansd.sn), Investir en Zone Franc (www.izf.net, rubrique « L'économie... »), la fiche pays du ministère français des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr/fr, rubrique « Pays, zone géo ») ou encore le World Factbook de la CIA (www.cia.gov, en anglais seulement).

Pour plus d'informations sur les secteurs porteurs, regardez dans la Partie 2 de ce guide !

¹³ www.adepme.sn/



Encadré 5

Existe-t-il des associations de Sénégalais en France ? En quoi peuvent-elles nous aider ?

Oui ! En France, il existe beaucoup d'associations de Sénégalais dans la majorité des régions et des grandes villes. Allez les rencontrer : elles peuvent vous aider de beaucoup de manières ! Les associations peuvent vous donner des informations sur les lois françaises, le travail et l'intégration en France, la préparation du retour au Sénégal... Elles organisent parfois des cours de langue française et des activités culturelles sénégalaises.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez les associations de Sénégalais en France. Les adresses et les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.



POUR PREPARER NOTRE REINSTALLATION

quelles démarches devons-nous accomplir ?

3.

Est-ce que quelqu'un peut nous aider ?

3.1 Avant de rentrer au Sénégal, quelles démarches devons-nous accomplir ?

3.1.1 Pour pouvoir rentrer au Sénégal, est-ce qu'on doit avoir des papiers ?

Vérifiez, tout d'abord, que votre passeport est en règle. Regardez surtout sa période de validité et sa date d'expiration. Si vous avez besoin de renouveler votre passeport, téléphonez au Consulat le plus proche de votre domicile pour connaître la procédure et prendre rendez-vous si nécessaire.

En tant que citoyen sénégalais, vous pouvez également rentrer au Sénégal sans passeport si vous avez un sauf-conduit délivré par le Consulat Général du Sénégal en France. Ce sauf-conduit



peut vous être donné si vous présentez une carte nationale d'identité ou tout autre document d'identification ou si vous n'avez aucun document (après déclaration sur l'honneur).

Si vous êtes établi en France de manière stable et que vous êtes immatriculé auprès du Consulat ou inscrit sur sa liste électorale, il faut informer le Consulat que vous quittez la France et que vous retournez de manière temporaire ou définitive au Sénégal.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez le Consulat du Sénégal le plus proche de votre domicile. Il existe des Consulats Généraux à Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux, ainsi que des Consulats Honoraires à Lille, Nancy, Rouen et Nantes. Les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.



3.1.2 Qui peut nous aider si nous avons des questions sur les démarches à effectuer avant de rentrer ?

En France, beaucoup d'organismes peuvent vous aider, quelle que soit votre situation :

- Les points d'accès au droit¹⁴ et les associations d'aide aux migrants¹⁵ peuvent répondre à vos questions sur vos droits (permis de séjour, sécurité sociale, retraite...).
- Les associations de Sénégalais en France peuvent aussi vous donner beaucoup de conseils et vous orienter vers les organismes à contacter en fonction de vos besoins.
- L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) propose des aides aux retours et à la réinsertion sous certaines conditions : si vous ne les connaissez pas encore, regardez le chapitre suivant 3.2 !

Encadré 6

Si on rentre au Sénégal, est-ce qu'on perd notre droit à revenir en France ?

Tout dépend de votre statut et de la possession du bon document de séjour pour revenir en France¹⁶.

De façon générale, vous pouvez séjourner hors de France sans avoir besoin d'un nouveau visa pour revenir lorsqu'en France vous avez déjà soit :

- un titre de séjour (carte de séjour temporaire, carte de résident, carte de séjour « compétences et talents », carte de séjour « retraité », ...),

¹⁴ Ce sont les maisons de justice et du droit et les centres départementaux d'accès au droit (CDAD). Pour trouver le plus proche de chez vous, renseignez-vous à la mairie ou consultez le site internet : www.service-public.fr (rubrique « Aide à l'accès au droit »).

¹⁵ Comme la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), le MRAP, RESF, la FASTI, la CIMADE, ...

¹⁶ Informations tirées du site officiel de l'administration française www.service-public.fr. Voir le paragraphe « Dans quelles conditions un étranger peut se rendre dans un pays hors espace Schengen et revenir en France ? » <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F12189.xhtml>.

- un document provisoire de séjour (autorisation provisoire de séjour sauf celle délivrée lors d'une demande d'asile, récépissé non expiré de la demande de renouvellement de titre de séjour accompagné du titre de séjour périmé) **sauf exceptions**,
- un visa long séjour valant titre de séjour¹⁷.

Si vous avez votre passeport et **l'un de ces 3 documents en cours de validité à la date de votre retour en France**, vous pouvez y revenir librement.

Reprenons :

- Si vous avez une carte de séjour temporaire, vous pouvez séjourner hors de France et revenir tant que votre carte est valable. Attention, lorsque vous faites une demande de carte de séjour ou de renouvellement, on vous délivre un récépissé de demande de titre de séjour. **Si vous quittez la France avec un récépissé de première demande de titre de séjour ou un récépissé délivré pour une demande d'asile, vous ne pourrez pas y revenir librement** et devrez déposer une demande de visa. Par contre, il est possible de voyager avec une carte de séjour périmée **accompagnée** du récépissé **non expiré** de demande de renouvellement de cette carte.

Dans tous les cas, il vaut mieux vous renseigner avant de programmer un séjour hors de France !

- Si vous avez une carte de résident de 10 ans, vous pouvez séjourner hors de France et revenir tant que votre carte est valable. Mais attention : certaines prestations sociales dépendent de votre résidence effective en France. Si vous avez des questions à ce sujet, renseignez-vous !
- Si vous avez la nationalité française, vous pouvez séjourner hors de France le temps que vous voulez.

Vous devez aussi vérifier le type de visa que vous avez dans votre passeport. Si vous avez d'autres questions à ce sujet, vous pouvez vous renseigner auprès du Consulat, des points d'accès au droit ou des associations d'aide aux migrants. Les contacts sont à la fin de ce guide.

¹⁷Depuis le 1er septembre 2009, certaines catégories de visas de long séjour dispensent de demander un premier titre de séjour en France. Ils sont délivrés par les ambassades et consulats. Dans ces cas-là, des démarches sont à accomplir auprès de l'OFII à votre arrivée en France. Si votre dossier est complet, l'OFII vous appose une vignette dans votre passeport pour valider votre VLST. Sont concernés les visas mentions «étudiants», «visiteurs», «salariés» et «travailleurs temporaires». Leurs titulaires n'ont donc pas à demander de carte en préfecture lors de leur entrée en France. Pour plus de détails, regardez le site de l'OFII www.ofii.fr



3.2 Nous sommes un migrant et une migrante en situation irrégulière ou difficile et nous souhaitons rentrer au Sénégal. Que faire ?

Certains organismes peuvent vous aider à rentrer au pays. Par exemple, en France, l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) propose des aides au retour et des aides à la réinsertion dans le pays d'origine.

Les aides au retour :

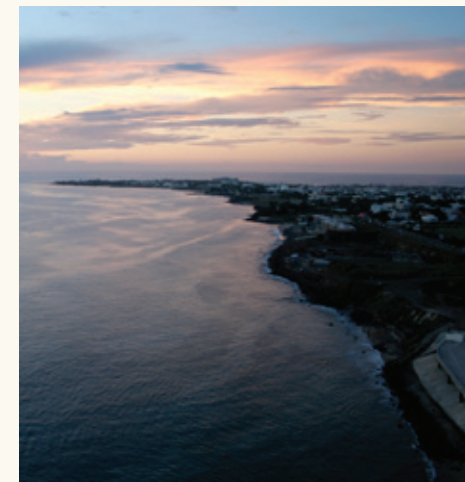
L'OFII peut sous certaines conditions vous accompagner dans la préparation de votre départ et vous propose :

- un entretien confidentiel avec un conseiller de l'OFII,
- l'organisation de votre retour (réservation et prise en charge de votre billet de transport, obtention d'un document de voyage...),
- une aide financière, en fonction de votre situation, de l'ancienneté de votre séjour et de la composition de votre famille.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette aide et déposer une demande, contactez la Direction territoriale de l'OFII la plus proche de votre domicile (www.ofii.fr).

Les aides à la réinsertion dans le pays d'origine :

Si vous souhaitez rentrer au Sénégal après un séjour en France et créer une entreprise là-bas, vous pouvez bénéficier de l'aide à la réinsertion. Elle peut venir en complément de l'aide au retour mais pas obligatoirement. Si vous retournez au Sénégal par vos propres moyens, vous pouvez aussi l'obtenir selon certains critères. De quoi s'agit-il ? L'OFII peut subventionner votre projet si vous souhaitez créer une activité économique au Sénégal. Il peut aussi vous accompagner



par une aide à la formation et au montage de votre projet. Les aides à la réinsertion, c'est la possibilité d'avoir : une aide à la préparation de votre projet économique en France et/ou au Sénégal, une aide financière au démarrage de votre projet

économique, une formation, un accompagnement à la mise en œuvre et au suivi de votre projet pendant un an. L'accompagnement est systématique et offert. Il se fait en lien avec le PAISD dans le cadre d'un partenariat avec l'OFII.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, n'hésitez pas à contacter l'OFII. Leurs coordonnées se trouvent à la fin de ce guide.

Pour en savoir plus sur la création d'entreprise et tous ceux qui peuvent vous accompagner dans vos projets, consultez la partie 2 de ce guide et la partie « Aide au montage de projets, accompagnement » du répertoire qui se trouve à la fin de ce guide. Vous pouvez aussi prendre contact avec les associations d'aide aux migrants ou de Sénégalais en France : elles peuvent également vous donner de précieux conseils. Les numéros et les adresses se trouvent à la fin de ce guide.



Aujourd'hui placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration a 4 principales missions :

- l'immigration professionnelle et familiale,
- l'accueil et l'intégration des migrants,
- l'accueil des demandeurs d'asile,
- le retour et la réinsertion économique des étrangers dans leur pays d'origine.

Le dispositif d'aide à la réinsertion de l'OFII au Sénégal :

Au Sénégal, l'OFII contribue au financement de projets de création d'entreprise, portés par des migrants sénégalais souhaitant se réinstaller au Sénégal après un séjour en France.

Ce programme est mené par l'OFII en articulation avec le Programme « d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement – PAISD », qui propose aux créateurs d'entreprise des formations ainsi qu'un accompagnement technique au montage et au suivi de leur projet.

En 2010, l'OFII a financé 1383 projets de création d'entreprise dans 31 pays.

La traite de personnes, c'est grave !

Encadré 7

L'expression « traite de personnes » désigne le fait de recruter, transporter, transférer, héberger ou accueillir une personne en ayant recours à la force, à la contrainte, à la tromperie ou à d'autres moyens, en vue de l'exploiter. Chaque année, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tombent entre les mains des trafiquants, dans leur pays ou à l'étranger.

La traite de personnes est un crime et est gravement punie en France et au Sénégal.

Que vous soyez en situation régulière ou non, si vous êtes victime de traite ou d'exploitation, vous avez droit à une protection spéciale.

Vous pouvez vous rapprocher de la police, qui doit vous protéger, en téléphonant au 17. Si vous souhaitez être accompagné dans ces démarches ou si vous avez peur de les effectuer seul(e), des gens sont là pour vous aider. Vous pouvez contacter :

- le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »¹⁸. Ce collectif regroupe des associations spécialisées et pourra vous orienter vers celle qui correspond le mieux à votre situation (par exemple si vous êtes victime d'exploitation sexuelle, si vous êtes victime de la traite par le travail domestique, si vous n'avez pas encore 18 ans, etc.). Vous pouvez envoyer un courrier électronique à contre.la.traite@secours-catholique.org ou téléphoner au 01 45 49 74 40.
- le Dispositif National d'accueil et de protection des victimes de la traite des êtres humains (Ac.Sé), qui accueille et accompagne des personnes partout en France. Vous pouvez les appeler au 825 009 907 ou leur envoyer un courrier électronique à ac.se@association-alc.org.
- Le Comité contre l'esclavage moderne, qui accueille, informe et accompagne des personnes victimes de traite. Pour les contacter, vous pouvez téléphoner au 01 44 52 88 90 ou envoyer un courrier électronique à infoccem@wanadoo.fr.

Vous retrouverez tous les contacts dans le répertoire de ce guide, dans la partie « Informations pour les femmes et les victimes de la traite des êtres humains ».

¹⁸ www.contrelatraite.org

Encadré 8

Qu'est-ce que l'aide juridictionnelle ? Comment peut-on en bénéficier ?

Si vous êtes Sénégalais ou Sénégalaise et que vous êtes arrêté en France (même de manière préventive), vous pouvez bénéficier de la protection juridique du Consulat Général du Sénégal en France. Cela veut dire que vous pouvez demander à communiquer avec une personne du Consulat. Celle-ci peut, si vous le souhaitez, prévenir votre famille et vous rendre visite, s'assurer dans votre langue que vous avez compris pourquoi vous avez été arrêté. Il peut aussi s'assurer de vos bonnes conditions de détention et du respect des lois françaises et vous aider à trouver un avocat (même si ce sera à vous de payer cet avocat). Si vous n'avez pas les moyens de vous défendre, le Consulat peut parfois vous aider à le faire.

Vous devez aussi savoir que, selon la loi française, vous pouvez avoir droit à une assistance juridique gratuite : il s'agit de l'aide juridictionnelle¹⁹. Cela veut dire que vous pouvez, par exemple, être conseillé, défendu ou représenté au tribunal par un avocat, qui s'appelle un avocat commis d'office. Si vous êtes une migrante ou un migrant en situation régulière et que vous n'avez pas les moyens de vous défendre, vous avez le droit à cette assistance pour tous les types de procédures judiciaires.

Si vous êtes une migrante ou un migrant en situation irrégulière, vous pouvez aussi avoir droit à être défendu et conseillé par un avocat commis d'office en cas de procédure pénale ou administrative (demande d'asile). En cas de mesure d'éloignement et de « situation particulièrement digne d'intérêt », vous pouvez également prétendre à l'aide juridictionnelle.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il suffit d'aller retirer un dossier de demande d'aide juridictionnelle (ou le télécharger sur internet) ainsi qu'un imprimé de déclaration de ressources dans une mairie ou un tribunal de grande instance (TGI) et bien vous renseigner pour savoir où renvoyer les documents complétés. Attention ! Toute imprécision, oubli ou inexactitude entraîne un retard dans l'instruction de la demande et le bénéfice de cette aide dépend du montant de vos revenus.

¹⁹ Pour plus d'informations, www.service-public.fr, rubrique « Justice ».

Si vous avez des questions sur vos droits, il existe des organismes publics qui sont là pour vous répondre gratuitement. Il s'agit des maisons de justice et du droit et des centres départementaux d'accès au droit (CDAD). Ils proposent des consultations gratuites d'avocats et il y en a un peu partout en France. Vous trouverez le plus proche de chez vous sur le site internet www.service-public.fr, dans la rubrique « Aide à l'accès au droit », ou en allant vous renseigner à la mairie. Les associations d'aide aux migrants ont aussi souvent un service juridique qui peut vous aider.

Vous devez aussi savoir que, si vous êtes arrêté par la police et placé en centre de rétention, vous pouvez demander à être accompagné par l'association présente sur place. Ce n'est pas toujours la même suivant les centres, mais elles sont toutes là pour vous aider :

ASSFAM (Association Service Social Familial Migrants), FORUM Réfugiés, FTDA (France Terre d'Asile), la Cimade, Ordre de Malte...

3.3 Nous voulons ramener des marchandises et de l'argent au Sénégal : que devons-nous faire ?**3.3.1 Nous voulons ramener des marchandises au Sénégal, que devons-nous faire ?****a. Que sont les Douanes ?**

Les Douanes sénégalaises sont l'autorité chargée de surveiller les marchandises qui entrent et sortent du pays. Les Douanes peuvent vous aider à connaître vos droits et vos obligations concernant l'importation de marchandises.

Toutes les marchandises que vous ramenez de France doivent être déclarées



en détail aux Bureaux des Douanes. La déclaration peut être écrite, verbale ou tacite. La déclaration écrite est obligatoire pour les marchandises figurant sur un manifeste (c'est-à-dire sur la liste des marchandises constituant la cargaison d'un moyen de transport aérien, maritime

ou terrestre). Lorsque la valeur à déclarer excède la somme de 200.000 Francs CFA, la déclaration écrite doit être faite en passant par une personne agréée appelée transitaire. Vous pouvez trouver une liste de plusieurs transitaires à Dakar sur le site Investir en Zone Franc (www.izf.net) ou sur l'annuaire téléphonique sénégalais. Vérifiez que votre transitaire est bien agréé par les Douanes sénégalaises.

Attention ! Ce n'est pas parce que les marchandises que vous ramenez ne sont pas taxées que vous ne devez pas les déclarer.

b. Quelles marchandises avons-nous le droit de faire rentrer dans notre pays sans payer de droits ou de taxes ?

Vous pouvez amener :

- des effets personnels, c'est-à-dire vos habits, vos chaussures, votre montre, vos produits de beauté et d'hygiène, les produits pour les enfants et bébés qui vous accompagnent...



- les produits suivants qui sont tolérés et qui ne peuvent être vendus au Sénégal :

- vos bijoux (moins de 50 grammes),
- un appareil photo,
- une caméra,
- un instrument de musique,
- un poste radio,
- un ordinateur portable,
- une tente et/ou autres équipements de camping,
- un équipement de sport,
- une arme de chasse, sous réserve d'être membre d'une association de chasse,
- un canoë,
- une paire de raquette de tennis,
- 10 paquets de cigarettes, 50 cigares ou 250 grammes de tabac,
- une bouteille d'alcool spiritueux (par exemple, rhum, whisky...),
- une bouteille de vin,
- un flacon d'eau de parfum et un d'eau de toilette,
- des aliments pour le voyage.

En tant qu'émigré sénégalais, vous pouvez aussi amener des cadeaux pour votre famille et vos amis pour une valeur totale de moins de 200.000 Francs CFA.

Attention ! Si vos bagages excèdent les produits énumérés ci-dessus, vous devrez payer les droits de douane et les taxes selon la législation douanière en vigueur²⁰.

²⁰ Les coordonnées de la Direction Générale des Douanes figurent à la fin de ce guide.



Attention ! Vous devez avoir des autorisations pour faire sortir certains produits, comme les cuirs et les peaux, le sel, l'or et les animaux protégés.

Vous devez aussi savoir qu'en tant que Sénégalais de l'Extérieur, vous pouvez avoir droit à des exonérations de taxes douanières, notamment pour les déménagements, l'importation de véhicules personnels ou encore les actions solidaires (envoi de matériels scolaires, transfert d'ambulances...).

Attention ! Il est interdit d'introduire au Sénégal des publications obscènes, des publications subversives et des stupéfiants (c'est-à-dire des drogues). Il faut demander une autorisation spéciale pour importer au Sénégal certains produits comme les armes, les médicaments, les viandes, les animaux protégés...

c. A notre sortie du Sénégal, qu'est-ce qu'on peut amener ?

Vous pouvez amener avec vous des marchandises sénégalaises en les déclarant. Si la valeur de ces marchandises dépasse 200.000 Francs CFA, vous devez passer par une personne agréée appelée transitaire.

Si vous êtes résident sénégalais, vous pouvez voyager hors de l'UEMOA avec une valeur de 2.000.000 de Francs CFA. En plus de ce montant, vous pouvez avoir des chèques, des cartes de crédit...

Si vous résidez hors du Sénégal, vous pouvez sortir jusqu'à 500.000 Francs CFA. Au-delà de ce montant, il faut faire une déclaration écrite accompagnée d'un justificatif.

d. Est-ce que les conditions sont les mêmes si on veut faire de l'import-export ?

Non, il faut faire attention ! Pour les entreprises d'import-export, la législation douanière n'est pas la même que pour les voyageurs. Renseignez-vous sur les conditions douanières d'import-export en France et au Sénégal et les démarches à réaliser pour pouvoir importer et/ou exporter en toute légalité (par exemple, obtention de la carte Import Export à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar). En France,

rapprochez-vous des services des Douanes pour connaître les démarches légales d'exportation (montant des taxes, marchandises autorisées...) ²¹. Au Sénégal, contactez la Direction Générale des Douanes et téléphonez au numéro vert des Douanes (+221 33 800 44 44). Vous pouvez aussi consulter à ce sujet la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar ou l'APIX. Les coordonnées figurent à la fin de ce guide.

Encadré 9

Comment transférer du matériel dans un but non-commercial ?

Attention ! Avant de transporter du matériel, vérifiez qu'il est bien adapté à votre pays et que les pièces de réparation existent à un coût raisonnable au Sénégal.

Pour les associations, la législation douanière n'est pas la même que pour les entreprises. Renseignez-vous sur les conditions douanières selon le type de matériel en France et au Sénégal et les démarches à réaliser pour pouvoir importer en toute légalité et éviter tout problème quand vous retirerez les marchandises. En France, rapprochez-vous des services des Douanes qui sont présents dans chaque région pour connaître les démarches légales d'exportation (montant des taxes, marchandises autorisées...).

Au Sénégal, rapprochez-vous du Ministère sectoriel duquel dépend votre projet qui se mettra en contact avec la Douane. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez aussi contacter la Direction Générale des Douanes et téléphoner au numéro vert des Douanes (33 800 44 44). Les coordonnées figurent à la fin de ce guide.

3.3.2 Combien d'argent est-ce qu'on peut amener au Sénégal ?

Cela dépend du temps que vous avez passé à l'étranger et donc de votre statut.

Si vous résidez de manière temporaire en France (avec une carte de séjour temporaire, par exemple) ou si vous y pas-

sez moins de la moitié de l'année, vous êtes considéré comme résident sénégalais. Vous avez donc le droit d'entrer au Sénégal avec un montant illimité de billets de banque de la BCEAO. Pour les devises (c'est-à-dire l'argent en monnaie étrangère comme, par exemple, les euros), vous pouvez aussi entrer au Sénégal avec un montant illimité mais vous devrez les

déposer dans une banque ou les changer dans un bureau de change au plus tard une semaine après votre arrivée.

Si vous résidez de manière permanente en France ou si vous y passez plus de la moitié de l'année, vous êtes considéré comme résident étranger. Vous avez donc le droit d'entrer au Sénégal avec un montant illimité de Francs CFA ou d'euros. Mais si cette somme dépasse un million de Francs CFA, vous devez la déclarer par écrit ²².

Attention ! Avant de quitter la France avec de l'argent, il faut aussi vérifier que vous êtes bien en règle avec la loi française. Par exemple, si vous comptez transporter de l'argent (en espèces ou en chèques) ou des valeurs pour un montant égal ou supérieur à 10 000 €, vous devez les déclarer à la douane française.

Toutes les informations et les contacts sont sur le site internet : www.douane.gouv.fr.

		Argent	Marchandises
Résident sénégalais	Vers le Sénégal	Illimité	
	Vers l'étranger	2 millions de Francs (plus autres moyens de paiement)	
Résident hors du Sénégal	Vers le Sénégal	Illimité (avec déclaration écrite au-delà d'un million de Francs)	
	Vers l'étranger	500 000 Francs (avec déclaration écrite au-delà)	

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez la Direction Générale des Douanes et téléphonez au numéro vert des Douanes (+221 33 800 44 44). Vous pouvez aussi consulter le Guide Douanier du Voyageur, disponible à Direction Générale des Douanes. L'APIX peut également vous renseigner à propos des exonérations si vous souhaitez investir au Sénégal. Les coordonnées figurent à la fin de ce guide.

²¹ Vous pouvez les contacter par téléphone au 0 811 20 44 44 (coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine) ou vous informer sur le site internet www.douane.gouv.fr.

²² Règlement n°09/1998/CM/UEMOA en date du 20/11/1998 relatif aux relations financières extérieures aux membres de l'UEMOA.



Si vous voulez envoyer de l'argent au Sénégal, consultez l'encadré ci-dessous !

Comment envoyer de l'argent au pays ?

Encadré 10

Vous pouvez envoyer des sommes d'argent dans votre pays d'origine grâce à des institutions spécialisées dans les transferts de fonds. Près de votre famille au Sénégal, il existe sans doute des institutions de micro-finance qui peuvent recevoir vos transferts. Comparez le coût de l'envoi selon le montant envoyé, le taux de change Euro-Franc CFA, le délai, les points de réception les plus proches de votre famille au Sénégal... et choisissez le plus intéressant pour vous et pour votre famille.

Pour vous permettre de comparer plus facilement le coût des transferts d'argent depuis la France, l'Agence Française de Développement (AFD) a mis au point un site internet exprès : www.envoirdargent.fr. Il vous suffit de choisir le pays vers lequel vous voulez envoyer de l'argent, la somme que vous voulez envoyer et le type d'opération souhaitée (vers un compte, en espèces...). A partir de ces informations le site vous dit combien ça coûte dans les différentes banques et organismes spécialisés ! C'est très pratique et très facile à utiliser, profitez-en !

Tout étranger qui séjourne en France peut ouvrir un compte bancaire²³. Rapprochez-vous des banques pour savoir quels documents vous devez présenter pour ouvrir un compte chez elles (par exemple, le passeport, le certificat de non-résidence...). Certaines grandes banques françaises proposent des produits financiers destinés à leurs clients migrants. Ces produits permettent, par exemple, d'envoyer rapidement une certaine somme chaque mois dans le pays d'origine. D'autres banques vous permettent d'envoyer de l'argent d'un compte en France à votre famille qui le reçoit en billets de banque (votre famille n'a pas besoin d'avoir un compte au Sénégal). Certaines banques sénégalaises vous proposent des comptes pour épargner pour la construction d'une maison. D'autres vous assurent pour des rapatriements de corps en cas de décès à l'étranger. Renseignez-vous pour trouver la banque et la solution les plus adaptées à vos besoins.

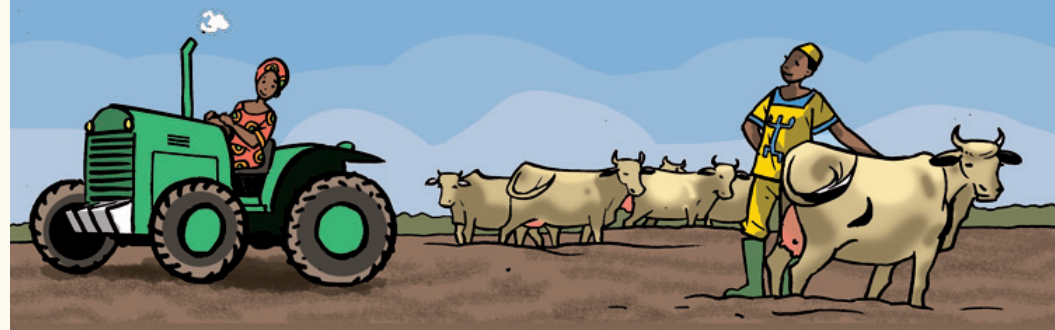
Si vous avez besoin de conseils, vous pouvez aussi vous renseigner auprès des associations de Sénégalais en France : les adresses et numéros de téléphone sont à la fin de ce guide.

²³ Si des banques vous refusent ce droit, vous pouvez faire appel à la Banque de France. Toute la procédure est expliquée sur le site internet : www.banque-france.fr (Accueil > Organisation et activités > Protection du consommateur > Droit au compte)

partie 2

COMMENT GAGNER

notre vie au Sénégal ?





BOUBACAR, POUVONS-NOUS UTILISER AU SENEGAL

1.

ce que nous avons appris en France ?

Bien sûr ! Pendant votre séjour en France, vous avez fait des études ou vous avez travaillé dans de grandes ou petites entreprises, en équipe ou seul. Vous avez peut-être aussi découvert une autre organisation du travail : horaires, responsabilités, travail en équipe ou avec des personnes venant d'ailleurs... Vous en avez peut-être appris plus à propos

des syndicats ou de vos droits et devoirs comme travailleur migrant en France.

Tout ce que vous avez fait ou appris en France peut vous servir au Sénégal. Ces nouvelles connaissances peuvent intéresser un employeur au Sénégal ou vous aider pour créer ou gérer une entreprise ou une coopérative. Réfléchissez-bien à tout ce que vous avez vu pendant votre séjour et à ce que vous pourriez utiliser au Sénégal.



FATOU, COMMENT FAIRE POUR METTRE EN VALEUR

au Sénégal ce que nous avons fait et appris en France ?

2.

Vous avez beaucoup appris en France et c'est un atout que vous pouvez mettre en valeur ! Pour cela, vous devez garder vos contrats de travail et vos bulletins de salaire, qui montrent pour qui vous avez travaillé et combien de temps.

Vous pouvez aussi demander à votre employeur de signer une attestation de travail. Sur cette attestation, vous pouvez inscrire toutes les tâches que vous réalisez et votre employeur peut montrer qu'il était satisfait de votre travail. Votre employeur peut aussi vous remettre une lettre de recommandation à la fin de votre contrat.

En France, si vous avez fait un métier pendant au moins trois ans (maçon,

par exemple), en tant que salarié ou non, vous pouvez aussi valoriser cette expérience professionnelle en obtenant un diplôme. Cela s'appelle la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Renseignez-vous ! Un diplôme français pourra vous être très utile au Sénégal ! Les Centres et les Points Information Conseil (PIC) sont là pour vous informer et vous conseiller.



Si vous voulez avoir plus d'informations sur la VAE, consultez le site internet www.vae.gouv.fr. Vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone du Point Information Conseil de votre région sur www.vaeguidepratique.fr/vae-pointrelaisconseil.htm.



QU'EST-CE QU'ON POURRAIT FAIRE

pour gagner notre vie au Sénégal ?

3.

Au Sénégal, plusieurs options existent pour avoir un revenu et vivre de votre travail. Tout d'abord, vous aviez peut-être déjà, avant de partir, une activité rémunérée. Vous pouvez donc réfléchir à la manière d'améliorer votre activité. Si vous n'aviez pas d'emploi avant votre départ, vous pouvez chercher à être embauché ou à créer votre propre entreprise. Voici quelques pistes. Vous disposez de tous les contacts à la fin de ce guide et vous pouvez aller vous renseigner plus précisément auprès des structures adaptées à vos besoins.

3.1 On voudrait trouver un emploi salarié. Que devons-nous faire ?

3.1.1 Est-ce que c'est facile de trouver un emploi salarié au Sénégal ?

Il peut être difficile de trouver un emploi salarié formel au Sénégal. Néanmoins, vous pouvez vous inscrire auprès des institutions en charge de l'emploi, comme le Service de la Main-d'œuvre ou l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ). Ces organismes peuvent vous aider dans votre recherche d'emploi :



ils peuvent vous aider à écrire un CV, à rédiger une lettre de motivation, à préparer un entretien d'embauche ou un appel téléphonique avec un employeur... Le Service de la Main-d'œuvre et l'ANEJ peuvent vous renseigner sur les secteurs qui embauchent au Sénégal et disposent d'une base de données informatique appelée Accueil Emploi, qui permet de se présenter comme candidat aux offres d'emploi au Sénégal et à l'étranger. Demandez à vous inscrire pour qu'un employeur reçoive votre candidature !

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez le Service de la Main-d'œuvre (Direction de l'Emploi) ou l'ANEJ. Les numéros de téléphone et les adresses figurent à la fin de ce guide et des offres d'emploi seront en ligne prochainement !

Il existe aussi des organismes qui proposent des offres d'emplois sur Internet ou qui organisent des salons pour recruter de futurs collaborateurs pour des entreprises installées au Sénégal ou ailleurs en Afrique.

N'hésitez pas à vous renseigner et à envoyer vos CV ! Les jeunes diplômés sont très recherchés et vos expériences à l'étranger intéressent les entreprises africaines ou étrangères installées sur le continent africain.

Si vous voulez plus d'informations, pensez à surfer sur Internet ! Vous pouvez par exemple regarder les annonces proposées par le Pôle Emploi français (www.pole-emploi.fr/) et le Pôle Emploi International (www.pole-emploi-international.fr/), l'Agence Française pour l'Emploi des Cadres (<http://cadres.apec.fr/>), ou encore les sites de l'hebdomadaire d'actualité africaine Jeune Afrique (www.jeuneafrique.com, rubrique « Offres classées »), People Development (www.peopledev.net/), Michael Page International (www.michaelpage.fr/), les emplois à l'étranger de Cadre Emploi (www.cadremploi.fr/)...

En France, vous pouvez aussi contacter la Maison de l'Afrique, ou vous renseigner sur les entreprises françaises présentes au Sénégal, pour voir si elles ont des postes à pourvoir là-bas ou leur envoyer des candidatures spontanées. Vous trouverez une liste de ces entreprises, ainsi que leurs domaines d'activités et tous les contacts, sur le site du Club des Investisseurs Français du Sénégal (CIFAS : www.cifas.sn, rubrique « Membres »). A vous de jouer !

3.1.2 Est-ce que c'est comme en France ?

Si vous trouvez un emploi salarié, vous devez connaître vos droits et vos devoirs en tant que travailleur au Sénégal : contrat, salaire, heures de travail, protection sociale (retraite, congés maladie

ou maternité...), impôts... Mais attention ! Vos droits en tant que travailleur au Sénégal ne sont pas les mêmes que ceux que vous avez connus en France. Par exemple, pour l'année 2011, le salaire minimum au Sénégal, appelé SMIG, pour un travail à temps plein,

était de 59.500 Francs CFA par mois. La durée de travail légale est de 40 heures par semaine, pauses incluses (au-delà, l'employeur doit payer des heures supplémentaires). Les congés payés sont de 24 jours ouvrables.



Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez consulter le Code du travail²⁴. Les syndicats sénégalais et les conseillers en emploi de la Direction de l'Emploi peuvent aussi vous aider, répondre à vos questions et vous donner beaucoup de renseignements. Allez les voir pour mieux connaître vos droits !

3.1.3 Est-ce que nous pouvons devenir fonctionnaires au Sénégal ?

Si vous cherchez un emploi dans la Fonction Publique, vous pouvez vous adresser à la Direction de la Fonction Publique, mais il faut savoir qu'il y a beaucoup de demandes pour de tels emplois.



Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez la Direction de la Fonction publique. Les numéros de téléphone et les adresses figurent à la fin de ce guide. Vous pouvez aussi vous renseigner à propos des différents concours de la fonction publique sénégalaise sur le site www.demarches.gouv.sn (dans la partie Emploi et travail).

3.2 Nous pensons avoir besoin d'une formation pour nos projets. Pouvons-nous nous former au Sénégal ?

Certains organismes, au Sénégal, peuvent vous aider à déterminer vos besoins en formation grâce à ce qui s'appelle un bilan de compétences (pour savoir ce que c'est, regardez dans la première partie du guide). Vous pouvez être

aidé pour votre bilan de compétences par le Service de la Main-d'œuvre ou par l'ANEJ, qui peuvent vous renseigner sur les formations qui s'adaptent à vous et à votre profil professionnel.

Si vous avez besoin d'apprendre les connaissances techniques d'un nouveau métier, vous pouvez trouver une formation adaptée au Sénégal. Renseignez-vous

auprès de l'Office National pour la Formation Professionnelle (ONFP), dans les chambres des métiers ou de commerce, dans les centres de formation professionnelle ou auprès des associations de professionnels dans votre région pour connaître les formations qui existent, leur durée, leur coût et si elles correspondent à vos besoins. Si vous travaillez et que vous êtes employé, votre entreprise peut se rapprocher du FONDEF (Fonds de Développement de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle), qui finance les plans de formation des entreprises pour leur personnel.

Si vous avez un projet de création d'entreprise, vous aurez besoin de connaissances en gestion, en comptabilité... Au Sénégal, il existe des outils, comme la méthodologie GERME « Gérez Mieux votre Entreprise » du Bureau International du Travail (BIT). Cette méthodologie peut vous aider à trouver l'idée, à créer et à gérer votre entreprise. GERME est diffusé à travers un réseau sénégalais dont le secrétariat est animé par trois maîtres-formateurs. Contactez ces personnes (dont les contacts sont à la fin du guide) pour connaître les formations GERME, les dates, les lieux, les prix... A partir de vos connaissances, vous pourrez être aidé par l'ANEJ et par certaines ONG ou associations. Ces organismes peuvent vous accompagner



pour créer votre entreprise au Sénégal (mise en contact pour des prêts, aide à la rédaction du plan d'affaires...).

Mais avant toute formation au sujet de l'entreprenariat, vous devez vous poser des questions pour trouver une bonne idée d'entreprise.

3.3 J'ai une idée de projet et je voudrais devenir mon propre patron

3.3.1 Quelle est la situation économique au Sénégal ? Qu'est-ce que je dois savoir sur le contexte avant de me lancer ?

Avant de vous lancer dans un projet, il faut d'abord que vous ayez bien étudié la situation économique de l'endroit où vous voulez investir, pour être sûr que votre projet est bien adapté aux réalités locales et aux besoins de vos futurs clients. Pour cela, rien de tel que d'en parler avec vos contacts sur place, ou de vous renseigner auprès des associations de Sénégalais actives dans votre région d'origine. N'hésitez donc pas à appeler les associations de Sénégalais en France : elles pourront sûrement vous donner beaucoup de conseils et de contacts utiles ! Les adresses et les numéros de téléphone sont à la fin de ce guide.

²⁴ Vous pouvez consulter le Code du travail sénégalais sur certains sites juridiques africains (comme, par exemple, celui de www.droit-afrique.com). Le site de l'OIT (www.ilo.org) présente aussi un aperçu du droit du travail sénégalais (partie Dialogue).



Pour obtenir des tas d'informations plus détaillées sur les démarches à effectuer, la législation en vigueur et les services nationaux qui peuvent vous aider, rendez-vous vite sur les sites de l'APIX, de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) ou encore d'Investir en Zone Franc (IZF).

Si vous habitez à Paris, vous pouvez aussi aller consulter la documentation disponible à la Maison de l'Afrique (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30).

Quels sont les secteurs porteurs au Sénégal ? Où trouver des pistes pour entreprendre ?

Encadré 11

C'est une très bonne question ! Pour y répondre, le gouvernement du Sénégal a défini une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et des secteurs prioritaires d'investissement :

Agriculture et Agro-industrie :

- Culture de fleurs
- Production de fruits (tomates cerise, mangues, melons, bananes...)
- Production de légumes (haricots verts, gombos, piments, oignons, pommes de terre...)
- Production de céréales (riz, maïs, mil...)
- Production d'oléagineux (arachide, sésame...)
- Produits de cueillette (bouye, bissap, tamarin...)
- Transformation industrielle ou artisanale des produits agricoles
- Production, conditionnement, commercialisation des intrants et équipements agricoles
- Industrie de l'emballage des produits agricoles
- Gestion des infrastructures de conservation et d'appui à l'export
- Services de transport
- Services conseil en agronomie, qualité, sécurité sanitaire des aliments
- Recherche et Développement

Produits de la mer et Aquaculture :

- Aménagement et optimisation des pêcheries existantes pour permettre une gestion durable de la ressource halieutique

- Recherche et développement
- Pisciculture (réalisation d'étangs, de parcs ostréicoles...)
- Transformation industrielle et artisanale des produits, valorisation
- Infrastructures de conservation
- Services de transport
- Services conseil en gestion des ressources halieutiques, qualité
- Recherche et développement

Textile et Habillement

- Tissage
- Confection
- Création (prêt-à-porter haut de gamme, haute couture...)
- Design (tissus d'ameublement, arts de la table...)

Tourisme, Industries culturelles et Artisanat d'art :

- Montée en gamme du balnéaire existant
- Tourisme d'affaires (agences de voyages, séjours clé en main...)
- Loisirs (golf, sports nautiques...)
- Ecotourisme (randonnées, mise en valeur des paysages et du patrimoine naturel et végétal...)
- Thalassothérapie, remise en forme
- Formation des guides et du personnel touristique
- Mise en valeur de l'héritage historique (sites, monuments...) et culturel (arts traditionnels, musique...)
- Animation culturelle (expositions, festivals...), circuits de découverte
- Artisanat (tissage, poterie, les instruments de musique, confection de paniers en matériaux locaux...)
- Promotion culturelle (marketing, agences de communication...)

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et Télé-services :

- Implantation de centres d'appels
- Télé-saisie
- Externalisation de processus d'affaires (Business Process Outsourcing)
- Gestion de bases de données
- E-commerce
- Développement de logiciels
- Fabrication et montage d'ordinateurs
- Internet sans fil

D'autres secteurs sont aussi porteurs d'opportunités, comme par exemple :

- Emplois verts, environnement
- Energies renouvelables (solaire, éolienne...)
- Production d'énergie à partir de déchets organiques
- Production et commercialisation de produits à majeure efficacité énergétique (fourneaux à bois améliorés²⁵...)
- Sensibilisation, formation à la fabrication de produits moins consommateurs de bois (foyers améliorés, auto-cuiseurs²⁶...)
- Recherche et développement
- Préservation de l'environnement, réduction des émissions de CO2 (reforestation, pépinières, reboisement de la mangrove²⁷...)
- Agroforesterie²⁸

Il y a aussi d'autres secteurs intéressants comme l'économie sociale et solidaire qui a un fort potentiel au Sénégal. Développer des haltes garderies, des services d'électrification rurale, par exemple, sous forme de coopératives ou d'associations pour permettre aux Sénégalais d'avoir accès à des services sociaux de qualité peut être une idée. Il s'agit avant tout de

rendre un service à la collectivité pour l'intérêt général plutôt que de développer une activité dans un but purement lucratif. Ce n'est pas forcément rentable pour l'investisseur mais peut être pourvoyeur d'emplois directs et indirects. Renseignez-vous si vous voulez investir dans le secteur non productif.

Bien entendu, ce ne sont là que quelques pistes très générales, mais si vous voulez en savoir plus, vous trouverez beaucoup d'informations sur les sites de la Stratégie de Croissance Accélérée (www.sca.sn, rubrique « Grappes de croissance ») et de l'APIX (www.apix.sn, rubrique « Où investir ? Les secteurs prioritaires »). Les adresses et numéros de téléphone sont à la fin de ce guide.

Pour trouver les principales filières porteuses par région, vous pouvez consulter la rubrique du site internet du Global Entrepreneurship Week (www.gew-senegal.org).

²⁵ Vous vous demandez ce que c'est ? Regardez par exemple les photos et les explications proposées par le site de l'association FEEDA (www.feeda.org, rubrique « nos techniques »).

²⁶ Voir note ci-dessus.

²⁷ Pour en savoir plus à ce sujet, rendez-vous vite sur le site de l'Océanium de Dakar : <http://oceanium.blogspot.com>.

²⁸ L'agroforesterie, c'est la culture combinée de plantes qui s'entraident et se complètent (par exemple l'acacia et le manioc), et permettent une production meilleure et respectueuse de l'environnement, parce qu'elle ne nécessite pas d'engrais chimiques et permet une régénération naturelle des sols. Pour en savoir plus, vous pouvez par exemple regarder les projets très intéressants menés en RDC par l'association Ibi Village (www.ibi-village.cd).

Pour en savoir plus sur la situation économique globale du Sénégal, pensez à regarder la Partie 1 de ce guide (« Qu'est-ce qui nous attend à notre arrivée au Sénégal ? »), mais aussi la rubrique « Environnement des affaires de classe internationale » sur www.sca.sn ou encore « Pourquoi investir au Sénégal ? » sur le site de l'APIX (www.apix.sn).

3.3.2 Quelles questions dois-je me poser avant de créer une entreprise ou une coopérative ?

Avant de créer une coopérative ou une entreprise, vous devez vous poser les bonnes questions sur vous-même et sur votre future entreprise.

a. Est-ce que je suis prêt à entreprendre ?²⁹

En tant qu'entrepreneur ou membre de coopérative, vous serez la personne la plus importante. C'est de vous que dépendra en partie le succès ou l'échec du projet. Pour mieux vous connaître, voici quelques questions qu'il faut vous poser avant de vous lancer dans cette aventure :

- Quels sont vos intérêts ?
- Quelles sont vos expériences (professionnelles, autres...) ?
- Quels sont vos qualités et vos défauts ?



Vous devez aussi déterminer les forces et les faiblesses liées à votre personnalité ainsi que les contraintes et les opportunités liées à votre environnement dans les domaines suivants : motivation pour

créer une entreprise, goût du risque, persévérance et capacité à gérer les crises, initiative, aptitude à prendre des décisions, capacité à vous adapter aux besoins de l'entreprise, engagement,

²⁹ Ce paragraphe s'inspire du Manuel TRIE (Trouvez votre idée d'entreprise), qui a été mis au point par l'OIT (Organisation Internationale du Travail). Ce Manuel est complémentaire du programme CREE (Créez votre entreprise) et du programme GERME (Gérez mieux votre entreprise).



compétences en négociation et communication, soutien familial, obligations familiales et sociales...

b. Qu'est-ce qu'une idée d'entreprise³⁰ ?

Une bonne entreprise est créée à partir d'une bonne idée d'entreprise. Une idée d'entreprise est une description brève et précise de l'entreprise que l'on a l'intention de créer. Pour bien définir votre idée d'entreprise, voici quelques questions à vous poser :

- **Pourquoi ?** Pourquoi voudriez-vous créer votre propre entreprise ou votre coopérative ?
- **Quels besoins ?** Quels besoins des clients l'entreprise devra satisfaire ? Écoutez les personnes autour de vous

au Sénégal pour découvrir de quoi ils ont besoin.

- **Quoi ?** Qu'est-ce que l'entreprise ou la coopérative a l'intention de vendre ? Définissez clairement votre idée du produit que vous allez fabriquer ou acheter et revendre ou votre idée de service.
- **Qui ?** Qui seront les clients de la future entreprise ou coopérative ? Qui va acheter les produits ou les services de la future entreprise ou coopérative ?
- **Comment ?** Comment allez-vous vendre vos produits ou vos services ?
- **Avec quels moyens ?** Avec quels moyens allez-vous produire ou lancer votre entreprise ?

³⁰ Cf. Note précédente.

Pour vous aider à répondre à ces questions, vous pouvez écouter et parler avec :

- votre famille, vos amis et vos voisins,
- des clients potentiels, c'est-à-dire des personnes qui pourraient acheter les produits de votre future entreprise,
- les commerçants et les entreprises qui pourraient vous fournir ou qui vendent le même produit que vous,

- la chambre de commerce ou la chambre des métiers de votre région (les contacts figurent à la fin du guide),

- les ONG et les associations d'aide à la création d'entreprise de votre région.

Avoir une bonne idée d'entreprise, cela veut dire donner une réponse à un problème identifié ou satisfaire un besoin qui existe autour de vous (personnes, entreprises, administrations...).

Encadré 12³¹

Je suis une femme migrante et je veux créer une entreprise. Quels conseils pouvez-vous me donner Fatou ?

Avant de vous lancer, vous devez bien connaître votre situation personnelle et les obstacles auxquels vous pourrez être confrontée (s'ils existent) :

- Réfléchissez à la manière de gérer votre entreprise et votre foyer (vous pouvez, par exemple, discuter avec votre mari de la gestion de la maison),
- Selon le domaine d'activité dans lequel vous allez travailler, vous devrez penser à vos relations avec d'autres professionnels ou des employés masculins, qui pourraient ne pas accepter votre direction. Vous devrez aussi penser à la difficulté de diriger d'autres femmes.
- Vous pouvez aussi, si c'est possible, associer votre mari à la décision d'entreprendre.
- Si vous avez des enfants encore petits et qui ne vont pas à l'école, il faut trouver une solution pour les faire garder.

Pour surmonter ces possibles contraintes, voici quelques conseils :

- Confiez la garde de vos enfants et les tâches ménagères à quelqu'un que vous pourrez payer ensemble, vous et votre mari.

³¹ Cet encadré s'inspire du Guide de la Femme entrepreneure (Direction sénégalaise de l'Entreprenariat féminin).

AÏSSATOU ET FATOU

créent une boulangerie

- Concentrez vos activités pendant la journée : vous pourrez être libre avant la soirée, impliquer votre famille et lui parler de l'utilité et l'intérêt de votre activité.
- Formez-vous en gestion du personnel, en gestion financière et aussi dans votre domaine d'activité.
- Adhérez à des associations d'appui à l'entrepreneuriat féminin et sollicitez leurs conseils par rapport à leurs expériences.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, consultez le Guide de la Femme Entrepreneure de la Direction de l'Entrepreneuriat Féminin et contactez la Direction de l'Entrepreneuriat Féminin. Les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.

Encadré 13

Nous sommes des travailleurs saisonniers en France et nous allons créer une entreprise.

Attention ! Si vous êtes un travailleur saisonnier ou une travailleuse saisonnière, vous repartirez peut-être en France l'année prochaine. Vous devez donc penser dès maintenant à la ou les personnes qui s'occuperont de votre entreprise quand vous ne serez pas là. Réfléchissez bien à qui vous allez choisir, parce qu'en votre absence votre entreprise dépendra de ces personnes et de leur compétence.





3.3.3 Qui peut nous aider à monter nos projets ?

a. Les associations d'aide au montage de projets en France

En France, il existe des associations spécialisées dans l'accompagnement des migrants porteurs de projets. N'hésitez pas à les contacter, car elles peuvent vous être très utiles ! Elles peuvent parler avec vous de votre projet, vous aider à le définir plus précisément, vous donner les contacts d'associations au Sénégal ou de Sénégalais en France qui viennent de la même région que vous, vous accompagner

dans la mise en œuvre de votre projet, vous orienter vers des structures adaptées à vos besoins, vous aider à trouver des financements et parfois même vous proposer des formations.

Ces associations proposent une aide gratuite et sont ouvertes à tous les migrants et migrantes, quelle que soit leur situation en France et quel que soit le type de projet que vous voulez mettre en œuvre. En plus, elles travaillent en réseau (cela veut dire qu'elles sont en contact les unes avec les autres) et elles sauront vous orienter efficacement en fonction de vos besoins.

Pour en savoir plus sur ces associations, regardez vite à la fin de ce guide, dans la partie « Appui au montage de projets, accompagnement » : vous trouverez les adresses et les numéros de téléphone de ces associations, ainsi que le détail de leurs activités.

Si vous cherchez des idées, consultez vite le site Balise-Codev (www.balise-codev.org), ainsi que celui de Cadran Nord-Sud, qui sera disponible prochainement. Vous y trouverez des fiches (Balise-Codev®, Cadran NS®) avec des exemples de parcours et toutes les informations concernant les porteurs de projet : leur profil, leur formation de départ, la naissance de leur idée, les formations complémentaires qu'ils ont suivies et les organismes de formation où ils les ont effectuées, les structures qui les ont accompagnés dans le montage de leur projet, les types de financements qu'ils ont obtenus... Même si elles ne concernent pas forcément des projets montés au Sénégal, ces fiches peuvent vous donner beaucoup d'idées et de pistes, alors pensez à les regarder³²!

b. Les aides à la réinsertion de l'OFII

Si vous êtes sénégalais(e) et que vous souhaitez vous réinstaller au Sénégal afin d'y développer un projet économique, que vous avez le projet de développer

une activité économique au Sénégal, l'OFII et la Cellule de Coordination du Programme d'appui aux Initiatives de Solidarité pour le développement (PAISD) peuvent vous accompagner dans la réalisation de votre projet.

³² www.balise-codev.org, rubrique « Trouver une idée », puis « D'autres l'ont fait ! Exemples de parcours ».



FIN



En France, l'OFII :

- vérifie votre éligibilité au programme d'aide à la réinsertion économique ;

selon votre situation individuelle :

- organise votre retour au Sénégal (réservation et prise en charge de vos billets de transport...)

- vous verse une aide financière au retour.

Au Sénégal, l'OFII, selon vos besoins spécifiques :

- vous informe sur les aides de l'OFII et du PAISD auxquelles vous pouvez prétendre ;
- vous oriente vers la cellule de coordination du PAISD à Dakar pour le montage de votre projet ;
- vous accompagne dans la préparation de votre projet ;
- vous attribue une aide financière proportionnelle à votre investissement et au nombre d'emplois créés.

- Vous êtes titulaire d'un titre de séjour ou d'une carte « jeune professionnel » et vous résidez en France depuis au moins deux ans
- Vous disposez d'une carte « compétences et talents »
- Vous êtes rentré(e) au Sénégal depuis moins de six mois après un séjour d'au moins deux ans en France
- Vous êtes éligible à un programme d'aide au retour mis en œuvre par l'OFII après un séjour en France d'au moins trois mois.

L'OFII peut vous proposer une aide au financement de votre projet et organiser votre retour au Sénégal.

Pour avoir les coordonnées de l'OFII en France et au Sénégal, regardez vite à la fin de ce guide, dans les parties « Appui au montage de projets, accompagnement » et « Trouver des financements ».

Reportage

Un parcours de création d'activité réussie :
l'exemple de la boutique
« Khadimou Khassoul »

Mme Seck est la directrice de cette boutique. Elle est arrivée en France en 1999 et réside aujourd'hui à Dakar au Sénégal depuis 2010, date à laquelle elle est venue se réinstaller. Elle nous raconte son expérience de création de sa boutique de denrées alimentaires dans le quartier Usine Bene Tally à Dakar.



Pouvez-vous nous raconter votre parcours ?

Je suis arrivée en France en 1999 dans le cadre du regroupement familial. Mon mari travaillait comme électricien en France à Paris 14^{ème}. Là-bas, j'ai travaillé un peu comme femme de ménage pendant 2 ans. Avant mon départ en France, j'essayais de me débrouiller ici au Sénégal et j'avais déjà une petite boutique. Ma grande sœur m'avait aidée financièrement. Pendant 4/5 ans. Avec mon frère aussi. Mais c'était informel. J'ai un enfant. Aujourd'hui, j'ai 56 ans. Comme mon mari a pris sa retraite et est rentré au Sénégal, je l'ai suivi.

Comment vous êtes-vous organisée pour préparer votre réinstallation au Sénégal ?

Je savais que je voulais créer une petite activité à mon retour au Sénégal. Alors quand j'étais encore en France, j'ai tout fait pour économiser et avoir un apport financier personnel. Une amie m'a raconté qu'un programme pouvait t'aider pour monter ton entreprise au Sénégal. Mon amie était rentrée au pays et avait obtenu une aide de l'OFII. Je me suis dit que j'allais les contacter. Je connaissais le programme depuis la France mais c'est seulement quand je suis revenue à Dakar que j'ai fait appel à eux.

Comment avez-vous créé votre boutique ?

Arrivée au Sénégal, je suis allée voir l'OFII et j'ai déposé un dossier de demande d'aide. Depuis le début, via le PAISD et l'OFII, je bénéficie de l'aide d'un cabinet. Le cabinet t'aide avant, pendant et après le démarrage de ton entreprise ! A toutes les phases,

Reportage

il te conseille. Au départ, par exemple, pour le montage de mon projet, comme je suis analphabète, ce sont eux qui ont calculé mon BFR (besoin en fonds de roulement) et aussi mon besoin en investissement ! Après, quand j'ai obtenu la subvention de l'OFII, j'ai été accompagnée par le même cabinet pour les démarches administratives, pour m'enregistrer au registre du commerce, obtenir mon ninéa, déclarer les impôts de la boutique, pour ma patente, ...

Maintenant que ma boutique est ouverte, le cabinet continue de me suivre pendant 1 an, 2 fois par mois. Et puis, j'ai reçu aussi une formation en technique de vente.

Comment avez-vous financé la création de votre boutique ?

Le coût total de mon projet revenait à 6415 €. J'ai mis sur la table 1415 € et l'OFII m'a accordé une aide financière de 5000 €. Leur subvention est versée en deux fois. A la signature du contrat, l'OFII verse la 1^{ère} tranche. Pour obtenir la 2^{ème} tranche, tu dois obligatoirement avoir déposé sur le compte ton apport personnel. Et je suis passée fièrement devant une commission pour défendre mon projet !



Comment fonctionne votre société ?

J'ai employé mon frère qui a un salaire fixe. Comme ma boutique est formalisée, c'est plus rentable. Je vois la différence avec avant quand j'étais dans l'informel ! Et puis j'ai choisi de localiser ma boutique à côté du marché comme ça je peux me fournir auprès des grossistes là-bas.

A quelles difficultés avez-vous dû faire face ?

Le démarrage a été assez ralenti mais c'est comme ça pour toutes les sociétés. Maintenant, on est passé à la vitesse de croisière ! Et puis, comme je suis analphabète, j'ai confié la gestion à mon frère. Mais je connais les chiffres de mon affaire !! Par exemple, pour le mois de juillet, je peux vous dire de tête mon résultat !

- Achats : 1 million 800 Fcfa de marchandises
- Vente : 2 millions 300 Fcfa de vente
- Charges : 100 000 Fcfa loyer + 80 000 Fcfa salaire + 60 000 Fcfa électricité/2 mois + 5 000 Fcfa gardien (cotisation de toutes les boutiques)
- Bénéfices : 500 000 Fcfa

Quels sont vos projets pour le futur ?

J'aimerais devenir grossiste car on gagne plus d'argent ! Mais pour cela, j'ai besoin de 10/15 millions de Fcfa !

« Mon conseil pour créer votre entreprise : VOUS SERRER LA CEINTURE ! »



C. L'accompagnement des investissements économiques privés des Sénégalais établis en France : l'aide du PAISD

Le PAISD, Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement, est un dispositif des gouvernements sénégalais et français qui promeut et reconnaît le rôle de la diaspora sénégalaise dans le développement économique et social du Sénégal. Il a plusieurs composantes. L'une d'entre elles est de promouvoir l'investissement économique privé des ressortissants sénégalais établis en France. Si vous avez un projet de création d'entreprise au Sénégal, le PAISD peut mobiliser un réseau de bureaux d'études spécialisés dans le soutien et le conseil à la création d'entreprise sous certaines conditions.

Quoi ?

Le PAISD vous propose un accompagnement dans l'étude de faisabilité de votre projet d'entreprise, un renforcement des

capacités pour vous, le promoteur ou pour vos employés, un appui-conseil pour vos démarches administratives et juridiques et un suivi post-crédation d'une année.

Comment ?

Vous pouvez effectuer une demande en remplissant un formulaire téléchargeable sur le site internet du PAISD www.codev.gouv.sn, puis la déposer :

- soit en France auprès de la cellule relais du PAISD : le Ps -Eau,
- soit au Sénégal auprès des services du PAISD.

Quels sont les critères ?

Votre dossier de projet sera étudié sous plusieurs angles: votre apport personnel, vos capacités de gestion, votre expérience ou vos capacités dans le domaine où vous voulez investir, si votre projet concerne un créneau porteur, sa viabilité mais aussi sa localisation géographique.

Pour avoir les contacts du PAISD, reportez-vous à la fin de ce guide, dans les parties « Appui au montage de projets, accompagnement » et « Trouver des financements ».



Le 26 janvier 2009, le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la République Française ont signé une convention de financement pour la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement pour un montant de 9 millions d'euros, sur 3 ans (2009-2011). Le PAISD a pour principal objectif d'accompagner les actions menées par les Sénégalais établis en France en faveur du développement économique et social de leur pays d'origine.

Il se décline en cinq composantes :

- Accompagnement des projets d'investissement privé
- Mobilisation de l'expertise de la diaspora
- Appui au développement local des régions d'origine
- Volontariat de Solidarité pour le Développement
- Désenclavement numérique

Quelques chiffres clés :

- 374 promoteurs accompagnés
- 52 experts mobilisés
- 131 infrastructures socio-économiques réalisées

d. Les institutions et associations sénégalaises sur place, au Sénégal

Bien sûr, il n'y a pas que les organismes installés en France qui peuvent vous aider ! Les associations sénégalaises présentes là où vous voulez investir pourront vous fournir beaucoup d'informations essentielles sur votre futur marché (les clients potentiels et leurs besoins, etc.) et les autres entrepreneurs de la région accepteront peut-être de vous donner des conseils et des coups de pouce.

Et puis, surtout, il y a beaucoup d'institutions sénégalaises que vous pouvez contacter et qui peuvent vous aider



suivant le type de projet et le secteur (agriculture, commerce...) : l'APIX et ses bureaux régionaux, les chambres de commerce et d'industrie, l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME), le Ministère de l'Agriculture, l'ANCAR, l'APIX, le Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion...

Pour en savoir plus sur toutes ces structures, sur leurs activités spécifiques et sur les aides qu'elles peuvent vous apporter, regardez vite la suite de ce guide ! Vous découvrirez tout en lisant les parties sur « comment créer une entreprise ou une coopérative » dans tous les domaines (agricole, de la pêche, de l'artisanat...) !

Encadré 14

J'ai besoin d'une formation pour trouver mon idée d'entreprise, pour créer mon entreprise et pour mieux la gérer.

L'OIT (Organisation Internationale du Travail) a mis au point des formations pour cela : programme TRIE (Trouvez votre idée d'entreprise), programme CREE (Créez votre entreprise) et programme GERME (Gérez mieux votre entreprise). Ces formations traitent de tous les sujets à connaître pour pouvoir créer et bien gérer une entreprise : plan d'affaires, recherche de financements, marketing, approvisionnement, gestion des stocks, calcul des coûts, comptabilité, planification financière, gestion du personnel et productivité... La méthodologie GERME est diffusée à travers un réseau sénégalais dont le secrétariat est animé par trois maîtres-formateurs. Contactez ces personnes (dont les coordonnées sont à la fin du guide) pour connaître les formations GERME, les dates, les lieux, les prix...



3.3.4 On a bien réfléchi à notre idée d'entreprise, quel statut lui donner et quels sont les régimes fiscaux ?

a. Les différents statuts juridiques possibles au Sénégal

Une fois que vous avez votre idée

d'entreprise ou de coopérative précise, vous devez trouver un marché (c'est-à-dire des clients qui vont acheter ce que vous proposez) et choisir le lieu où vous allez implanter l'entreprise. Ensuite, vous devez vous interroger sur le statut juridique de votre entreprise. Voici les principales différences entre les statuts les plus habituels d'entreprises :

Statut juridique	Nombre d'Associés Minimum	Capital minimum démarrage	Responsabilité des Associés	Impôt minimum forfaitaire
Coopérative	7	1000 Fcfa par membre soit 7000 Fcfa	Limitée aux apports (plus exactement 5 fois la part sociale)	0
GIE Groupement d'intérêt Économique	2	0	Illimitée et solidaire (sauf convention contraire avec les tiers)	0
Entreprise individuelle	1	0	Illimitée (élargie aux biens personnels de l'entrepreneur)	0 IMF : C'est le minimum dû si le résultat est déficitaire
SARL	1	1.000.000 Fcfa minimum à libérer intégralement à la constitution	Limitée aux apports	Entre 500 000 et 1 000 000 (selon le chiffre d'affaires)
SA	1	10.000.000 Fcfa minimum; libération du 1/4 à la constitution et du solde dans les 3 ans	Limitée aux apports	Entre 500 000 et 1 000 000 (selon le chiffre d'affaires)

Comme vous pouvez le voir dans le tableau³³ ci-dessous, chaque statut a des avantages et des inconvénients. A vous de trouver le statut qui s'adapte le mieux à vos besoins !

Statut juridique	Avantages	Inconvénients
Coopérative	- La coopérative peut être créée avec un très petit capital de départ - Les formalités de constitution sont gratuites et assez souples - Buts économiques mais aussi sociaux (auprès de ses membres et de sa communauté) en tant qu'elles sont déclarées comme organisation d'utilité publique - Flexibilité dans l'organisation et le fonctionnement - Les coopératives sont exonérées de taxes et d'impôts. Elles peuvent recevoir des subventions publiques et sont parfois appuyées par l'Etat ou d'autres partenaires - Les membres d'une coopérative sont à la fois propriétaires et usagers (ils bénéficient des activités sociales de la coopérative : formation...)	- Le temps de constitution est assez long. Ce temps est en moyenne de un mois - Tout l'excédent n'est pas réparti entre les membres
GIE Groupement d'intérêt Économique	- Le GIE peut être créé sans capital de départ - Les formalités de constitution assez souples - Flexibilité dans l'organisation et le fonctionnement	Les membres d'un GIE sont supposés avoir une activité. Le GIE, lui-même, ne peut pas avoir pour but la recherche et le partage de bénéfices mais plutôt « de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer

³³ Ces informations sont tirées du Guide du créateur d'entreprise de l'APIX (que vous pouvez télécharger sur le site www.apix.sn ou obtenir en vous rendant sur place) et du Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion.



Statut juridique	Avantages	Inconvénients
GIE Groupement d'intérêt Économique	● Régime fiscal forfaitaire, incitatif et très souple	- ou à accroître les moyens de cette activité » ● Faible crédibilité vis-à-vis des tiers, surtout des banques ● Les membres du GIE sont solidairement responsables des dettes du GIE
Entreprise individuelle	● Aucun capital minimum exigé pour le démarrage ● Formalités de constitution rapides et simplifiées ● Coût de constitution assez faible ● Régime fiscal forfaitaire, incitatif et très souple	● Responsabilité illimitée de l'entrepreneur. En cas de faillite, le patrimoine de l'entrepreneur est engagé ● Faible crédibilité vis-à-vis des partenaires : banques, fournisseurs, clients... ● Accès difficile au crédit
SARL	● Capital minimum exigé peu important (1 000 000 F CFA) ● Responsabilité limitée : les associés ne sont responsables qu'à concurrence de leurs apports ● Les associés ont la possibilité d'assurer un contrôle étroit de l'accès de nouveaux associés au capital de la société ● La société pourra continuer d'exister en cas de décès de l'un des associés ou du gérant (si le contraire n'est pas stipulé dans les statuts)	● Le capital minimum exigé bloque certaines initiatives ● Obligation de passer par un notaire pour les actes constitutifs (statuts, déclaration de conformité...) ● Frais de constitution très élevés (plus 40% du capital minimum) ● Les associés ne peuvent céder librement leurs parts sociales

Statut juridique	Avantages	Inconvénients
SA	● Très crédible auprès des tiers ● Grande capacité de mobilisation des fonds (la S.A peut faire appel à l'épargne publique) ● Risque limité aux apports ● Possibilité de libérer seulement le quart du capital ● Possibilité pour les associés en principe de librement céder leurs actions	● Capital social minimum assez élevé ● Frais de constitution très élevés ● Système d'administration très lourd (CA, commissaires aux comptes...) pour les nouvelles sociétés

Si vous créez une PME (petite ou moyenne entreprise), vous pouvez avoir des avantages grâce à la loi sur les PME. Cette loi facilite l'obtention d'un terrain, permet d'accéder aux marchés publics...

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, consultez le Guide du créateur d'entreprise de l'APIX et contactez l'APIX, le Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion (BSOAP pour les créations de coopératives), l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME) ou la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de votre région (Centre de Formalités des Entreprises). Les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.



b. Les différents régimes d'imposition pour les sociétés au Sénégal

Au Sénégal, pour les entreprises, deux grands choix possibles de fiscalité s'offrent à vous en fonction de votre chiffre d'affaire et du statut de votre société : la fiscalité forfaitaire ou la fiscalité au réel.

La fiscalité au forfait : la CGU (contribution générale unique)

Pour qui ? Les entreprises individuelles (personnes physiques) dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à :

- 25 millions Fcfa lorsqu'elles effectuent des opérations de prestations de services
- 50 millions Fcfa lorsqu'elles effectuent des opérations de livraisons de biens.

Quoi ? La CGU recouvre 6 impôts : l'impôt sur le revenu assis sur les bénéfices industriels et commerciaux, l'impôt du minimum fiscal, la contribution des patentes, la contribution des licences, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE).

Comment ? La CGU est établie chaque année en fonction de la totalité de votre chiffre d'affaires.

A savoir : il est possible d'opter pour la CGU pour une année pour les entreprises individuelles, puis selon votre chiffre d'affaires, si celui-ci évolue, de passer à la fiscalité au réel.

La fiscalité au réel :

Pour qui ? Les personnes morales (SA, SARL, ...) et les personnes physiques non éligibles à la CGU (entreprises individuelles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 25 millions Fcfa ou à 50 millions Fcfa selon les cas ; voir paragraphe au dessus)

Quoi ? Il s'agit de plusieurs impôts directs et indirects à payer par votre société. Le principal est l'IS impôt sur les sociétés qui correspond à 25% de votre bénéfice annuel. S'ajoutent d'autres impôts directs (retenue à la source sur salaire CFCE, retenue à la source sur prestations faites avec des personnes physiques, ...) ainsi que des impôts indirects (TVA 18% du chiffre d'affaires mensuel après déduction des charges, patente, TOB taxe sur opération bancaire, TCA taxe sur chiffre d'affaires, ...).

Comment ? Certains des impôts sont annuels (IS), d'autres mensuels (TVA, TOB, CFCE...)

A savoir : Si votre entreprise est déficitaire, vous devez quoiqu'il arrive vous acquitter d'un impôt minimum forfaitaire entre 500 000 Fcfa et 1 million Fcfa.

Les régimes fiscaux spéciaux :

Quelques exonérations et avantages fiscaux sont prévus dans certains cas. Les régimes fiscaux spéciaux sont le régime du code des investissements (pour les investisseurs dans des secteurs particu-

liers) et les régimes francs pour les activités à l'export (statut d'EFE entreprise franche d'exportation). Pour connaître les critères spécifiques, reportez vous sur : www.impotsetdomaines.gouv.sn, le site de la DGID ou sur : www.investinsenegal.com, le site de l'APIX.



De façon générale, pour obtenir plus de détails et de précisions sur tous les régimes d'imposition, rendez-vous sur le site internet de la DGID, Direction Générale des Impôts et des Douanes www.impotsetdomaines.gouv.sn. De nombreux textes sont référencés dont le code général des impôts sénégalais. Ou téléphonez-leur au 33 889 20 02 !

3.3.5 Comment créer une entreprise ou une coopérative ?

Les documents que vous devrez fournir pour créer votre entreprise seront différents suivant le statut que vous allez donner à votre future entreprise. Pour la création d'une entreprise (quel que soit son statut) ou d'un GIE, l'APIX est la structure que vous devez aller voir. Un guichet unique vous permet de vous informer sur toutes les formalités administratives, de remplir une fiche d'information unique et de créer votre entreprise en 48h. Le service est gratuit, accessible à tous sans rendez-vous.

Les chambres de commerce et d'industrie peuvent aussi vous aider à créer votre entreprise. Il y en a dans chaque région du Sénégal. Contactez la chambre de commerce et d'industrie la plus proche de chez vous !

Vous devez savoir que la constitution d'une entreprise coûte de l'argent. Le prix dépend du statut de votre entreprise.



Par exemple, pour créer une entreprise individuelle, il faudra payer entre 12 000 et 27 000 Francs (selon le nom de votre entreprise).

N'oubliez pas qu'une fois votre entreprise créée, vous devez l'immatriculer au répertoire des entreprises et des associations pour obtenir un numéro d'identification (appelé NINEA). Ce numéro est comme un « numéro de carte d'identité » pour votre entreprise.

Suite à la création de l'entreprise, d'autres démarches administratives sont nécessaires, comme la déclaration d'ouverture à l'Inspection du travail, l'affiliation à la Caisse de Sécurité Sociale, à l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)...



Quelles sont les démarches pour créer une coopérative³⁴ ?

- S'adresser au Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion (BSOAP)
- Remplir un formulaire de demande de constitution avec un comité d'initiative de sept personnes minimum
- Préparer et organiser une assemblée générale constitutive
- Elaborer les statuts et le règlement intérieur
- Constituer un capital social (sans montant minimum : dans la pratique, la contribution minimum d'un membre est de 1.000 Francs CFA)
- Remettre le dossier au BSOAP qui se charge du comité paritaire pour entériner les décisions
- Emettre un arrêté ministériel pour reconnaissance juridique de la coopérative

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, consultez le Guide du créateur d'entreprise de l'APIX. Contactez l'APIX et ses bureaux régionaux, les chambres de commerce et d'industrie, le Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion ou l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME). Les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.

a. Comment faire si nous voulons créer une entreprise ou une coopérative agricole ?

L'agriculture est un secteur prioritaire pour le gouvernement sénégalais. C'est pourquoi celui-ci a créé la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). Vous pouvez être

aidé pour la création de votre entreprise ou pour une entreprise déjà existante selon votre région et si vous cultivez du riz, du mil, du sorgho, du fonio, du niébé, du maïs, du sésame, du manioc...

Si vous créez une entreprise agro-industrielle avec irrigation, vous pouvez également cultiver du blé.

³⁴ Loi n°83-07 du 28 janvier 1983 portant statut général des coopératives au Sénégal.



La GOANA vous permet, notamment, d'acheter des semences, des engrais, du matériel agricole à des prix moins élevés (subventions de 50 à 80% selon l'achat). Vous pouvez aussi bénéficier de facilités ou d'exonérations fiscales, de facilitation à l'accès foncier (c'est-à-dire l'accès aux terrains agricoles) et au crédit agricole.

Vous pouvez aussi être aidé si vous créez une entreprise de production de semences, de distribution d'engrais, de transformation agricole (rizerie, moulin à céréales, traitement du manioc, trans-

formation du sésame...) ou de vente ou de maintenance de petit matériel agricole ou d'équipement de transformation agricole...

L'Agence Nationale pour le Plan Retour vers l'Agriculture (Plan REVA) aide aussi tout promoteur agricole à travers son programme de Promotion de l'Initiative Privée dans le secteur Agro-Sylvo-Pastoral. Elle peut vous aider en vous mettant en contact avec des banques, en vous donnant des conseils techniques ou une assistance commerciale pour écouler vos produits sur le marché. En plus, selon votre zone d'origine, des Pôles d'émergence intégrés vous permettent de demander des terrains aménagés et irrigués pour l'agriculture.

Vous pouvez aussi consulter les organisations de producteurs. Ces organisations connaissent très bien leur secteur et peuvent souvent vous donner de précieuses informations. Le Ministère de l'Agriculture peut vous communiquer les contacts des organisations qui vous intéressent.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez le Ministère de l'Agriculture, l'ANCAR, l'APIX, le Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion (pour les coopératives agricoles) ou la chambre des métiers la plus proche de chez vous. Les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.

Attention ! Pour les entreprises d'import-export, la législation douanière n'est pas la même que pour les voyageurs. Renseignez-vous sur les conditions douanières d'import-export et

les démarches à réaliser pour pouvoir importer et/ou exporter en toute légalité (par exemple, obtention de la carte Import Export à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture

de Dakar). Contactez l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX) et la Direction Générale des Douanes et téléphonez au numéro vert des Douanes (33 800 44 44). Vous pouvez aussi consulter la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar. Les coordonnées figurent à la fin de ce guide.

Attention ! Si vous voulez faire du commerce avec d'autres pays de la zone UEMOA, renseignez-vous aussi sur la législation douanière en la matière. Vous pouvez contacter la Direction Générale des Douanes. Le site Investir en Zone Franc (www.izf.net) donne beaucoup d'informations à ce sujet.

Si vous savez déjà vers quelles zones vous voulez exporter, il existe des guides de l'exportation, comme par



exemple, le guide de l'exportation vers les Etats-Unis ou celui vers l'Union Européenne³⁵.

Encadré 15

Si vous n'habitez pas en ville, il n'y a pas que l'agriculture et l'élevage !

Il existe d'autres métiers ruraux que vous pouvez exercer à la campagne. Vous pouvez, par exemple, réparer ou vendre des engins agricoles (tracteurs...), des pièces détachées d'engins agricoles ou des produits agricoles (semences, engrais...). Vous pouvez aussi travailler dans l'irrigation (forage de puits, installation d'eau dans les champs...), dans le transport de produits agricoles ou d'élevage (lait, œufs, maïs, fruits...) ou dans les soins aux animaux d'élevage (poules, chèvres, chevaux...). Le secteur de la production d'énergie renouvelable (grâce au soleil ou au vent, par exemple) est aussi intéressant. Certains agriculteurs ont peut-être besoin d'informations spéciales : il existe des petites entreprises qui envoient par SMS des informations agricoles (prix des principaux marchés et produits, prévisions météo...).

³⁵ Vous pouvez consulter les sites Internet suivants : www.asepex.sn, www.tpsnet.org ou exporthelp.europa.eu.

Si votre région est touristique ou proche d'un point touristique, vous pouvez travailler dans l'artisanat (en connaissant bien ce que les touristes recherchent) ou dans le tourisme rural, par exemple, en tant que guide. Vous pouvez expliquer la nature et les traditions de votre région.

Si vous êtes intéressé par la micro-finance, vous pouvez vous renseigner pour ouvrir un point de réception de transfert d'argent (en signant des accords avec des mutuelles déjà existantes ou des réseaux de transferts de fonds). Vous pouvez aussi proposer des assurances agricoles : cela permet à un agriculteur d'assurer sa récolte en cas de problèmes (sécheresse, inondations, insectes, maladie...).

Connaissez-vous l'ANCAR ? C'est l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural. Il existe un bureau de l'ANCAR dans chaque région sénégalaise et un agent de l'ANCAR dans chaque communauté rurale du pays. Ces agents peuvent vous aider gratuitement dans beaucoup de domaines : agriculture, élevage, pêche, foresterie, maraîchage, horticulture. Ils vous donnent des conseils ou vous aident à obtenir des prêts dans des banques ou des institutions de micro-finance. Ils peuvent aussi vous conseiller pour avoir accès à la terre, ce qui reste difficile. L'agent de l'ANCAR se déplace jusque chez vous ou il peut vous téléphoner. Mais c'est à vous de lui demander de venir.

En plus, selon votre région, il existe peut-être un autre organisme qui peut vous aider :

- la SAED dans les vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé,
- la SODRAGI dans le bassin de l'Anambé et la région de Kolda,
- la SODEFITEX pour la culture du coton, dont la structure BAMTAARE, et pour tout conseil dans les zones de Kaolack, Fatick, Tambacounda et Kolda.

Pour avoir d'autres conseils, vous pouvez aussi vous rapprocher du Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs. Ce Cadre se situe au niveau de votre communauté rurale.

Si vous avez travaillé dans le domaine agricole en France et que vous avez appris des choses là-bas, vous pouvez devenir ce qui s'appelle un relais technique paysan et transmettre vos connaissances aux autres agriculteurs ou éleveurs, lors de veillées, par exemple.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR). Les contacts sont à la fin du guide.

Encadré 16

Y a-t-il beaucoup d'opportunités dans les emplois verts ?

Oui et ces opportunités sont très variées ! En voici quelques exemples :

Comme vous le savez, la production d'électricité au Sénégal est insuffisante pour satisfaire la demande et cela provoque des coupures de courant. Alors il y a un réel marché pour le développement de modes de production d'énergie alternatifs et durables, comme les panneaux solaires photovoltaïques. Vous pourriez donc participer à leur commercialisation, à leur installation, à leur entretien... Beaucoup d'opportunités s'offrent à vous dans ce domaine. Mais pas seulement ! Certains entrepreneurs ont également imaginé des solutions moins consommatrices d'électricité, comme les lampes à leds pour l'éclairage³⁶. Cela vous intéresse ? Peut-être pourriez-vous les contacter et travailler avec eux ?

Et puis le secteur des énergies renouvelables en complément des énergies existantes n'est pas le seul. Dans le domaine de la protection de l'environnement, des projets très intéressants ont été mis en place, comme la fabrication et la commercialisation de fourneaux améliorés, qui permettent de préserver les forêts parce qu'ils consomment moins de bois³⁷. En plus ils sont peu coûteux et faciles à entretenir et même à fabriquer localement !

Comme vous le voyez, les emplois verts peuvent concerner beaucoup de domaines (production d'énergie, installation ou entretien de panneaux solaires, sensibilisation, formation, commercialisation...) : peut-être y en a-t-il un qui vous tente ? Si c'est le cas, n'hésitez pas à vous renseigner et à prendre contact avec des entrepreneurs actifs dans le domaine que vous avez choisi.

Vous cherchez encore des idées ? Alors n'hésitez pas à vous inspirer de ce que d'autres ont fait avant vous ! Peu importe que leurs projets aient été réalisés dans un autre pays, même en dehors de l'Afrique. Beaucoup sont applicables n'importe où et il suffit parfois de les adapter un tout petit peu. Par exemple vous pouvez regarder les petits documentaires proposés par Planeténergie.org (www.planetenergie.org, rubrique « Capsules vidéo ») : ils montrent beaucoup de projets astucieux !

³⁶ Comme la société TOUBA SOLAR RAMA, installée à Dakar.

³⁷ L'entreprise Katènè KADJL, installée à Bamako, produit et diffuse des équipements économes en énergie (notamment des foyers améliorés SEWA, des réchauds à bois, des briquettes de charbons, etc.). Pour en savoir plus, regardez le petit reportage sur www.planetenergie.org.



b. Comment faire si nous voulons créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de l'artisanat ?

Si vous voulez créer une entreprise ou une coopérative artisanale (textile et teinture, cuir, bois, métal et machines, poterie...), vous pouvez être aidé dans votre projet par l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA) ou l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME). Ces structures peuvent vous aider gratuitement à :

- créer votre entreprise,
- formaliser votre entreprise si elle est informelle,
- obtenir la carte d'artisan,
- vous mettre en contact avec d'autres organismes pouvant vous aider (associations d'artisans, syndicats...),
- obtenir un lieu d'exposition dans des foires ou un terrain (dans les zones artisanales réservées),
- obtenir un crédit...

³⁸ Vous pouvez consulter les sites Internet suivants : www.apda.gouv.sn, www.adepme.sn, www.rapeme-senegal.net, www.senegal-entreprises.net.

L'ADEPME dispose de points d'appui aux PME dans certaines régions (Thiès, Diourbel et Saint-Louis). Elle a également mis en place des réseaux d'appui aux PME³⁸.

Pour vous aider à trouver des financements, l'ADPA dispose du Fonds de Garantie des Projets Artisanal. Ce Fonds permet aux artisans, aux apprentis artisans et aux diplômés d'écoles de formation professionnelle d'obtenir une garantie pour un prêt bancaire. C'est-à-dire que si vous obtenez un crédit d'une banque ou d'une mutuelle mais que vous n'avez pas la garantie financière pour obtenir ce prêt, ce Fonds vous fournit cette garantie auprès de la banque.

Il existe aussi des financements réservés aux entreprises artisanales au niveau du Fonds de Promotion Economique (FPE). Pour en bénéficier, il faut être adhérent dans une Mutuelle agréée par le FPE et déposer un projet viable visé par la Chambre des Métiers de votre région.

Après avoir créé votre entreprise ou votre coopérative artisanale, la Chambre des Métiers de votre région peut vous aider à répertorier votre entreprise, à vous former, à adhérer à une mutuelle (qui vous permettra d'acheter du matériel pour votre entreprise) ou à être accompagné par des professionnels. La Chambre des Métiers a aussi, dans chaque département, un agent qui peut vous conseiller.



ENTRETIEN AVEC JACQUELINE

membre d'une coopérative de teinturerie

Jacqueline a migré en France pour un contrat de travail. Réinstallée au Sénégal, elle a créé une coopérative de teinturerie avec des cousines et des amies. Elle répond aux questions de Fatou et de Boubacar.

Fatou : Est-ce que la coopérative réalise seulement des activités agricoles ?

Jacqueline : Non, les champs d'action les plus courants des coopératives sont très divers. Il existe des coopératives dans les domaines suivants, par exemple :

- Agriculture
- Foresterie
- Habitat (achat commun d'un terrain, achat commun de matériel de construction, construction commune...)
- Consommation
- Artisanat
- Services
- Prestations sociales



Boubacar : Quelles sont les différences principales entre la coopérative et le GIE ?

Jacqueline : Voici les différences essentielles entre coopérative et GIE :

- La constitution d'un GIE est payante alors que ce n'est pas le cas pour une coopérative.
- Les lois régulant ces deux instruments sont différentes donc par exemple, les coopératives sont exonérées de taxes et d'impôts. Elles peuvent recevoir



Si vous avez travaillé dans l'artisanat en France et que vous avez appris des nouvelles techniques, la Chambre des Métiers, à travers un compagnonnage, peut organiser un cours dans lequel vous pouvez enseigner aux artisans de votre région ce que vous avez appris en France.

Si vous avez besoin de formations artisanales, il existe des Chambres des Métiers

dans tout le Sénégal et des centres de formation spécialisée dans certaines régions. Vous pouvez vous renseigner à ce sujet auprès de l'Union des Chambres des Métiers du Sénégal ou à la Direction de l'Artisanat.

N'oubliez pas : en tant que migrant, vous pouvez jouer un rôle pour montrer la richesse de l'artisanat sénégalais dans les autres pays !

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA), l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME), l'Union des Chambres des Métiers du Sénégal ou la Chambre des Métiers de votre région. Les contacts sont à la fin du guide.

des subventions publiques et sont parfois appuyées par l'Etat ou d'autres partenaires.

- Alors que les GIE n'ont qu'un but économique, les coopératives peuvent avoir des buts économiques mais aussi sociaux (auprès de ses membres et de sa communauté) car elles sont déclarées comme organisation d'utilité publique.
- Les membres d'une coopérative sont

à la fois propriétaires et usagers (ils bénéficient des activités sociales de la coopérative : formation...).

- Un des principaux inconvénients de la coopérative est le temps de constitution (qui ne passe pas par l'APIX et ne tombe donc pas sous le coup des 48h de création). Ce temps est en moyenne d'un mois. Actuellement, le Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion travaille à l'allègement des démarches de création.



C. Comment faire si nous voulons créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de la pêche ?

Si vous voulez créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de la pêche, vous devez d'abord bien connaître ce secteur. Vous pouvez travailler dans la pêche de mer, la pêche de rivière mais aussi dans le mareyage et la transformation des produits de la mer (conservation, transport, fumage, salage...) ou l'aquaculture.

Boubacar : Je pense lancer une coopérative de pêcheurs. Quels conseils pouvez-vous me donner ?

Amadou : Si vous voulez travailler dans la pêche, il faut que vous soyez formé au métier de pêcheur, notamment pour



connaître les règles de sécurité, de gestion et de reproduction des poissons, d'hygiène et vos droits en tant que travailleur de la mer. Vous devez aussi bien connaître les normes pour les pirogues de pêche.

Attention ! Le nombre de poissons diminue au Sénégal. C'est le cas pour certaines espèces de poissons, comme les espèces démersales côtières (c'est-à-dire des poissons qui vivent au contact ou au

voisinage des fonds marins) : il est recommandé³⁹ de ne pas pêcher le thiof, la daurade, le mérou, le pageot, le pagre...

Il faut donc cibler la pêche de certaines espèces de poissons qui vivent en pleine eau (on les appelle les espèces pélagiques) et de crustacés, comme les crevettes, les huîtres... Il faut aussi respecter le cycle de la vie des poissons pour ne pas vider la mer. Par exemple, certains filets dont les mailles sont trop petites attrapent toutes sortes de poissons, même les petits qui sont pourtant invendables.

Ces pratiques mettent en danger la reproduction des poissons et l'avenir de la pêche au Sénégal. En tant que pêcheur, c'est vous qui connaissez le mieux la mer et c'est à vous d'en prendre soin afin de pouvoir vivre dignement de votre travail.

Si vous voulez vous former dans le domaine de la pêche, il existe certaines structures, comme l'Ecole Nationale de Formation Maritime ou le Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture. Pour connaître les formations et savoir comment y entrer, renseignez-vous auprès de ces structures. Les contacts sont à la fin de ce guide.

Fatou : *Moi, c'est la transformation du poisson qui m'intéresse... Qu'en pensez-vous ?*

Je trouve que c'est une très bonne idée de travailler dans la transformation de produits de la mer. Pour vendre plus facilement votre produit, il est fondamental que ce soit un produit frais et de qualité. Vous devez bien connaître ce

³⁹ Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le Plan National de Reconstitution des Ressources Halieutiques (PNRH) du Ministère de l'Economie maritime, de la Pêche et des Transports maritimes. Ce document est disponible auprès des organismes de pêche dont les contacts sont à la fin de ce guide.



que recherche le consommateur ou celui qui vous achètera le produit (si c'est un transporteur ou un exportateur, par exemple). Vous devrez aussi réfléchir aux équipements dont vous aurez besoin : lieux (proche ou pas de la plage, du quai ou de la ferme aquacole), bâtiments, machines pour le froid, machines pour la découpe ou pour d'autres transformations...

Fatou : Abdoulaye, nous avons entendu parler de l'aquaculture. Mais qu'est-ce que c'est exactement ? Et comment ça marche ?

Abdoulaye : Très bonne question ! D'abord, l'aquaculture, c'est l'élevage d'animaux ou de végétaux aquatiques : on peut élever des poissons, des crevettes, des huîtres, des moules, des coquillages,

des algues... C'est un secteur prioritaire au Sénégal. C'est pourquoi il existe l'Agence Nationale de l'Aquaculture.

Cette agence est là pour aider les personnes voulant se lancer dans l'aquaculture. Elle peut vous aider dans les démarches pour la création d'une ferme aquacole : formation technique, appui commercial, fourniture d'aliments pour poissons ou de semences de poissons, suivi de la qualité...

On peut travailler dans l'aquaculture dans beaucoup d'endroits au Sénégal, comme les zones des fleuves et des embouchures (fleuves Sénégal, Gambie, Casamance, embouchure du Sine-Saloum...) et côtières. Il est aussi possible de faire de l'aquaculture dans les bassins de rétention.

Boubacar : Quelles sont les étapes pour créer une entreprise ou une coopérative aquacole ?

Abdoulaye : Pour cela, vous devez aller voir l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA). Les personnes travaillant à l'ANA

vont vous aider pour vos démarches administratives de création d'entreprise (avec l'APIX), pour votre formation, pour la recherche du lieu de la ferme aquacole et pour les équipements nécessaires, pour la recherche de financements, pour la vente des produits...

Si vous voulez avoir plus d'informations sur le secteur de la pêche, vous pouvez contacter la Fédération Nationale des GIE de Pêche ou la Direction de la Pêche Maritime ou Continentale. Les contacts sont à la fin du guide.

Si vous voulez avoir plus d'informations sur l'aquaculture, allez voir l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA). Les contacts sont à la fin du guide.

3.3.6 Comment financer notre projet ?

a. De combien d'argent avons-nous besoin pour notre projet ?

Une fois que vous avez votre idée d'entreprise, votre marché, votre lieu d'implantation et votre statut, il faut maintenant calculer le coût de votre projet.

Tout d'abord, il faut savoir exactement de combien d'argent vous aurez besoin. Vous devez donc calculer combien va vous coûter votre projet, en additionnant plusieurs montants : principalement, ceux pour l'investissement (achat de terrain, achat de matériel, construction d'un bâtiment...) et ceux pour le fonctionnement de votre projet (location de véhicules, achat des matières premières, salaires...). Tout cet argent devra être dépensé avant que l'entreprise ne com-



mence à fonctionner et donc avant que vous ne commenciez à gagner de l'argent.

Vous devez aussi calculer vos économies : combien d'argent avez-vous épargné ? Avez-vous ramené de l'argent de France ? Avez-vous mis de l'argent sur un compte bancaire ? Est-ce que vous faites partie d'une tontine ? L'épargne, c'est de l'argent ou des biens (c'est-à-dire des

objets qui ont une valeur : bijoux, voiture, maison, vaches, stock de riz...) que vous avez mis à part pour les utiliser dans le futur. Donc, vous épargnez quand vous décidez de ne pas dépenser votre argent tout de suite et d'attendre un autre moment. Vous pouvez, par exemple, utiliser votre épargne en cas d'urgence (maladie, mauvaises récoltes...) ou pour un projet.

Maintenant, comparez l'argent dont vous avez besoin pour votre projet et l'argent que vous avez épargné. Est-ce qu'il y a une différence ? Est-ce que l'argent que vous avez est suffisant pour commencer votre projet ou avez-vous besoin de plus d'argent ?

Si vous avez suffisamment d'argent, vous pouvez créer votre entreprise. Sinon, si vous avez besoin de plus d'argent que les économies que vous avez, il vous faut trouver un financement.

Attention ! Même si vous avez une très bonne idée d'entreprise, il n'est pas prudent d'investir toutes vos économies dans votre projet. Si votre entreprise ne marche pas, il vous faut avoir quelques économies en cas de problème (maladie, décès, catastrophes naturelles...).



⁴⁰ Code des Investissements (régi par la loi n°2004-627 du 7 mai 2004).



b. Nous avons des économies importantes et nous voulons créer une entreprise : à quelles aides avons-nous droit ?

Le gouvernement sénégalais vous appuie dans votre création d'entreprise grâce au Code des Investissements⁴⁰. Le Code s'applique à votre investissement selon le secteur dans lequel vous investissez et selon le montant de votre investissement.

Par exemple, si votre investissement est égal ou supérieur à 15 millions de Francs CFA, vous pouvez bénéficier du code des investissements si vous décidez de vous lancer dans l'un des secteurs suivants :

- agriculture, élevage et industrie de transformation agro-alimentaire,
- pêche et transformation des produits de la mer,
- services dans les secteurs sociaux : santé, éducation, formation,
- téléservices, maintenance et technologies de l'information et de la communication.

Si votre investissement est supérieur à 100 millions de Francs CFA, vous pouvez bénéficier du Code pour d'autres secteurs (mines, tourisme, culture...).

Bénéficier du Code des Investissements, cela veut dire avoir droit à des garanties, des exonérations douanières, des réductions d'impôts... Ces avantages dépendent aussi de la zone dans laquelle vous investissez : par exemple, certains avantages durent pendant 12 ans si vous investissez dans les régions de Fatick,

Kolda, Saint-Louis, Tambacounda ou Ziguinchor.

Comme vous le voyez, c'est en fonction de votre projet que l'APIX pourra vous dire de quels avantages vous pouvez bénéficier. L'APIX commence d'ailleurs à aider les Sénégalais de l'extérieur qui voudraient investir au Sénégal grâce à son programme Entrepreneurship Diaspora. Ce programme pourra, par exemple, vous aider concernant l'étude de faisabilité de votre projet.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, n'hésitez pas et contactez l'APIX (à Dakar ou dans certaines régions, comme à Kaolack, Saint-Louis, Touba et Ziguinchor). Leurs adresses et numéros de téléphone sont à la fin de ce guide.

c. Nous n'avons pas suffisamment d'argent pour commencer notre projet. Que devons-nous faire ?

Vous devez trouver de l'argent auprès de réseaux personnels, en obtenant un crédit ou en obtenant un financement du Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE).

Si vous n'avez pas suffisamment d'argent, vous pouvez chercher de l'argent auprès de :

- Votre famille ou vos amis,
- Votre communauté, à travers un système de tontine ou de caisse d'auto-financement (CAF),
- Vos associés : vous pouvez proposer



vos idées d'entreprise à une ou plusieurs autres personnes.

Vous pouvez aussi décider de repartir travailler en France (avec un contrat temporaire) pour pouvoir économiser pour votre projet au Sénégal.

Vous pouvez aussi obtenir un crédit pour compléter vos économies et lancer votre projet.

Qu'est-ce qu'un crédit⁴¹ ?

C'est le prêt d'une somme d'argent, accordé par un organisme financier ou une banque à un client. La somme est déterminée par avance et est remboursée en plusieurs échéances (tous les mois, par exemple), sur une durée (cinq ans, par exemple) et à un taux défini dès la souscription. Le taux, c'est le prix que la banque vous fait payer pour vous prêter de l'argent.

Qui peut me donner un crédit ?

Vous pouvez demander un crédit à :

- des banques,
- des organismes publics,
- des institutions de micro-finance (mutuelles d'épargne et de crédit...).

Selon la quantité d'argent dont vous avez besoin, vous pourrez peut-être aller vers une institution de micro-finance.

Qu'est-ce que la micro-finance ?

Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir de très petits crédits (« micro-crédit ») à des personnes pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs entreprises.



Il existe sûrement des institutions de micro-finance dans votre région d'origine. Renseignez-vous auprès d'elles pour connaître leurs produits financiers et leurs conditions de prêt (regardez très attentivement le taux d'intérêt et le nombre d'années pendant lequel vous devrez rembourser). Comparez et choisissez ce qui est le plus adapté pour vous. Vous devrez ensuite défendre votre dossier pour que la banque ou l'institution de micro-finance ait confiance en vous et vous accorde le crédit.

Attention ! Il faut savoir que souvent, les banques ne prêteront que si vous avez quelques économies à investir dans votre projet. Ces économies ou d'autres biens seront la garantie de la banque, c'est-à-dire que, si vous ne pouvez pas rembourser votre prêt, la banque pourra prendre cette somme pour rembourser le prêt.

Qu'est-ce qu'un investissement ?

Investir, cela veut dire ne pas dépenser votre argent aujourd'hui pour la consommation mais le dépenser dans une activité qui vous apportera plus d'argent dans le futur. C'est-à-dire que vous choisissez de ne pas dépenser votre argent pour acheter de la nourriture ou des vêtements mais de le dépenser autrement : par exemple, acheter des moutons pour les revendre après, démarrer une boutique, acheter des engins pour mieux travailler dans vos champs, éduquer vos enfants...

Votre projet d'entreprise ou de coopérative est un investissement.

En plus d'un crédit, si vous êtes des Sénégalais de l'extérieur (c'est-à-dire si vous êtes établis hors du Sénégal), vous pouvez aussi trouver un financement

auprès du Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE).

Le FAISE est un fonds de garantie et d'investissement créé par le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur. Il peut financer des projets dans beaucoup de secteurs, comme :

- l'agriculture, l'élevage, la pêche, la transformation des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche,
- le textile et la confection,
- le tourisme,
- l'artisanat et les industries culturelles,
- les nouvelles technologies...

Le FAISE ne finance pas de projets de commerce, de transport ou d'immobilier.

Pour bénéficier d'un financement du FAISE, il faut que vous soyez Sénégalais, que vous puissiez démontrer votre séjour



Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez la Direction de la Micro-finance. Le numéro de téléphone de cette structure figure à la fin de ce guide.

⁴¹ Si vous êtes intéressé par ce thème, des outils d'éducation financière pour les migrants sénégalais et leur famille ont été élaborés par le BIT/MIGRANT. Renseignez-vous auprès de la MECSEF !

à l'étranger et que vous puissiez apporter 25% du montant de votre projet. Les associations de Sénégalais de l'Extérieur peuvent aussi bénéficier du FAISE.

Le FAISE peut :

- vous financer à hauteur maximale de 15 millions de Francs CFA, avec un taux d'intérêt de 6%, sachant que la durée maximale du prêt est de 5 ans,
- vous servir de garantie auprès des banques et des mutuelles si le coût de votre projet dépasse 15 millions de Francs CFA.

Si vous remplissez ces conditions et que vous êtes intéressé, vous devez envoyer au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur :

- une lettre demandant le financement adressée au Ministre des Sénégalais de l'Extérieur,
- l'étude de faisabilité de votre projet (en 4 exemplaires),



- la preuve de votre séjour à l'étranger (carte consulaire, permis de séjour, carte de séjour).

Une fois que vous avez obtenu un financement du FAISE, vous pouvez être accompagné par le FAISE pour lancer votre projet et être formé à l'administration de votre entreprise, à la comptabilité...

Si vous voulez avoir plus d'informations sur ce Fonds, contactez le FAISE, la Direction de l'Appui à l'Investissement et aux Projets ou le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur. Les numéros se trouvent à la fin du guide.

Enfin, si vous venez de créer une PME sénégalaise (notamment si vous êtes des femmes ou si vous employez des femmes, si vous travaillez dans la transformation de produits agricoles...), vous pouvez aussi bénéficier de crédits pour financer

vos équipements de la part d'un programme d'appui au secteur privé, appelé PLASEPRI. Pour plus de renseignements, contactez le PLASEPRI. Les numéros se trouvent à la fin du guide.

partie 3

COMMENT NOUS INVESTIR

dans le social au Sénégal ?





JE VEUX M'INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

de ma communauté d'origine. Comment faire ?

1.

1.1 Tout d'abord, il faut bien connaître les besoins, et prendre contact avec les bonnes personnes !

Vous pouvez avoir envie de participer au développement local de votre région d'origine ou de votre communauté d'origine. Là encore, vous pouvez être aidé, en particulier financièrement et techniquement, pour votre projet. Ces projets, pour l'amélioration des conditions de vie de votre communauté d'origine,

peuvent être réalisés dans beaucoup de domaines différents selon les besoins de votre village ou de votre ville : écoles, centres de formation professionnelle, santé, eau potable et assainissement, routes et chemins, électricité, centres communautaires...

Pour bien connaître les besoins de votre communauté d'origine, il est important de prendre contact avec votre famille et votre communauté mais aussi avec les élus de votre collectivité locale et de tenir compte du Plan Local de Développement. Il est aussi nécessaire de vous



mettre en relation avec les services déconcentrés de l'Etat en fonction de votre futur secteur d'investissement : par exemple contactez l'Inspection d'Académie si votre projet est un projet d'éducation !

Attention ! Si vous n'informez pas les autorités responsables, votre projet pourrait ne servir à rien ! Par exemple, si vous construisez un centre de santé sans

informez le Ministère de la Santé, votre centre sera vide : il n'y aura ni médecin, ni infirmier...

Pour les projets sociaux et de développement, il peut aussi être utile de vous organiser en association avec les autres migrants provenant de la même localité. De cette manière, chacun peut apporter ses idées et ses économies pour un projet plus ambitieux.

Si vous êtes en France, n'hésitez pas à contacter les associations de Sénégalais en France ou encore les associations d'aide au montage de projet : elles pourront vous mettre en contact avec des associations locales ou de Sénégalais installés en France et provenant de la même région que vous ! Les adresses et numéros de téléphone sont à la fin de ce guide.

Si vous êtes une association et que vous voulez savoir comment transférer du matériel dans un but non-commercial, regardez vite dans la Partie 1 de ce guide.

Reportage

L'exemple de NIOKOLO TRANSPORTS

ou

Les incroyables tribulations de migrants sénégalais de France sur le chemin de la création d'entreprise au Sénégal

Rencontre passionnante avec M. SY et M. SOUARE.

M. Sy est le directeur de Niokolo Transports SA au Sénégal. M. Souaré est le Président du Conseil d'Administration de la société. Tous deux sont originaires de la région de Kédougou au Sénégal. Migrants en France et appartenant là-bas à une association très active de ressortissants de Kédougou, ils ont voulu développer leur région d'origine. Après des années d'assistance, ils ont réfléchi à une autre façon d'aider leur communauté d'origine en créant des emplois. Ils nous racontent comment a mûri leur idée qui a amené à la genèse de Niokolo Transports, qui transportent actuellement plus de 89 000 personnes par an !



Présentez-nous vos parcours.

M. SY : J'étais attaché d'administration hospitalier à la Direction des affaires financières du Centre hospitalier de Saint-Denis. J'ai pris une disponibilité pour venir au Sénégal m'occuper de Niokolo Transports.

M. Souaré : Je suis ingénieur d'études recherche et formation à Paris. Je suis le Président du Conseil d'Administration de NT. Je fais des va et vient entre la France et le Sénégal.

En France, nous faisons partie de l'APDK, association pour le développement de Kédougou qui a été créée en 2001. Elle a beaucoup œuvré et investi dans le social. Grâce à nos cotisations, nous avons construit une chambre froide au sein de l'hôpital régional de Kédougou, nous avons envoyé des lits d'hôpitaux, des livres pour le collège et le lycée. L'APDK a une antenne à Kédougou sur laquelle elle s'appuie.

Racontez-nous le cheminement qui vous a amené à l'idée de créer cette société.

Au fur et à mesure, notre association l'APDK a été confrontée aux limites de l'investissement social pour notre région d'origine. Il n'y avait pas d'entretien, pas de suivi. Alors on s'est posé des questions : Quelle était la finalité de nos actions et de nos réalisations là-bas ? Comment intervenir autrement qu'en envoyant des dons ? Créer une entreprise ? Des emplois ? Avec quels moyens ? Avec qui ? Quelle entreprise créer ? Comment développer notre région d'origine ? Nous avons demandé à la population : quel est votre plus gros problème ? On nous a répondu : le problème de transport pour se rendre de Dakar à Kédougou.

Ce problème avait des répercussions et des incidences dans plusieurs domaines indirects comme par exemple sur la santé. Pour la maternité, les femmes sont obligées d'aller à Tambacounda pour l'échographie. Le taux de mortalité est élevé faute de moyen de transports. Ou encore les enseignants des villages touchent leurs soldes à Kédougou et parfois ils peuvent rester bloqués une semaine là-bas sans trouver de véhicules pour retourner dans les villages. Et puis, le coût pour relier Dakar est exorbitant et les moyens de transports ne sont pas réguliers. Ce besoin a donc été déterminé à la base par la population via notre antenne locale. Si on réfléchissait en termes de logique financière, le transport n'était pas un secteur porteur.

Ça ne pouvait pas marcher car c'est peu rentable. De nombreuses questions se sont de nouveau soulevées : comment rompre avec le schéma traditionnel, comment rompre avec la gratuité, avec le problème d'entretien, le problème de suivi ? Comment aller vers une logique économique, créer des emplois et désenclaver notre région tout en se basant sur des fondements économiques ? Pour l'anecdote, l'APDK en partenariat avec d'autres associations originaires de Kédougou avait déjà donné un bus à la mairie de Kédougou à usage de bus scolaire. Mais il a été détourné dans un autre but. Il a été sous-loué pour les bénéfices d'une seule personne.

Comment êtes-vous passés de l'idée à l'acte : la création de la société ?

Une fois le besoin identifié, nous avons mené une étude de faisabilité. Le choix a été la création d'une SA Société Anonyme. L'APDK ne pouvait plus agir dans la structure économique. Ce n'est pas la vocation de l'association. La SA permet quant à elle d'avoir des objectifs au niveau social avec un aspect économique. La SA a proposé des titres de participation non cotés en bourse. Notre souci était de toucher un maximum de migrants et de personnes pour avoir un impact au niveau régional mais aussi national. Au total, 251 actionnaires dont 180 migrants de France ont souscrit :



Reportage

Reportage

une partie de l'APDK a souscrit ; une autre association de ressortissants de Kédougou a souscrit ; des membres de l'APDK intéressés à titre individuel ont pris des parts ; une souscription a été lancée aussi à Dakar (25 actionnaires), Tambacounda (16), Kédougou (28), Bakel et la diaspora aux Etats-Unis et en Espagne a aussi été sollicitée. Le nombre de parts s'élève à 3400. La valeur des titres est de 170 millions FCFA au total. Un titre vaut 50 000 FCFA (76,23 €). La majorité sont des petits actionnaires qui ont entre 4 et 16 actions pour soutenir le développement.

Et maintenant ? Comment fonctionne la société ?

A ce jour, NT a une équipe de 56 personnes. Elle a une agence à Dakar, à Tambacounda, à Kédougou avec un responsable d'agence dans chacune. Elle a une représentation à Bakel. NT c'est une autre vision du transport que les transporteurs traditionnels : nos plus c'est le confort et la qualité. Notre défi c'était de mettre en place des LIGNES REGULIERES qui arrivent à l'heure et avec un service de qualité.

Par exemple, nous proposons l'assistance aux clients en cas de 2 h de panne, on affrète les passagers. On double les chauffeurs sur les lignes longues durées. Les chauffeurs ont aussi un local où ils dorment. Notre souci c'est d'assurer la sécurité des passagers. Au début, tout le monde nous a ri au nez prédisant un échec assuré. Nous avons aussi bénéficié d'un appui institutionnel par le PAISD. Il nous a mis à disposition un cabinet comptable pendant un an.

A quelles difficultés avez-vous dû faire face ?

Nous avons été confrontés à une levée de bouclier des transporteurs locaux. Ça a été une bataille de plus de 6 mois ! C'est allé loin mais nous avons persévéré car nous étions dans notre droit. Tant que nos cars étaient vides, on se moquait de nous. Mais dès qu'ils se sont remplis, les ennuis ont commencé partout où on s'installait !

Cela a débuté à Kédougou. Après deux semaines de présence et malgré toutes nos autorisations réunies et signées au départ, le gouverneur de Kédougou sous la pression des syndicats de transporteurs nous a interdit tous les sites susceptibles d'avoir de la clientèle : interdiction des sites touristiques, des marchés hebdomadaires, de la zone aurifère ! NT a été cantonné à des secteurs sans routes ! Nous avons accepté. NT a desservi de gros villages à des horaires fixes avec des véhicules que nous avons adaptés (Hyundai 3 tonnes aménagés en taxi brousse).

Tout le département a été relié à Kédougou. Les lignes régulières ont facilité les activités pour ces gros villages. NT a également procédé à une campagne de sensibilisation pour l'adhésion des villageois. Au bout de 2 mois, nous avons été débordés par le trop de clients. Le pari de la régularité et de la qualité a fonctionné. Devant ce succès, nous avons reçu une nouvelle convocation du gouverneur sous la pression des syndicats de transporteurs. Ils ont voulu forcer nos cars à rejoindre la gare routière selon le même schéma

Reportage

que les autres transporteurs : le 1^{er} qui est plein part. Nous avons refusé catégoriquement. Le gouverneur a pris un arrêté pour interdire NT. Nous avons replié nos véhicules à Tambacounda. La population a réagi. Elle a fait une sommation comme quoi elle allait descendre sur Kédougou ! Tous les villageois ont posé un ultimatum pour une marche imminente sur Kédougou. La population s'est regroupée. Cette pression au niveau du gouverneur a permis un nouvel arrêté autorisant de nouveau NT.



NT a continué sa publicité. L'échelon départemental réussi, il y avait besoin d'améliorer nos services au niveau interrégional et national. On s'est attaqué à Tambacounda. Mais là rebelote : nouvelle pression des transporteurs de Tambacounda, grève totale ! Vu l'expérience de Kédougou, l'administrateur a négocié. M. DIENG, le gouverneur, a compris avec ses adjoints l'intérêt de notre projet et a réussi à convaincre les transporteurs de nous laisser tranquille.

Les galères ont continué à Dakar. Tant que nos cars ne faisaient pas le plein de clients, on nous considérait comme des fous. Dès que nos cars font le plein, on devient gênant. A Dakar, les transporteurs ont recruté des hooligans pour bloquer nos cars, pour obliger à faire transvaser nos passagers dans des cars de concurrents. Le commissariat a même menotté notre chef d'agence pour maraudage. Pourtant, on avait tout : agrément, licence. On a déposé une plainte au niveau du procureur de la République. Il a ordonné l'arrestation faite à toute personne entravant la liberté de NT de travailler et que nos cars soient escortés !

Pour clore toute l'histoire, une convention de non agression a finalement été signée au ministère du transport face à plus de 200 transporteurs !

Et financièrement, comment avez-vous fait ?

Notre fonds de roulement a été mangé en 2 mois ! Alors, nous avons libéré ce qu'on appelle les actions d'escompte. Et puis, nous avons mis en place un mécanisme interne de financement : le compte courant associé pour éviter d'aller voir les banques. Le principe : les actionnaires mettent de l'argent dans un compte qui est rémunéré 8%/an.

Au démarrage, nous avons eu à prendre un crédit d'investissement auprès d'une banque pour l'achat de nos 1^{ers} cars. Nous avons négocié depuis la France pour obtenir notre crédit dans l'agence au Sénégal. Au départ, nous avions 12 véhicules (9 achetés en crédit bail et 3 sur nos fonds propres).

Reportage

Maintenant, on est passé à 20 dont 8 achetés sur nos fonds propres ! Au fur et à mesure, on réinvestit.

Quels sont vos projets pour le futur ?

Notre optique c'est de toujours faire de nouveaux investissements pour être indépendant économiquement vis-à-vis des banques. Pour l'instant, NT couvre le sud-est. Nous souhaiterions couvrir tout le territoire national et même intervenir à plus long terme à l'international dans les pays de la CEDEAO (Mali, Guinée, Togo, Bénin).

Nos conseils aux migrants sénégalais de France qui voudraient se lancer dans une entreprise ou une coopérative au Sénégal !

- Etre costaud
- Savoir exactement ce que l'on veut (identifier clairement les besoins, s'associer aux locaux)
- Savoir que le Sénégal est un Etat de droit (porter toute astreinte devant les tribunaux qui peuvent assurer la pérennité d'une structure)
- Faire adhérer les populations
- Avoir beaucoup de rigueur dans la gestion

En quelques chiffres :

20 c'est le nombre de véhicules que possèdent actuellement Niokolo Transports !

56 c'est le nombre d'emplois directs créés par Niokolo Transports !

251 c'est le nombre d'actionnaires de la société !

2008 c'est la date de création de la société !

89 000 c'est le nombre de passagers transportés en 2010 par les cars de Niokolo Transports !

525 000 000 Fcfa c'est le chiffre d'affaires de Niokolo Transports en 2010 !

Comme les migrants de la diaspora sénégalaise qui ont acheté une part de Niokolo Transports, vous pouvez vous aussi investir dans des entreprises sénégalaises et devenir **actionnaire** d'un projet économique ou social au Sénégal

qui vous paraît fiable et profitable. Ce peut être une idée si vous avez économisé de l'argent et que vous ne souhaitez pas devenir entrepreneur ni gérer une société. Vous pouvez investir à distance !



1.2 Ensuite, vous pouvez faire appel aux associations d'aide au montage de projet

Une fois que vous connaissez bien les besoins et que vous savez précisément dans quel secteur vous souhaitez intervenir, vous pouvez prendre contact avec

les associations d'aide au montage de projet, pour analyser avec elles la faisabilité de votre projet et définir de combien d'argent vous allez avoir besoin pour le mettre en œuvre. En plus, elles pourront vous fournir beaucoup de contacts locaux, qui vous seront très utiles.



JE N'AI PAS ASSEZ D'ARGENT POUR MON PROJET

existe-t-il des financements ?

2.

2.1 Qu'est-ce que la coopération décentralisée française ?

La coopération décentralisée, ce sont les actions de coopération menées par des collectivités locales françaises (comme les mairies, les régions ou les départements). Cela veut dire que ces collectivités locales peuvent financer des projets de développement au Sénégal : construction d'école, construction de poste de santé ou de maternité, construction de puits... Allez dans la mairie du lieu où vous habitez et demandez si elle finance les associations de migrants et des projets de développement au Sénégal. Si c'est possible, vous devrez sans doute présenter votre projet : il faudra expliquer ce que vous et votre association de migrants, vous voulez faire au Sénégal, pourquoi vous voulez le faire, combien coûte votre projet...



Certaines collectivités locales françaises ont même mis en place des mécanismes de soutien exclusivement dédiés aux migrants⁴³.

- Depuis 2006, la ville de Paris a développé pour les migrants parisiens un « Label Paris Co-développement Sud » ;
- Le département des Yvelines appuie les initiatives de solidarité internationale portées par les associations yvelinoises issues des migrations à travers un appel à projet « Solidarité Migrants » ;
- La Région Ile de France a mis en place en 2011 un dispositif appelé « Codéveloppement décentralisé » pour soutenir des actions d'organisations franciliennes de migrants vers les régions avec qui le conseil régional coopère.

Renseignez-vous !

2.2 Le soutien des fondations d'entreprises et des associations françaises

Si vous appartenez à une association de ressortissants sénégalais, vous pouvez obtenir auprès de fondations d'entreprises ou d'associations françaises un appui technique, institutionnel et financier dans le montage, le financement et la mise en œuvre de vos projets de développement pour votre région d'origine⁴⁴.

Pensez-y !

Quelques exemples :

- La fondation « Vëolia » soutient des projets portés par des employés du groupe ;
- Le GRDR, ONG de référence en matière d'accompagnement des initiatives des migrants ;
- Electriciens Sans Frontières appuie les associations pour l'accès à l'énergie des infrastructures en milieu rural ;
- L'association AFTAM appuie des projets de développement menés par les migrants résidant dans ses foyers ;

⁴³ Tirés de la « Lettre d'information du PAISD » Avril 2011, Trimestriel d'information du Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement.

⁴⁴ Idem.

Si vous voulez plus d'informations à ce sujet et savoir quelles collectivités locales investissent, où et sur quel type de projets, consultez les sites internet de la coopération décentralisée française (www.cites-unies-france.org) ou du ministère français des Affaires Étrangères (www.diplomatie.gouv.fr, rubrique « Coopération décentralisée »). Vous trouverez également la liste de tous les partenaires de la coopération décentralisée présents au Sénégal (pas seulement la France), sur le site internet sénégalais de la coopération décentralisée : www.cooperationdecentralisee.sn. Pour connaître les villes jumelées, vous pouvez aussi consulter le site internet de l'Association Française des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)⁴².

⁴² www.afccre.org, onglet « Nos membres », puis « Annuaire des villes jumelées ».

- L'association **Via le Monde** soutient les ressortissants résidant en Seine Saint Denis ;
- L'association **AGIR** apporte un appui technique aux associations de migrants dans le montage de projet et la recherche de fonds ;
- **Ingénieurs Sans Frontières** soutient les projets qui intègrent un volet technologique.



Il existe de nombreuses opportunités en France pour que vos initiatives de développement soient appuyées.

Multipliez les contacts et les démarches !

N'hésitez pas à vous rendre au Ps-Eau, la cellule relais du PAISD à Paris. Une de ses activités est de rendre visibles les associations de migrants auprès des collectivités locales, des ONG, des fondations, qui ont des guichets pour soutenir les migrants à financer leurs projets de développement dans leur communauté d'origine. Leurs coordonnées sont à la fin du guide !

2.3 Les financements du PAISD

Le PAISD donne un appui technique et accorde une subvention maximale de 70% pour la réalisation de projets de développement à caractère social portés par les associations de ressortissants sénégalais établis en France en faveur de leurs localités d'origine. Les actions financées concernent les secteurs de : l'éducation, l'hydraulique, la santé, l'hydro-agricole.

Pour pouvoir bénéficier de ces financements, il faut effectuer les projets au nom d'une association déclarée en France (Association loi 1901) et être épaulé par une association locale sénégalaise. Votre projet doit cadrer avec les OMD (Objectifs du Millénaire pour le



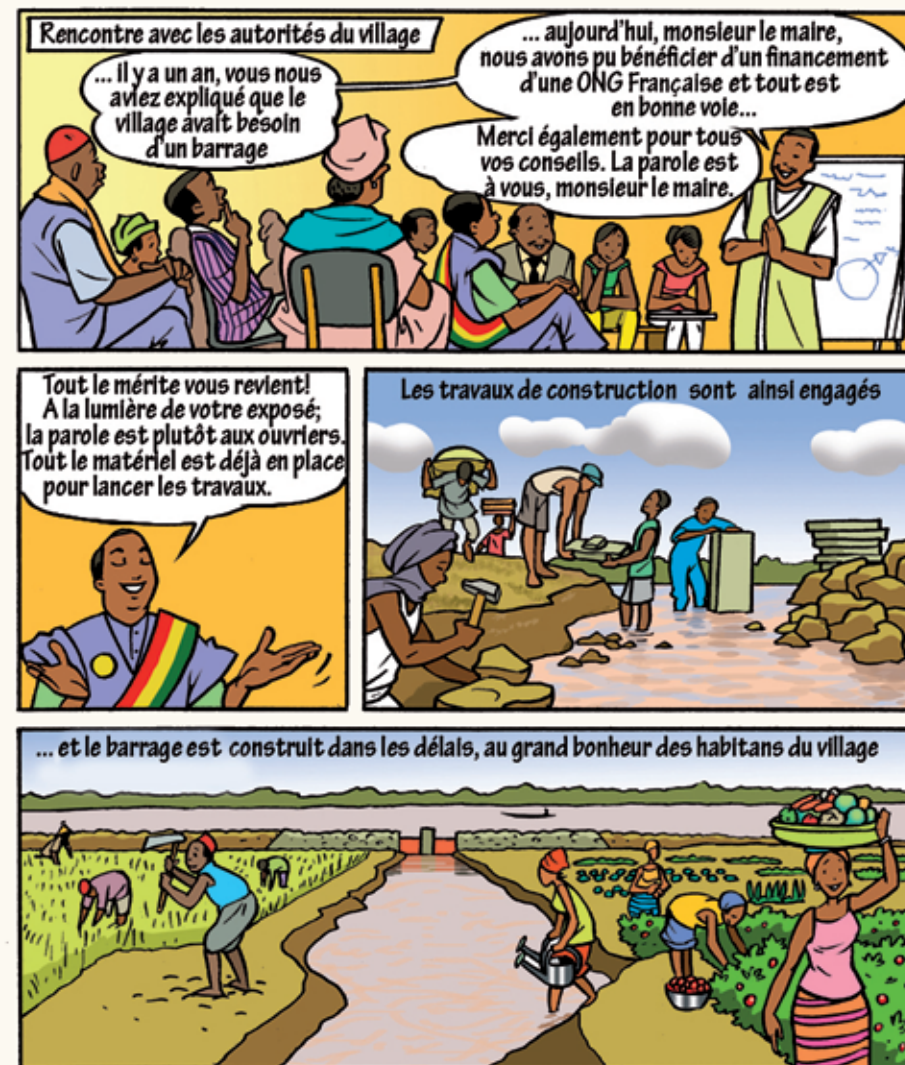
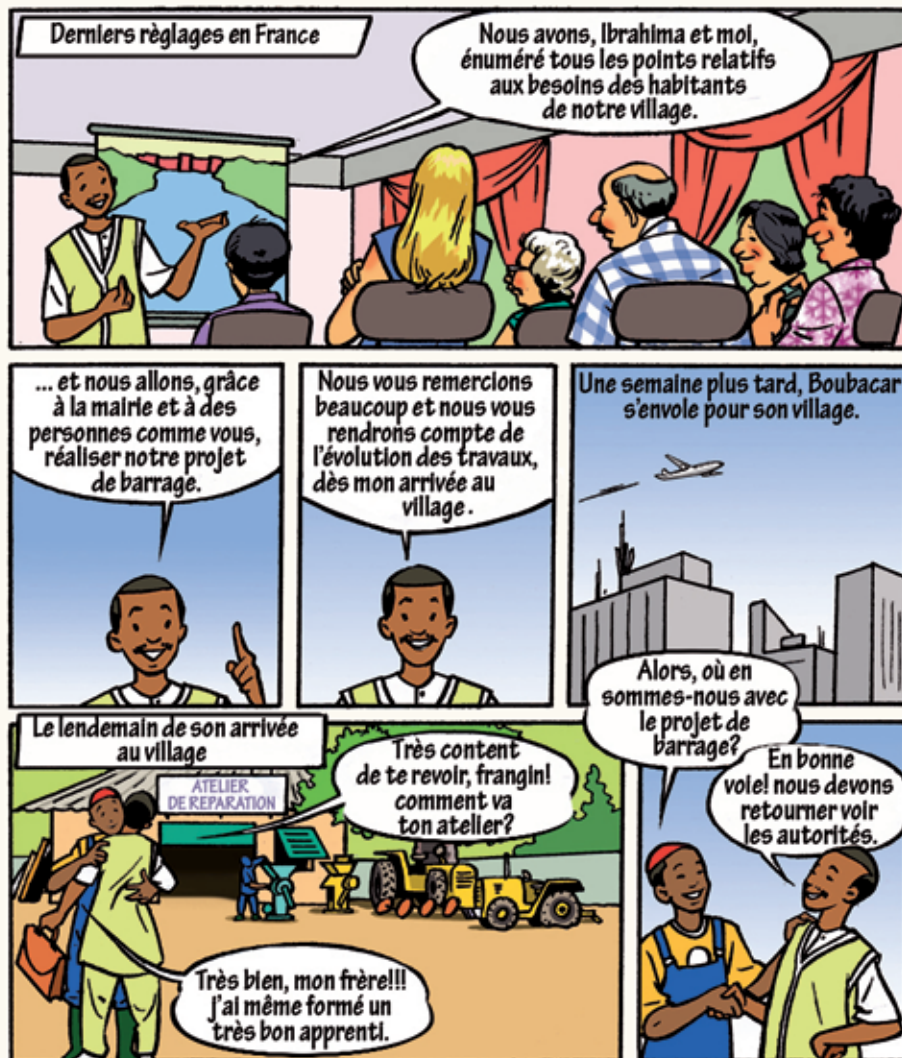
Développement), être articulé avec les plans locaux de développement de votre localité d'origine et permettre aux populations d'avoir un accès à des infrastructures sociales de base de qualité (accès aux services de santé, école, formation professionnelle, eau potable, ...).

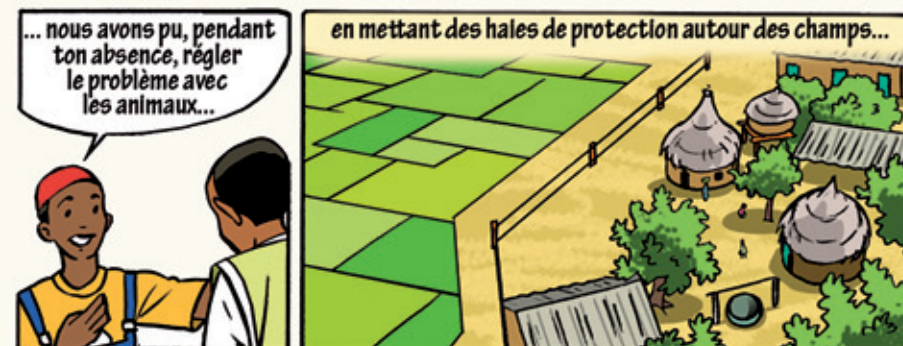
Prenez contact avec les autorités locales et les habitants de votre communauté pour discuter avec eux de ce dont ils ont besoin et associez-les dès le départ dans tout le processus. Le PAISD vous accompagne dans le montage de votre projet.

Si cela vous intéresse, contactez le Ps-Eau, la cellule relais du PAISD en France ou le PAISD au Sénégal pour avoir plus de détails !

IBRAHIMA ET AMADOU

ensemble pour le développement de leur village





FIN



COMMENT ORGANISER

ma réinstallation au pays ?

3.

3.1 Est-ce que nous allons avoir besoin d'argent pour nous réinstaller ?

Oui ! Même si vous comptez monter une entreprise et que l'idée est très bonne, il vous faudra de l'argent pour vivre en attendant que les recettes de l'entreprise soient suffisantes pour vous permettre de dégager des bénéfices.

Or, comme tout prend du temps, il vaut mieux avoir tout prévu et fait quelques économies. Mais attention : quand on a des économies, il faut aussi penser à la façon dont on veut les utiliser, sinon vous risquez de ne pas pouvoir aller au bout de vos projets.

3.2 Comment accéder à la protection sociale et protéger notre santé et celle de notre famille à notre réinstallation au pays ?

Qu'est-ce que la protection sociale ?

La protection sociale est un droit fondamental. Elle vous permet de faire face à



de nombreux risques sociaux, comme la maladie, la vieillesse, l'invalidité, le chômage... En France, en tant que travailleur migrant, vous et votre famille résidant en France êtes protégés. C'est pourquoi votre employeur (ou vous-même selon votre travail) cotise à la Sécurité Sociale française et c'est grâce à cette cotisation que vous pouvez, par exemple, être remboursé quand vous allez chez le médecin.

Le Sénégal a signé une convention de Sécurité Sociale avec la France, alors renseignez-vous avant de rentrer au pays, pour savoir quels sont vos droits et quelles sont les démarches à effectuer pour les faire valoir. Le Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS)⁴⁵ est là pour répondre à toutes vos questions !

Que se passe-t-il lors de ma réinstallation au Sénégal ?

Tout dépend des risques contre lesquels vous voulez vous protéger.

- Pour les risques d'accident du travail, de maladies professionnelles et pour les prestations familiales (notamment, pour certains aspects de la santé des femmes enceintes ou ayant accouché), il faut s'adresser à la Caisse de Sécurité Sociale. En effet, lors de votre réinstallation au Sénégal, si vous trouvez un emploi, si vous créez une entreprise ou si vous devenez membre d'une coopérative, vous devez vous inscrire à la Caisse de Sécurité Sociale. Cette inscription vous protège dans beaucoup de situations : chute sur un chantier, accident de transport en commun pendant le trajet vers votre lieu de travail, congé maternité pour les femmes salariées, handicap suite à un accident du travail...

Pour en savoir plus, contactez la Caisse de Sécurité Sociale au 33 889 19 89⁴⁶.

- Pour votre santé et celle de votre famille, il existe au Sénégal des instituts de prévoyance maladie et des mutuelles de santé qui peuvent vous être utiles. Si vous créez ou vous travaillez pour une entreprise de moins de cent personnes, vous pouvez adhérer à un institut de prévoyance maladie. Cet institut peut financer vos dépenses de santé ou celles de votre famille. Sinon, vous pouvez adhérer volontairement à une mutuelle de santé. Une mutuelle de santé est une association à but non-lucratif (c'est-à-dire que la mutuelle ne cherche pas à gagner de l'argent) de personnes qui adhèrent de manière libre et volontaire. Cette association organise la solidarité et l'entraide entre ses membres. Grâce aux cotisations des membres, la mutuelle garantit à ces derniers le paiement (ou le remboursement) de tout ou d'une partie de leurs soins de santé.

- Grâce aux économies que vous avez peut-être depuis votre séjour en France, vous pouvez vous inscrire dans une mutuelle de santé pour vous

⁴⁵ www.cleiss.fr, téléphone : +33 (0)1 45 26 33 41.

⁴⁶ Vous pouvez aussi consulter le site Internet : www.secusociale.sn.

protéger vous-même et votre famille. Renseignez-vous dans votre région : il y a sûrement une mutuelle de santé proche de chez vous. Comparez leurs prix et leurs remboursements. Si vous repartez en France pour travailler, demandez-leur si vous pourrez continuer à payer à distance les cotisations de votre famille restée au pays pour que ses dépenses de maladie soient remboursées. Il est très important, pour vous ou pour votre famille, d'être protégé par un institut de prévoyance maladie ou d'être membre d'une mutuelle de santé en cas de maladie ou d'accident : adhérez à une mutuelle !

- Enfin, si vous faites partie d'une association de migrants sénégalais en France, renseignez-vous pour savoir si elle a un accord avec une mutuelle



de santé au Sénégal. Sinon, vous pouvez proposer à votre association de migrants de créer une mutuelle de santé au Sénégal pour protéger les familles restées au pays. Renseignez-vous auprès du Ministère de la santé pour savoir comment faire pour créer une mutuelle de santé, notamment auprès de la Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat au 33 821 88 53.

J'ai des questions sur le VIH/SIDA

Encadré 17

Le SIDA est une maladie provoquée par un virus qui s'appelle VIH ou virus du SIDA. Ce virus détruit les défenses du corps contre les infections et provoque plusieurs types de maladies.

Une personne atteinte par le virus peut se sentir bien et ne pas soupçonner la présence de ce virus (VIH), mais si cette personne ne reçoit pas de traitement médical, elle va développer le SIDA dans un délai de plus ou moins 10 ans. Même si cette personne n'a pas développé le SIDA, si elle ne prend pas les précautions nécessaires elle peut le transmettre.

Comment se transmet le VIH ?

- Par les rapports sexuels avec pénétration (vaginale, anale ou orale) sans préservatif.
- Par le partage de seringues et d'aiguilles qui ont été utilisées par des personnes infectées.

- Par l'utilisation d'instruments coupants : les aiguilles de tatouage et de piercing, et les rasoirs qui ont été au contact avec le sang d'une personne infectée par le virus.
- Une femme enceinte atteinte par le VIH peut le transmettre à l'enfant qu'elle porte, pendant la grossesse, lors de l'accouchement et aussi par l'allaitement. Vous devez savoir que si vous êtes enceinte et infectée, il existe des traitements contre le SIDA qui réduisent de beaucoup le risque de le transmettre à votre enfant. Vous pouvez aussi choisir d'interrompre légalement votre grossesse. Si vous êtes infectée, vous ne devez pas allaiter votre enfant.

Pourquoi faire un dépistage du VIH/SIDA ?

Bien qu'il n'y ait pas de guérison définitive du SIDA, on utilise de puissants traitements, les antirétroviraux, qui permettent aux personnes infectées de vivre en meilleure santé et plus longtemps. Vous pouvez être soigné au Sénégal.

On recommande à toutes les femmes enceintes de faire le test de dépistage car il existe des traitements contre le SIDA qui réduisent de beaucoup le risque de transmettre la maladie à l'enfant.

Si vous savez que vous êtes infecté, vous devez TOUJOURS utiliser un préservatif lors des rapports sexuels avec pénétration pour ne pas transmettre le virus.

Où faire un dépistage du VIH/SIDA ?

Pour savoir si l'on est infecté ou non, il suffit de faire une analyse de sang. Ce dépistage se pratique dans un centre de santé, n'importe lequel, sans payer et sans donner votre nom. Le test du VIH/sida est gratuit, volontaire et confidentiel. Le test est effectué après information au patient ou à la patiente et son résultat est confidentiel.

En France, si vous voulez savoir où faire un test de dépistage ou si vous avez des questions sur le VIH/SIDA, vous pouvez téléphoner gratuitement et anonymement à Sida Info Service : 0800 840 800 (nuit et jour, 24h/24)⁴⁷.

Au Sénégal, si vous voulez savoir où faire un test de dépistage ou si vous avez des questions sur le VIH/SIDA, vous pouvez vous rapprocher du centre de santé le plus proche ou du service de dépistage volontaire le plus proche (il y en a plusieurs dans toutes les régions du Sénégal).

⁴⁷ www.sida-info-service.org

3.3 Avec nos économies, nous aimerions faire construire une maison pour notre famille et nous-mêmes. Que devons-nous faire ?

Avant de vous lancer dans l'achat d'un terrain ou dans les travaux de construction, soyez très prudent ! Beaucoup de Sénégalais, migrants mais aussi résidant au Sénégal, ont eu des problèmes : achat de terrains à de « faux » propriétaires, terrain empiété par des voisins, défaut de qualité de la construction, arrêt des travaux avant la fin de la construction du bâtiment...



Le plus sûr, pour vous, est de consulter un notaire ou un expert immobilier. De cette manière, toutes vos démarches seront légales et vérifiées et vous pourrez vous défendre en justice, si besoin est. Voici quelques conseils en la matière⁴⁸ :

- Tout d'abord, réfléchissez à votre budget : combien d'argent avez-vous pour l'achat du terrain ou la construction ?
- Regardez autour de vous pour savoir combien coûtent les terrains dans telle ou telle zone, combien coûte la construction...
- Allez au Service des Domaines pour avoir toutes les informations sur le terrain ou la maison que vous souhaitez acheter.
- Renseignez-vous aussi pour savoir si le terrain est raccordé au système d'eau, d'électricité...
- Vérifiez que votre terrain ne soit pas dans une zone inondable : sinon, vous pourriez tout perdre pendant l'hivernage !

⁴⁸ Merci à Yacouba Traoré, expert immobilier auprès des tribunaux.



- Ne confiez pas tout votre argent pour la construction à une seule personne, même si elle est de votre famille. Choisissez bien vos personnes de confiance.
- Vérifiez si vous pouvez vous-même construire la maison ou le bâtiment. Si vous devez embaucher une entreprise de construction, renseignez-vous avant : connaissez-vous cette entreprise ? Connaissiez-vous des personnes satisfaites de leur travail ?
- Soyez également attentif à la qualité des matériaux utilisés : il est arrivé

que de mauvais matériaux employés pendant la construction du bâtiment soient la cause d'accidents ou de défauts (inondation, fissures...).

- Réfléchissez aussi au plan de votre maison ou du bâtiment : ne soyez pas trop ambitieux car la construction coûte cher. Construisez petit au début : vous pourrez agrandir votre maison au fil des années...

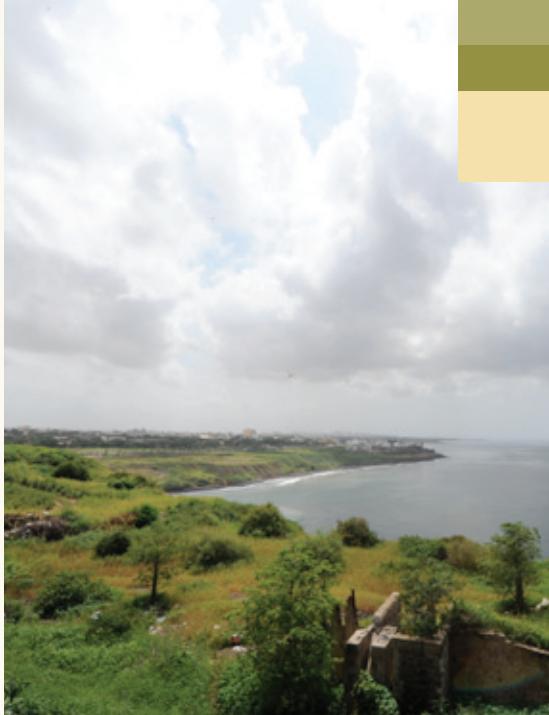
Enfin, pour les Sénégalais de l'Extérieur, il existe des programmes comme la Cité de la Diaspora pour faciliter l'accès au logement.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez la Direction de l'Habitat ou la Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur. Les numéros de téléphone de ces structures figurent à la fin de ce guide.

3.3.1 Comment pourrions-nous obtenir un terrain pour construire notre maison ?

Pour obtenir un terrain à usage d'habitation (c'est-à-dire pour utiliser le terrain pour construire un logement) auprès de certains services de l'Etat, il faut souvent constituer un dossier de demande qui se compose de :

- une lettre de demande de terrain pour le service des Domaines,
- un extrait de plan de parcelle délivré par les services du Cadastre,
- une attestation de non-propriété délivrée par les services du Cadastre.



Renseignez-vous auprès de la Direction de l'Habitat ou de la Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur pour savoir exactement ce dont vous avez besoin.

3.3.2 Comment obtenir un prêt immobilier ?

Pour construire votre maison, vous pouvez avoir besoin d'un prêt ou vous pouvez décider d'économiser pour cette construction sur un compte d'épargne particulier. Les principales banques du Sénégal proposent des produits particuliers pour les Sénégalais résidant à l'étranger : prêt immobilier, compte épargne logement, assurance (rapatriement de corps, décès...). Renseignez-vous pour connaître les produits les plus adaptés à vos besoins et comparez les prix et les conditions des banques !

3.4 Nous voudrions prendre notre retraite au pays, comment faire ?

Si vous avez travaillé pendant longtemps en France et que votre employeur a cotisé à la Sécurité Sociale française pour votre retraite, vous pouvez toucher la retraite française au Sénégal, grâce à la Convention de Sécurité Sociale signée par la France et le Sénégal. Pour être sûr que tout se passera bien, le mieux est de vous informer et de faire les démarches avant de quitter la France. Pour cela, vous pouvez contacter le Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS)⁴⁹. Mais si

vous avez encore des questions, vous pouvez aussi vous renseigner auprès du Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits (CATRED)⁵⁰. Les adresses et numéros de téléphone sont à la fin de ce guide.

Au Sénégal, c'est l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) qui s'occupe des pensions de retraite. Pour les personnes qui ont cotisé avant de partir à l'étranger, il existe un dispositif qui permet de continuer à contribuer volontairement à partir des revenus à l'étranger. Renseignez-vous si cela vous intéresse. Les contacts de l'IPRES sont à la fin de ce guide.

3.5 Informations pour les femmes

Au Sénégal et en France, en tant que femmes vous avez exactement les mêmes droits que les hommes, en particulier celui d'être payées au moins selon le salaire minimum légal et celui d'avoir le même salaire que les hommes pour le même travail accompli.

En plus de ces droits pour tous, vous avez des droits spécifiques en tant que femmes, comme celui d'être protégées pendant votre grossesse, celui de prendre un congé maternité...

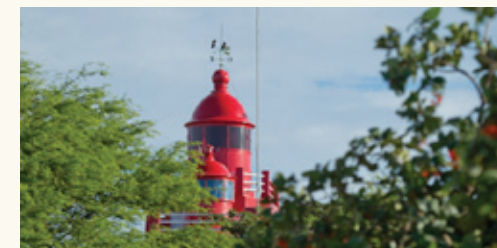
Conseil ! Il existe des Centres d'Assistance et de Formation pour la Femme

⁴⁹ www.cleiss.fr, téléphone : +33 (0)1 45 26 33 41.

⁵⁰ www.catred.org

(CEDAF) dans beaucoup de départements du Sénégal et aussi de nombreuses associations de femmes. Ces organismes peuvent vous renseigner si vous voulez vous former mais aussi si vous avez besoin d'en savoir plus sur :

- votre santé,
 - le VIH/SIDA ou toute autre maladie sexuellement transmissible,
 - la contraception (préservatifs masculins et féminins, pilule, stérilet...),
 - la contraception d'urgence (pilule du lendemain...),
 - la grossesse,
 - l'accouchement,
 - les maladies féminines,
- ou en cas de :
- rapport non protégé et non désiré,
 - grossesse non désirée,
 - violence de la part de votre mari ou d'une autre personne.



Encadré 18

Je suis une femme migrante et je suis victime de violence, que faire ?

Si vous êtes migrante et que vous êtes victime de violence ou d'exploitation, vous avez des droits même si vous êtes en situation irrégulière en France. Alors ne restez pas seule et n'hésitez surtout pas à faire appel à ceux qui peuvent vous aider !

Il existe des permanences téléphoniques nationales, qui sont ouvertes à toutes les femmes sans exception :

- Violences conjugales info : 3919 (appel gratuit de 8h à 22h)
- Viols femmes information : 0800 05 95 95

Des associations peuvent aussi vous accompagner, ou vous mettre en contact avec des structures proches de chez vous :

- La Cimade conseille les femmes victimes de violences dans leurs démarches administratives et juridiques le mercredi toute la journée : vous pouvez l'appeler au 01 40 08 05 34.
- L'association Avocats Femmes Et Violences propose des permanences téléphoniques les lundi, mardi et jeudi après-midi de 15h00 à 19h00. Vous pouvez les joindre au 0820 203 428.
- Le Mouvement français pour le planning familial (MFPF) peut également répondre à vos questions et vous accompagner : 01 42 60 93 20.

Si vous êtes victime d'exploitation à des fins sexuelles (prostitution, traite...) ou d'esclavage moderne, vous pouvez contacter :

- La Coordination du Dispositif National d'accueil et de protection des victimes de la traite des êtres humains (Ac.Sé : www.acse-alc.org), au 0825 009 907 (numéro indigo à 0,15 cts la minute).
- Le Comité contre l'esclavage moderne, au 01 44 52 88 90.

Si vous avez des questions sur vos droits, plusieurs structures sont là pour y répondre, quelle que soit votre situation administrative :



- Les points d'accès au droit : des juristes sont là pour répondre gratuitement à toutes vos questions. Pour connaître le plus proche de chez vous et ses horaires d'accueil, renseignez-vous à la mairie !
- Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des familles (CIDFF) : il y en a partout en France et ils sont là spécialement pour accompagner les femmes, dans de très nombreux domaines (accès au droit, à l'emploi, à la santé...), alors n'hésitez pas à contacter le CIDFF de votre région ! Pour connaître ses coordonnées, consultez le site internet www.infofemmes.com (rubrique « Contact - Coordonnées de votre CIDFF ») ou appelez le Centre National (CNIDFF) au 01 42 17 12 00.

Pour connaître vos droits en tant que migrante, vous pouvez aussi consulter les fiches disponibles sur le site du Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées (RAJFIRE : <http://rajfire.free.fr>, rubrique « Connaître vos droits », puis « Fiches pratiques »).

En cas d'urgence, appelez immédiatement Police-Secours, au 17.

3.6 Nous avons des enfants en France, comment ça se passe pour leur scolarité au Sénégal ?

Si vous avez des enfants en âge d'être scolarisés, vous devez penser à préparer leur arrivée au Sénégal et prévoir leur scolarisation en vous renseignant sur : les écoles, les programmes scolaires, les conditions d'inscription, les coûts, les langues d'enseignement... Plusieurs choix s'offrent à vous : l'inscription dans un établissement sénégalais, français, franco-sénégalais ou international... ; dans le public ou le privé ; avec un enseignement bilingue ou non...

Si vous souhaitez que votre enfant continue à étudier le même programme qu'en France, vous pouvez l'inscrire dans une école homologuée par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE). De quoi s'agit-il ? Le Ministère Français de l'Education Nationale



homologue des établissements. La scolarité accomplie par les élèves dans ces établissements est comparable à celle qu'ils auraient suivie en France. Ce peut être des établissements gérés par l'AEFE directement ou bien conventionnés ou encore homologués.

Pour en savoir plus et connaître la liste des établissements homologués par l'AEFE au Sénégal, contactez : l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), 19-21 rue du Colonel Pierre-Avia 75015 Paris, Tél. : + 33 (0)1 53 69 30 90, www.aefe.fr. Ou allez sur le site de l'ambassade de France au Sénégal : www.ambafrance-sn.org (Rubrique Présence française, Sous-rubrique Etablissements scolaires).

Pour avoir des informations sur l'enseignement, les diplômes, les programmes au Sénégal, regardez le site du Ministère de l'Enseignement Élémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues Nationales : www.education-new.gouv.sn. Pour obtenir la liste des écoles de votre localité, vous pouvez contacter l'inspection d'académie de votre région.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à rencontrer le directeur ou la directrice de l'établissement pour avoir des réponses

à toutes les questions que vous vous posez pour la scolarité de votre enfant.



La Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Sénégalais de France (MECSEF) est une mutuelle originale qui a eu l'idée de proposer des services de proximité adaptés aux besoins et problématiques de la diaspora sénégalaise. Elle fournit des solutions dans plusieurs domaines d'intervention : agir pour un développement solidaire, concrétiser des projets en France et au Sénégal...

Parmi les produits spécifiques qu'elle développe :

- Crédit dépannage
- Prêt Etudes, voyage
- Assurances et Rapatriement de corps
- Apport logement au Sénégal
- Financement de projets...

Ses partenaires sont multiples : Poste-Finances, FNCE, BOA, Finances solidaires, PAISD, Ecolabs, Forim, BIT, Askia, ...

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter son équipe en France et au Sénégal.

E-mail: mecsef@gmail.com

Site Web: www.mecsef.com

Tél: + 33 (0)6 74 45 48 28 (en France) - + 221 77 790 39 86 (au Sénégal)



partie 4

QUI PEUT NOUS AIDER*en France et au Sénégal ?*

Contacts utiles en France

Représentations diplomatiques

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresse
Toutes les adresses consulaires en France		www.ambasseneparis.com/index.php/les-consulats.html	
Ambassade du Sénégal à Paris	+33 (0)1 47 05 39 45	www.ambasseneparis.com	14, Avenue Robert Schuman 75007 Paris
Consulat Général du Sénégal à Paris	+33 (0)1 44 05 38 48	www.ambasseneparis.com	22, rue Hamelin 75016 Paris
Consulat Général du Sénégal à Bordeaux	+33 (0)5 56 32 62 87	www.ambasseneparis.com	319 boulevard du Président Wilson 33200 Bordeaux
Consul Général du Sénégal à Lyon	+33 (0)4 37 40 04 01	www.ambasseneparis.com	97, rue Garibaldi 69006 Lyon
Consulat Général du Sénégal à Marseille	+33 (0)3 20 52 68 77	www.ambasseneparis.com	84, rue Sylvabelle 13006 Marseille
Consulat Honoraire du Sénégal à Lille	+33 (0)3 20 52 68 77	www.ambasseneparis.com	1, place Georges Lyon 59000 Lille

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresse
Consulat Honoraire du Sénégal à Nancy	+33 (0)3 83 23 25 25 +33 (0)6 09 44 45 44	www.ambasseneparis.com	23 rue du sergent Bobillot 54000 Nancy
Consulat Honoraire du Sénégal à Rouen	+33 (0)2 35 70 32 32	www.ambasseneparis.com	2, rue Abbé Cochet 76000 Rouen
Consulat Honoraire du Sénégal à Nantes	+33 (0)2 43 07 18 71 +33 (0)2 40 41 66 72	www.ambasseneparis.com	Mairie de Nantes Annexe de Chantenay 44094 Nantes cedex 1

Services nationaux

Organisations	
Pôle Emploi www.pole-emploi.fr	Vous pouvez contacter le Pôle Emploi par téléphone : au 39 49 depuis la France (numéro unique gratuit ou 0,11 € par appel depuis une ligne fixe ou une box en France, coût d'une communication normale depuis un mobile) et au +33 1 77 86 39 49 depuis l'étranger. Vous pouvez aussi aller rencontrer un conseiller au Pôle Emploi le plus proche. Pour connaître l'adresse, demandez à la mairie ou regardez sur internet, en cliquant sur « Votre Pôle Emploi » en bas de la page d'accueil du site (www.pole-emploi.fr)
L'Assurance maladie (Sécurité Sociale) www.ameli.fr	Pour contacter un conseiller par téléphone : composez le 36 46, puis appuyez sur la touche * (prix d'un appel local depuis un poste fixe en France) Pour connaître l'adresse de la caisse d'Assurance Maladie la plus proche : cliquez sur « Votre caisse » dans la partie « Vous êtes assuré » de la page d'accueil du site internet (www.ameli.fr)
Centre de Liaisons européennes et internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) www.cleiss.fr	Le Sénégal a signé une convention de sécurité sociale avec la France. Pour vous renseigner sur vos droits acquis si vous avez travaillé en France (retraite, protection sociale, invalidité...), vous pouvez chercher des informations sur le site internet ou contacter le CLEISS : • par téléphone au +33 (0)1 45 26 33 41 • par e-mail, en passant par le site internet

Organisations	
Services publics www.service-public.fr	Beaucoup d'informations sont disponibles sur le site internet (sur les points d'accès au droit, les démarches administratives, etc...), mais vous pouvez également poser des questions : • par téléphone au 39 39 (0,06 € la minute en moyenne depuis la France) • par e-mail, en passant par le site internet
Agence pour la Création d'Entreprise (APCE) www.apce.com	Pour trouver toutes les informations nécessaires à la création d'entreprise en France, ainsi que des fiches techniques et des guides d'aide à la création d'entreprise

Associations et structures spécifiques

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresse	Activités
Association Française d'Information Funéraire (AFIF)	+33 (0)1 45 44 90 03	www.afif.asso.fr infos@afif.asso.fr	9, rue Chomel 75007 Paris (siège)	Pour vous aider à choisir une entreprise de pompes funèbres (tarifs, prestations...) en cas de décès d'un proche.
Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Assurance (Agira)	+33 (0)1 53 21 50 25	www.agira.asso.fr	AGIRA 1, rue Jules Lefebvre 75431 Paris cedex 09	Pour savoir si une personne décédée avait pris une assurance vie ou rapatriement de corps auprès d'une société d'assurance française.
Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits (CATRED) www.catred.org	+33 (0)1 40 21 38 11	asso.catred@wanadoo.fr	CATRED 20 boulevard Voltaire 75011 PARIS	Pour obtenir des informations sur vos droits à la retraite et être accompagné dans vos démarches.

Syndicats

En règle générale, pour contacter les syndicats, il faut vous adresser à l'union locale ou départementale la plus proche de votre lieu de travail (ou de votre domicile)				
Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresse	Activités
Confédération Générale du Travail (CGT)	+33 (0)1 48 18 80 00	www.cgt.fr info@cgt.fr	263, rue de Paris 93516 Montreuil cedex (siège)	Pour vous informer sur vos droits et devoirs en tant que travailleur(euse) migrant(e)
Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)	+33 (0)1 42 03 80 00	www.cfdt.fr Possibilité d'envoyer un mail via le site	4, boulevard de la Villette 75019 Paris (siège)	Pour vous informer sur vos droits et devoirs en tant que travailleur(euse) migrant(e)
Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)	+33 (0)1 73 30 49 00	www.cftc.fr	128, Avenue Jean Jaurès 93697 Pantin (siège)	
Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)	+33 (0)1 48 18 88 00	www.unsa.org Possibilité d'envoyer un mail via le site	21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet (siège)	
Union syndicale Solidaires	+33 (0)1 58 39 30 20	www.solidaires.org contact@solidaires.org	144 Boulevard de la Villette 75019 Paris (siège)	Pour vous informer sur vos droits et devoirs en tant que travailleur(euse) migrant(e)

Informations pour les femmes et les victimes de la traite des êtres humains

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Activités Dans quels cas les contacter ?
Ecoute Sexualité Contraception Avortement	0 800 803 803 Numéro pour le Nord de la France		
Ecoute Sexualité Contraception Avortement	0 800 105 105 Numéro pour le sud de la France		

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Activités Dans quels cas les contacter ?
Violences conjugales info	3919		Appel gratuit de 8h à 22h.
Viols femmes information	0800 05 95 95		
Permanence femmes de la Cimade	+33 (0)1 40 08 05 34	www.cimade.org	La Cimade est une association d'aide aux migrants Elle propose une permanence téléphonique pour les femmes victimes de violences le mercredi toute la journée
Avocats Femmes et Violences	820 203 428		Avocats Femmes et Violences est une association d'avocats qui offre une assistance juridique gratuite aux femmes. Leurs permanences téléphoniques se font les lundi après-midi, mardi après-midi et jeudi après-midi de 15h00 à 19h00
Mouvement français pour le planning familial (MFPP)	+33 (0)1 42 60 93 20	www.planning-familial.org	Le MFPP est une association qui milite pour le droit des femmes. Elle peut répondre à vos questions sur vos droits et les démarches administratives à effectuer. Il y a des centres de planning familial un peu partout en France.
Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des familles (CIDFF)	+33 (0)1 42 17 12 00 (Centre National)	www.infofemmes.com cnidff@cnidff.fr	Les juristes des CIDFF sont là spécialement pour accompagner les femmes dans de très nombreux domaines (accès au droit, à l'emploi, à la santé...). Il y a des CIDFF partout en France : pour connaître les coordonnées du plus proche de chez vous, consultez le site internet (rubrique « Contact - Coordonnées de votre CIDFF ») ou appelez le Centre National (CNIDFF)
Amicale du Nid	+33 (0)1 44 52 56 40	www.amicaledunid.org	L'Amicale du Nid est une association d'aide à l'insertion des personnes en danger ou en situation de prostitution

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Activités Dans quels cas les contacter ?
Mouvement du Nid	+33 (0)1 42 70 92 40	www.mouvementdunid.org ninternational@mouvementdunid.org	Le Mouvement du Nid est une association qui lutte contre la prostitution. Elle possède des délégations dans toutes les régions de France.
Dispositif National d'accueil et de protection des victimes de la traite des êtres humains (Ac.Sé)	825 009 907 (Numéro indigo)	www.acse-alc.org ac.se@association-alc.org	L'association ALC Nice est basée à Nice mais a des activités dans toute la France. Elle peut vous aider si vous êtes victime d'exploitation sexuelle, mais également pour connaître et défendre vos droits.
Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »	+33 (0)1 45 49 74 40	www.contrelatraite.org contre.la.traite@secours-catholique.org	Ce collectif regroupe des associations spécialisées et pourra vous orienter vers celle qui correspond le mieux à votre situation (par exemple si vous êtes victime d'exploitation sexuelle, si vous êtes victime de la traite par le travail domestique, si vous n'avez pas encore 18 ans, etc.)
Comité contre l'esclavage moderne (CCEM)	+ 33 (0)1 44 52 88 90	www.esclavagemo-derne.org infoccem@wanadoo.fr	Si vous êtes victime d'exploitation, pour obtenir des informations sur vos droits et être accompagnée.
Police Secours	17		En cas d'urgence, si vous êtes en danger, Police Secours doit vous protéger.

Trouver une formation, obtenir un diplôme grâce à vos expériences professionnelles (VAE)

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Activités Dans quels cas les contacter ?
Portail national de l'orientation et de la formation		www.orientation-formation.fr	Pour trouver les formations qui vous intéressent dans votre région et avoir la liste des organismes où vous pouvez rencontrer un conseiller.
Pôle Emploi	39 49 +33 (0) 1 77 86 39 49	www.pole-emploi.fr	Pour vous renseigner sur vos droits, parler à un conseiller (sur rendez-vous, dans l'agence la plus proche de chez vous).

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Activités Dans quels cas les contacter ?
Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)		www.vae.gouv.fr	Pour avoir des informations sur la VAE. Si vous avez encore des questions, vous pouvez aussi consulter les conseillers du Pôle Emploi, de l'APEC...
Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAFTT)	39 49 +33 (0) 1 77 86 39 49	www.faftt.fr	Pour trouver des informations sur vos droits à la formation en tant que travailleur intérimaire.
Cité des métiers (A Marseille)	+33 (0)4 96 11 62 70	www.citedesmetiers.fr contact@citedesmetiers.fr	Pour trouver des informations et rencontrer un conseiller. 4, rue des Consuls - 13002 Marseille
Cité des métiers (A Paris)	+33 (0)1 40 05 70 00	www.universcience.fr - Rubrique « Cité des métiers »	Pour trouver des informations et rencontrer un conseiller. 30, Av. Corentin-Cariou - 75019 Paris

Vous former en France (formations spécifiques, adaptées aux projets des migrants)

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
Africum Vitae (A Marseille) www.africum-vitae.org	africum_vitae@yahoo.fr 35 bis, rue de la Bibliothèque 13001 Marseille (siège) +33 (0)6 98 78 16 05	Afin de renforcer ses activités d'accompagnement, l'association organise ponctuellement des ateliers de formation ouverts à tous, hommes et femmes, qu'ils aient déjà une idée de projet ou pas encore. Ces ateliers portent sur la méthodologie du projet d'entreprise : • naissance de l'idée, • montage du projet personnel et du projet d'entreprise, • recherche de financements, • formalités d'entreprise en France et en Afrique. De l'information est également mise à disposition des publics au sein du centre de ressources de l'association.
Service International d'Appui au Développement (SIAD) www.siad.asso.fr	coordination@siad.asso.fr 5 rue de la Révolution 93100 Montreuil +33 (0)1 74 21 78 91	Le SIAD propose un cycle de formations à la création d'entreprise (conception de projet, atelier projet, négociation de crédit en Afrique) spécifiquement adapté pour les entrepreneurs et entrepreneuses migrants africains. Ces formations sont destinées aux migrants et

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
		migrantes africains porteurs d'un projet économique en Afrique, sans limite d'âge. Chaque formation est répartie sur 2 à 3 soirées (de 3h chacune) et 1 journée complète (samedi). L'atelier projet dure 6 à 8 soirées. Une petite participation financière est demandée aux bénéficiaires de ces formations : de 25 à 75 euros/par personne. Ces formations sont données en Ile-de-France (généralement à Montreuil).
Institut International de Recherche et de Formation Education Cultures et Développement (IRFED Europe) www.irfed-europe.org	irfed-europe@irfed-europe.org 5 rue Ponscarne 75013 Paris +33 (0)1 43 31 98 90	IRFED Europe propose des formations longues (6 semaines) à la création d'entreprise spécifiquement adaptées aux migrants et migrantes.

Trouver une idée pour investir

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)	(221) 33 889 09 69 (221) 33 822 05 90 www.sca.sn sca@sca.sn	Pour trouver des informations sur les secteurs porteurs au Sénégal.
Agence pour la Création d'Entreprise (APCE)	www.apce.com Trouver une idée : www.apce.com/pid217/1-l-idee.html	Pour vous informer sur le métier d'entrepreneur : • trouver une idée (Onglet « Etapes de la création », puis « 1 - L'idée »), • télécharger gratuitement des fiches et guides pratiques, • accéder à la librairie en ligne...
Fiches Balise-Codev® Cadran NS®	www.balise-codev.org Onglet « Trouver une idée », puis « D'autres l'ont fait ! Exemples de parcours »	Pour trouver des idées en s'inspirant des parcours des autres et tout savoir sur comment ils ont fait pour monter leur entreprise (les étapes, l'accompagnement, les financements, etc.).

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
Technologies vertes	www.planetenergie.org	Ce site est exclusivement consacré aux technologies vertes, qui sont l'un des secteurs porteurs au Sénégal. Alors consultez-le si vous voulez : • en savoir plus sur les idées développées par d'autres dans ce domaine, • vous en inspirer, • trouver les noms d'entreprises que vous pourriez contacter...

Appui au montage de projets, accompagnement

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
Africum Vitae www.africum-vitae.org	africum_vitae@yahoo.fr 35 bis, rue de la Bibliothèque 13001 Marseille (siège) +33 (0)6 98 78 16 05	Africum Vitae propose un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets de création d'activités économiques et aux associations dans leurs projets de solidarité internationale. Cet accompagnement, destiné à favoriser la maîtrise du projet d'entreprise par son initiateur (ou son initiatrice), concerne aussi bien les projets à créer sur le continent africain qu'en France, dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA). Il porte sur toutes les phases du processus de création d'entreprise : • la constitution du dossier ou du projet, • le plan de financement, • l'orientation vers des financeurs ou bailleurs, et est généralement complété par une formation à la gestion et au management de l'entreprise, visant à donner aux promoteurs les clés et les outils pour pérenniser leurs activités marchandes ou solidaires générées sur le double espace. Pour bénéficier de cet accompagnement personnalisé, il faut adhérer à l'Association.
Cadres sans frontière Afrique Sénégal (CSFA, au Sénégal) csfa.pagesperso- orange.fr	gei.csfa@orange.sn CSFA - Sénégal Avenue Bourguiba X Route du front de terre Cité ETPD n°11 BP 3437 - Dakar, Sénégal +221 33 825 98 11	Au Sénégal : Association spécialisée dans l'accompagnement des migrants porteurs de projets : • aide au montage de projet, • business plan, • mise en œuvre, • aide à la recherche de financements...

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
Entrepreneurs en Afrique www.entre- preneurs-en- afrique.com	En France : Entrepreneurs en Afrique est basé à Paris. contact@entrepreneurs- en-afrique.com Au Sénégal : Les personnes résidant au Sénégal peuvent entrer directement en contact avec les ACEA (Structures d'appui à la Création d'Entreprises en Afrique) présentes sur place : - ADEPME : www.adepme.sn - adepme@orange.sn - Synapse Center : www.synapsecenter.org - synapse@synapsecenter. org	Le programme EeA propose les services suivants aux entrepreneurs : • Instruction des projets et accompagnement pour les études de marché et de faisabilité. Cet accompagnement est effectué par les structures d'appui à la création d'entreprise en Afrique (ACEA) partenaires du programme. • Assistance technique et scientifique, assurée par des écoles d'ingénieurs françaises. • Expertise financière et soutien financier à travers un dispositif de prêt d'honneur (voir ci-dessous « Trouver des financements »). • Suivi managérial post-crédation assuré par les ACEA partenaires auprès des nouveaux entrepreneurs. • Suivi technologique des nouvelles entreprises créées, assuré par des écoles d'ingénieurs françaises. Mode de sélection des projets : Le comité d'engagement qui examine les dossiers déposés sur internet n'analyse que les projets accompagnés d'une étude de marché et d'un business plan.
Programme En- trepreneurship Diaspora de l'APIX	Voir APIX, dans les adresses à Dakar. www.investinsenegal.com	Ce programme peut, par exemple, vous aider concernant l'étude de faisabilité de votre projet.
Fédération des Associations Franco- Africaines de Développement pour l'appui aux projets économiques (FAFRAD - économique) www.fafрад.org	fafrad-economique@ fafrad.org 38 rue de Campio Formio 75013 Paris (sur rendez-vous uniquement) Pour prendre rendez- vous, téléphoner au : +33 (0)1 44 24 36 27 (permanence : 10h- 13h/14h-18h)	Accompagnement des porteurs de projet tout au long de leur démarche : aide • à la formalisation du projet, • à la réalisation de l'étude de faisabilité, • à la recherche de partenaires et de financements, • initiation à la gestion d'une entreprise...

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR) www.grdr.org	grdr@grdr.org 66/72, rue Marceau 93100 Montreuil (siège) +33 (0)1 48 57 75 80	Accueil, conseil et orientation des migrants, appui-conseil pour la conception d'un projet de création d'activité économique. Formation à la création et la gestion d'une activité économique. Mise en relation avec des organismes d'appui-conseil au Sénégal et en France. L'accompagnement et les formations proposés par le GRDR sont gratuits et ouverts à toutes les personnes désireuses d'entreprendre en Afrique, quelle que soit leur nationalité.
Initiatives Economiques des Migrants (IEM) www.iem-asso.fr	iem_asso@yahoo.fr 11 rue Caillaux 75013 Paris +33 (0)6 68 68 15 47	Accompagnement global des porteurs de projet, par des migrants ayant l'expérience de la création d'entreprise en Afrique. IEM peut vous aider lors des différentes étapes de votre création d'activité : • formalisation du projet, • réalisation de l'étude de faisabilité, • recherche de partenaires et de financements, • mise en œuvre...
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) www.ofii.fr	Siège en France 44, rue Bague 75732 Paris Cedex 15 +33 (0)1 53 69 53 70 paris@ofii.fr Plus de 50 directions territoriales dans toute la France La Représentation de l'OFII au Sénégal : 111, rue Joseph Gomis, 2e étage - BP 4114 Dakar, Sénégal + 221 33 821 08 42 ofii.senegal@orange.sn	L'OFII propose des aides au retour et des aides à la réinsertion dans le pays d'origine. L'OFII verse une aide au retour volontaire aux étrangers en situation irrégulière qui souhaitent regagner leur pays. Il propose également une aide au retour humanitaire à ceux qui sont sans ressources. L'OFII subventionne les projets des migrant(e)s qui souhaitent créer une activité économique dans leur pays d'origine. Il accompagne, le cas échéant, ces migrants par une aide à la formation et au montage de projet.

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
PAISD (2009-2011) Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement www.codev.gouv.sn	En France : Cellule relais du PAISD c/o pS-Eau 32 rue Le Peletier 75009 Paris +33 (0)1 53 34 91 22 milin@pseau.org AU Sénégal : PAISD - Cellule de coordination Présidence de la République - Secrétariat Général Délégation à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance Technique Direction de l'Assistance Technique 106, rue Carnot - Dakar Plateau Tél. : +221 33 822 79 70 Fax : +221 33 822 11 61 datech@orange.sn	Axes d'intervention : 1. L'accompagnement des promoteurs sénégalais établis en France, porteurs de projets d'investissements économiques privés au Sénégal : Etudes - Renforcement de capacités - Suivi, dans une perspective d'investissement à distance ou de réinstallation. 2. La mobilisation de la diaspora hautement qualifiée pour la réalisation de missions d'expertise de courte durée. 3. Le financement de projets de développement local dans les régions d'origine des migrants. Le Programme apporte un appui technique et accorde une subvention de 70% pour la réalisation de projets portés par les associations de ressortissants sénégalais établis en France. 4. Le Volontariat de Solidarité pour le Développement mobilise les jeunes diplômés ou bénéficiant de compétences avérées, issus de la deuxième ou troisième génération de ressortissants sénégalais établis en France, qui souhaitent participer à la mise en œuvre d'actions de développement social et économique au Sénégal. 5. La mise en œuvre d'une action sectorielle de contribution au désenclavement numérique des régions périphériques.
Service International d'Appui au Développement (SIAD) www.siad.asso.fr	coordination@siad.asso.fr 5, rue de la Révolution 93100 Montreuil +33 (0)1 74 21 78 91	En France, accompagnement des porteurs de projet : • accueil et orientation des porteurs de projet, • évaluation des projets, • appui à la rédaction des dossiers de projet (business plan), • formations au montage et au financement de projet, • bourse de faisabilité : aide financière à la réalisation d'une étude de faisabilité sur le terrain du projet. En Afrique, avec ses partenaires locaux : • appui à l'accès au crédit, apport de garantie financière (avec la COFIDES Nord-Sud), • formations financières : à la bancarisation et à la négociation bancaire, à la gestion d'entreprise, • formations techniques, • suivi des projets sur le terrain, • appui à la commercialisation.

Trouver des financements

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Sénégalais de France (MECSEF) www.mecsef.com	mecsef@laposte.net 10 rue Chaudron 75010 Paris +33 (0)1 82 09 37 59 / +33 (0)6 33 74 40 99	Les porteurs de projet peuvent, si leur dossier est sélectionné, obtenir un prêt auprès de la MECSEF. Ce prêt ne vise jamais à financer la totalité des projets, mais à permettre au créateur d'activité d'accéder ensuite plus facilement à des prêts bancaires plus importants.
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) www.ofii.fr	Siège en France 44 rue Bague 75732 Paris Cedex 15 + 33 (0)1 53 69 53 70 paris@ofii.fr Plus de 50 directions territoriales dans toute la France La Représentation de l'OFII au Sénégal : 111, rue Joseph Gomis, 2e étage - BP 4114 Dakar, Sénégal + 221 33 821 08 42 ofii.senegal@orange.sn	Selon certaines conditions, l'OFII peut attribuer une aide financière proportionnelle à votre investissement et au nombre d'emplois créés.
PAISD (2009- 2011) Programme d'Ap- pui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement www.codev.gouv. sn	En France : Cellule relais du PAISD c/o pS-Eau 32 rue Le Peletier 75009 Paris +33 (0)1 53 34 91 22 milin@pseau.org AU Sénégal : PAISD - Cellule de coordination Présidence de la République - Secrétariat Général Délégation à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance Technique Direction de l'Assistance Technique	Selon certaines conditions, le PAISD apporte un appui technique et accorde une subvention de 70% pour la réalisation de projets de développement local portés par les associations de ressortissants sénégalais établis en France en faveur de leur région d'origine.

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
	106, rue Carnot - Dakar Plateau Tél. : +221 33 822 79 70 Fax : +221 33 822 11 61 datech@orange.sn	
PLASEPRI (Coopération italienne au déve- loppement) www.coopitada- kar.net/fr	cooperazione.dakar@ esteri.it 69, J.Bougnicourt (ex Kléber) - Dakar (+221) 33 822 87 11	Programme d'appui au secteur privé pour les migrants sénégalais qui vous permet de bénéficier de crédits pour financer vos équipements si vous venez de créer une PME sénégalaise (notamment si vous êtes des femmes ou si vous employez des femmes, si vous travaillez dans la transformation de produits agricoles...).

Associations de Sénégalais en France

Organisations site internet	Téléphones	Adresse courrier électronique	Activités Dans quels cas les contacter ?
Assemblée des Sénégalais de l'Extérieur (ASE) www.ase-france. org	À Paris : +33 (0)6 03 97 53 03 (M. Mbay DIOLF)	constitution.ase@ free.fr 4 bis rue de Palestine 75019 Paris (siège)	Pour avoir des informations sur la vie en France, connaître les associations de Sénégalais en France, demander un accompagnement (démarches administratives, projets divers), etc. L'ASE possède des antennes dans beaucoup de régions de France : n'hésitez pas à les contacter ! À Lyon : M. Abdoul SONKO (+33 (0)6 25 11 56 20) À Marseille : M. Mbaye DIOP (+33 (0)6 63 21 59 85) À Strasbourg : M. Alioune Badara NDIOR (+33 (0)6 89 46 57 48) À Aix-en-Provence : M. Ibrahima MBO-DJ (+33 (0)6 20 02 16 27)
FACE Casamance	+33 (0)6 43 30 12 27 (M. Fansou SANE)	faceparis2008@ gmail.com	Président : M. Fansou SANE Plateforme de ressortissants casamançais vivant à l'extérieur du Sénégal. Mise en réseau, accompagnement dans vos démarches, orientation vers beaucoup d'associations françaises et sénégalaises. Actions de solidarité communautaire.

Organisations site internet	Téléphones	Adresse courrier électronique	Activités Dans quels cas les contacter ?
Fédération des Associations de Développement de la Région de Matam (FADERMA)	+33 (0)6 62 73 77 84 (M. Amadou DAFF)	cmm10@wanadoo.fr	Président : Dr Amadou Talla DAFF Pour obtenir des informations sur les associations de migrants originaires de la région de Matam, trouver des contacts, être accompagné dans vos démarches et dans le montage de vos projets. La FADERMA est basée dans les Yvelines (Ile-de-France).
Fédération des Etudiants et Stagiaires Sénégalais de France (FESSEF) - http://fesfef.com	+33 (0)6 25 42 33 63 +33 (0)6 69 56 05 37	73 Avenue F. Mitterrand 94000 Créteil	Pour obtenir des informations sur la vie étudiante en France, prendre des contacts.
Femmes et Contributions au Développement (FECODEV) http://fecodev.com	+33 (0)1 55 26 82 10 +33 (0)6 18 00 78 66 (Mme Brice Monnou)	fecodev@gmail.com 9 rue Mathis 75019 Paris (permanences)	Mise en réseau : informations et contacts sur les associations d'ici et là-bas.
Fondation des Emigrés Sénégalais (FES) www.la-fes.org		fondation.fes@gmail.com	Président : Mr Papa SOW La Fondation des Emigré(e)s Sénégalais(es) FES, résulte de la volonté citoyenne de sénégalais(es) éparpillé(e)s à travers le monde, de mobiliser des ressources en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des émigré(e)s sénégalais(es) et de leurs familles, mais aussi au développement du Sénégal.
Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Sénégalais de France (MECSEF) www.mecsef.com	+33 (0)1 82 09 37 59 +33 (0)6 33 74 40 99	mecsef@laposte.net 10 rue Chaudron 75010 Paris	Pour valoriser votre épargne en la mettant au service de vos futurs projets ou des projets des autres. Grâce à la mutualisation, les petites épargnes de chacun permettent aux porteurs de projets, sélectionnés avec soin, d'obtenir un prêt auprès de la MECSEF et d'accéder ensuite plus facilement à des prêts bancaires plus importants. La MECSEF propose également une assurance rapatriement de corps.

Organisations site internet	Téléphones	Adresse courrier électronique	Activités Dans quels cas les contacter ?
Afrique Agora www.afrique-agera.com			Portail communautaire d'échange, de discussion et d'entraide : Pour trouver des informations, poser des questions, participer au blog...

Quelques pistes pour trouver un emploi salarié au Sénégal

Organisations site internet	Téléphones	Adresse courrier électronique	Activités Dans quels cas les contacter ?
Sur internet			
Investir en Zone Franc (IZF)		www.izf.net Rubrique « Base de données des entreprises »	Pour trouver la liste des principales entreprises au Sénégal
Club des Investisseurs Français du Sénégal (CIFAS)		www.cifas.sn Rubrique « Membres »	Pour trouver les entreprises françaises implantées au Sénégal
Agence Française pour l'Emploi des Cadres (APEC)		http://cadres.apec.fr	Offres d'emploi
Cadre Emploi		www.cadremploi.fr	Offres d'emploi
Jeune Afrique (hebdomadaire d'actualité africaine)		www.jeuneafrique.com Rubrique « Offres classées »	Offres d'emploi
Pôle Emploi		www.pole-emploi.fr	Offres d'emploi
Pôle Emploi International		www.pole-emploi-international.fr	Offres d'emploi
Michael Page International		www.michaelpage.fr	Offres d'emploi
People Development		www.peopledev.net	Offres d'emploi
Afric Search		www.africsearch.com	Offres d'emploi

Organisations site internet	Téléphones	Adresse courrier électronique	Activités Dans quels cas les contacter ?
Fed Africa		www.fedafrica.com	Offres d'emploi
En France (à Paris)			
Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN) www.cian.asso.fr	+33 (0)1 45 62 55 76	relationcian@cian.asso.fr 45 Rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris	Pour profiter des événements organisés par le CIAN (Assemblée générale, déjeuners-débats trimestriels sur des sujets précis) pour rencontrer des chefs d'entreprises installées en Afrique, leur poser des questions, leur proposer votre CV... Consultez le programme des événements ouverts au public sur le site internet (Rubrique « Actualités du CIAN »). Vous pouvez aussi vous abonner à la lettre d'information du CIAN en écrivant à relationcian@cian.asso.fr
Au Sénégal			
Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)	(221) 33 869 86 26 (221) 33 824 70 72 (221) 33 869 86 27	www.anej.sn Sicap Baobab, Avenue Bourguiba n° 528 Dakar	Pour être accompagné dans votre recherche d'emploi au Sénégal.
Service de la Main-d'œuvre (SMO) Direction de l'Emploi	(221) 33 864 05 63	www.smo.gouv.sn Immeuble Yoro Lam 54-60 avenue Georges Pompidou Dakar-Plateau	Pour être accompagné dans votre recherche d'emploi au Sénégal.

Droits des étrangers, permanences juridiques, aide aux migrants

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresse	Activités
La Cimade	+33 (0)1 44 18 60 50 (siège)	www.cimade.org Pour connaître les coordonnées de la permanence la plus proche : www.cimade.org/ regions	64, rue Clisson 75013 Paris (siège)	Aide juridique (contacter les antennes locales), pôle de soutien aux femmes vic- times de violences (Tel : 01 40 08 05 34, le mercredi toute la journée)

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresse	Activités
Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleur- euse-s Immigré- e-s (FASTI)	+33 (0)1 58 53 58 53 (Standard ouvert de 10h à 13h)	coordination@ fasti.org Pour connaître l'ASTI la plus proche de chez vous : envoyez un mail ou allez sur www.fasti.org, rubrique « ASTI »	FASTI (Fédération des ASTI) 58 rue des amandiers 75020 Paris	Renseignez-vous sur les activités de votre ASTI locale : Permanences juridiques, cours de français, alphabétisation, activités culturelles...
Groupe d'infor- mation et de soutien des immigrés (Gisti)	+33 (0)1 43 14 60 66 (permanence juri- dique)	www.gisti.org	3 villa Marcès 75011 Paris (siège)	Aide juridique, droit des étrangers
Ligue des Droits de l'Homme (LDH)	+33 (0)1 56 55 50 10	www.ldh-france. org ldh@ldh-france. org	138 rue Marcadet 75018 Paris (siège)	Lutte contre les discriminations, aide juridique sur rendez-vous (appeler entre 10h et 13h pour prendre rendez-vous)
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)	+33 (0)1 53 38 99 99 (siège)	www.mrap.fr accueil@mrap.fr	43 boulevard Magenta 75010 Paris (siège)	Aide juridique, droit des étrangers

Informations sur les opportunités économiques et les démarches relatives à la création d'entreprise au Sénégal

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresse	Activités
Ambassade du Sénégal à Paris Bureau Economique	+33 (0)1 47 05 39 45	www.ambassene- paris.com	14, Avenue Robert Schuman 75007 Paris	Pour poser des questions d'ordre économique, vous renseigner sur les étapes et démarches de la création d'entre- prise au Sénégal.

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresse	Activités
La Maison de l'Afrique (à Paris)	+33 (0) 1 55 65 35 92	www.lamaisonde-lafrique.com info@lamaisonde-lafrique.com	2 rue de Viarmes 75001 Paris	Pour trouver des informations générales sur l'économie de 10 pays d'Afrique de l'Ouest.
Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)	+221 33 889 09 69 +221 33 822 05 90	www.sca.sn sca@sca.sn		Pour trouver des informations sur les secteurs porteurs au Sénégal.
Agence pour la Promotion des Investissements et des grands Travaux (APIX)	+221 33 869 70 70 +221 33 869 70 71 +221 33 869 70 89	www.investinsene-gal.com contact@apix.sn		Pour obtenir des informations sur la création d'entreprise, obtenir un accompagnement pour vos projets d'investissement, effectuer les démarches (guichet unique).
Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME)	+221 33 869 70 70 +221 33 869 70 71 +221 33 869 70 89	www.adepme.sn adepme@orange.sn	9, Fenêtre Mermoz Avenue Cheikh Anta Diop BP 45333 Dakar	Informations sur les services d'appui aux entreprises, les sources de financement, la création et le développement d'entreprises... L'ADPME est également partenaire du programme « Entrepreneurs en Afrique » (EeA, voir ci-dessus « Appui au montage de projets, accompagnement »).

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresse	Activités
Synapse Center	+221 33 869 36 27	www.synapsecen-ter.org synapse@synap-secenter.org	Sicap Sacré-Cœur 3 Villa 9976, rue 60 Dakar	Appui aux jeunes entrepreneurs et aux jeunes à la recherche d'un emploi. Les programmes de Synapse Center s'articulent autour de trois piliers : leadership, entrepreneuriat et employabilité. Synapse Center est également partenaire du programme « Entrepreneurs en Afrique » (EeA, voir ci-dessus « Appui au montage de projets, accompagnement »)

Contacts utiles au Sénégal

Dakar

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Institutions publiques				
Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME)	+221 33 869 70 71	www.adepme.sn/	9, Fenetre Mermoz Avenue Cheikh Anta Diop BP 333 Dakar Fann	Centre d'accueil, d'information et de documentation sur l'entreprise Conseil en création et en développement d'entreprise Renforcement des capacités des chefs d'entreprise
Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA)	+221 33 869 84 50	ana@ana.sn	146 Sotrac Mermoz, BP 1496 Dakar	Encadrement, appui conseil et formation des aquaculteurs Accompagnement des investisseurs et promoteurs privés
Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) Direction Générale de Dakar	+ 221 33 859 14 14	www.ancar.sn ancar@orange.sn	Direction générale de l'ANCAR Route des pères Maristes - Hann Mariste BP 10 307 Dakar Liberté	Service de conseil agricole et rural Appui, conseil, transfert de technologie, formation, renforcement des capacités des producteurs

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Agence Nationale Chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX)	+221 33 849 05 55	www.investinsene-gal.com	52 - 54 Rue Mohamed V - BP 430 CP 18524 Dakar	Guichet unique pour faciliter la concrétisation de tout projet d'investissement au Sénégal Centre de suivi et de documentation pour la réalisation de vos projets d'investissement
Agence Nationale pour le Plan REVA (AN-REVA)	+221 33 859 06 60	agencereva@anreva.org www.anreva.org	Direction Général : SICAP MERMOZ, Route de la VDN Lot N° 36 BP 23 455 Dakar Ponty	Promotion de l'initiative privée agricole Services techniques, économiques et financiers, conseil agricole, formation de promoteurs agricoles
Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations	+221 33 869 20 21	www.asepex.sn asepex@asepex.sn	Ancienne piste 143, sotrac-mermoz BP 14709 Dakar Peytavin	Plateforme intégrée de services dédiée à l'export : Assistance technique, appui financier, formations, facilitation des formalités du commerce extérieur
Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)	+221 33 869 86 26 +221 33 824 70 72 +221 33 869 86 27	www.anej.sn	Sicap Baobab, Avenue Bourguiba n° 528 Dakar	Pour vous accompagner dans votre recherche d'emploi, vous former, être aidé dans votre création d'entreprise

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA)	+221 33 864 47 10	www.apda.gouv.sn/site/	30, Mermoz X VDN Sicap Mermoz BP 45415 Dakar	Appui à la formalisation des micro-entreprises artisanales, renforcement des capacités des artisans, aide à l'accès au crédit avec le FGPA Fonds de garantie pour l'artisanat
Caisse de Sécurité Sociale Siège	+221 33 889 19 89	www.secusociale.sn	Place de l'OIT	Pour vous protéger ou protéger vos employés contre les risques d'accidents du travail, les maladies professionnelles, obtenir les prestations familiales, si vous trouvez un emploi, créez une entreprise, ou si vous devenez membre d'une coopérative
Caisse de Sécurité Sociale Dakar - Plateau	+221 33 822 61 15	www.secusociale.sn	32, Rue Jules Ferry	
Caisse de Sécurité Sociale Dakar - Port	+ 221 33 823 83 01	www.secusociale.sn	20, Bd Djily MBAYE	
Caisse de Sécurité Sociale Pikine - Guédiawaye	+221 33 837 03 01	www.secusociale.sn	Quartier Médina Gounass	
Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat (CAFSP)	+221 33 821 88 53	www.sante.gouv.sn	Immeuble Dièze Gueule Tapée 2 ^{ème} Etage	Pour se renseigner sur comment créer une mutuelle de santé
Centre National d'Assistance et de Formation pour les Femmes (CENAF)	+221 33 867 23 66	cenaf@famille.gouv.sn	Centre Ginddi Route du Front de Terre, ex Zakat House	Pour les femmes Assistance, aide, formation

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture	+221 33 834 05 46	www.ecomaritime.gouv.sn	Km 10,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar	Centre de formation spécialisé en pêche et aquaculture
Centre d'Orientation et de Documentation sur les Migrations (CODM/FES)	+221 33 827 09 17 +221 33 867 14 95	www.codefes.org codefes@codefes.org	Villa 6302 Liberté VI Dakar Sénégal	Pour être accompagné dans votre recherche d'emploi, vos projets des création d'entreprise
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar	+221 33 823 71 89	cciad@orange.sn www.cciad.sn	1, Place de l'Indépendance BP 118 Dakar	Assistance à la création et au développement d'entreprises, assistance juridique, fiscale, administrative des promoteurs Centre de gestion agréé pour faciliter la vie de votre entreprise Formations Plateforme de commerce électronique
Chambre de Métiers de Dakar	+221 33 821 79 08	dakarmetiers@orange.sn	Village artisanal de Soumbédioune BP 7232 Dakar	Renforcement des capacités des artisans et apprentis Appui, conseil, encadrement des artisans
Direction de l'Appui à l'Investissement et aux Projets (Senex)	+221 33 867 01 71	www.senex.gouv.sn	VDN Rue 50 X 23 Villa 23A/bis BP 45510 Dakar	Pour avoir des renseignements notamment sur le FAISE, fonds d'appui à l'investissement des sénégalais de l'extérieur

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Direction de la Fonction publique	+221 33 849 70 00	http://www.fonctionpublique.gouv.sn	Building Administratif 1er étage BP 4007	Pour avoir des informations si vous recherchez un emploi dans la fonction publique
Direction de l'Habitat	+221 33 867 24 41 / 42	dhabitat@orange.sn	7944 Liberté 6, Terminus DDD	Pour avoir des informations si vous souhaitez construire votre maison
Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur	+221 33 849 76 88	www.gouv.sn	Building Administratif 7e étage	Pour avoir des informations si vous souhaitez construire votre maison
Ecole Nationale de Formation Maritime (E.N.F.M.)	+221 33 832 38 23	enfmsn@yahoo.fr	Km 4,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar BP 1225 Dakar	Centre de formation spécialisé dans le domaine de la pêche
Fonds National pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (FNPEF)	+221 33 860 26 53		Direction de l'Entrepreneuriat féminin 90 Sotrac Mermoz	Financement pour des projets de création d'entreprise de femmes
Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)	+221 33 839 91 91	www.ipres.sn	22, Avenue L. S. Senghor BP 161 Dakar	Pour prévoir votre retraite ou celle de vos employés si vous créez une entreprise / Versement des pensions de retraite si vous avez cotisé.
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	+221 33 821 52 77 +221 33 867 01 71	www.senex.sn	Building Administratif 7e étage	Pour toute information relative aux sénégalais de l'extérieur

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Service de la Main-d'œuvre (SMO)	+221 33 864 05 63	www.smo.gouv.sn	Immeuble Yoro Lam, 54-60, avenue Georges Pompidou, Dakar-Plateau	Pour vous accompagner dans votre recherche d'emploi
Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) Bureau de Liaison de Dakar (BLD)	+221 33 860 45 10	www.saed.sn saedbld@orange.sn	Villa Keur Ami, Mermoz Pyrotechnique Dakar	Peut apporter un appui technique Edition de fiches techniques sur les cultures irriguées, sur l'environnement, manuel pratique de la riziculture irriguée, ...
SODEFITEX	+221 33 889 79 50	dg@sodefitex.sn www.sodefitex.sn	Km 4,5 Bd du Centenaire de la Commune de Dakar BP 3216 Dakar	BAMTAARE : alphabétisation, formation des ruraux, appui aux organisations rurales, appui conseil aux exploitations familiales
SODAGRI	+221 33 821 04 26	sodagri@orange.sn	Immeuble King Fahd, 9 ^{ème} étage, Bd Djily Mbaye x rue Macodou Ndiaye, BP 222 Dakar	Appui conseil et formation des producteurs Actions d'accompagnement
Syndicats				
Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS)	+221 33 824 67 32	www.unsas.org		Pour protéger et défendre le droit des travailleurs

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)	+221 33 825 18 83 +221 33 821 04 91	www.cnts-senegal.org	7, Avenue Lamine Gueye Dakar	Pour protéger et défendre le droit des travailleurs
ONG et associations				
Centre de Guidance Infantile de Dakar (CEGID)	+221 33 864 05 49	cegid@orange.sn cegid.senegal@gmail.com	Centre de Counselling Sida 15, route du Front de Terre BP 7221 Dakar	Pour vous écouter et vous aider à surmonter vos problèmes
Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD)	+221 33 824 41 16 +221 33 824 94 49 +221 33 824 44 13	www.congad.sn	Liberté III, Villa 1983, BP 4109 Dakar	Regroupe plus de 150 ONGs nationales, étrangères et internationales
ENDA Tiers Monde	+221 33 869 99 48	www.enda.sn se@enda.sn	Complexe Sicap Point E Bâtiment B Avenue Cheikh Anta Diop BP 3370 Dakar	Lutte contre la pauvreté par la promotion du développement durable (Thèmes : développement urbain, économie populaire, femmes/genre, enfants travailleurs)
Keur Xaleyi	+221 77 35 07 54	keurxaleyi@yahoo.fr	Case foyer HLM Rufisque	Pour vous écouter et vous aider à surmonter vos problèmes
USE Union pour la solidarité et l'Entraide	+221 33 824 67 96 +221 33 825 39 77		Centre Ahmadou Malick Gaye ex Centre Bopp BP 5070	Pour contribuer au développement socio-économique des populations en milieu rural et urbain, mène notamment des activités dans le domaine de la

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
				formation professionnelle et de l'insertion des jeunes, de l'animation socio-éducative et de la santé
Réseau Africain de Soutien à l'Entrepreneuriat Féminin (RASEF)	+221 33 825 72 46 +221 33 824 10 10		Zone Industrielle Sodida	Appui à l'entrepreneuriat féminin
Samu social Sénégal	+221 33 860 28 06	samusocialsenegal@arc.sn	66 Cité Assemblée - Ouakam - BP 3943 Dakar RP - Sénégal	Intervient en urgence auprès des enfants en danger dans les rues de Dakar
Collectif des Femmes commerçantes du Groupement Economique du Sénégal (COCOGES)	+221 33 864 19 78 +221 33 864 19 75	cocoges@orange.sn	9, rue P X 4 Derklé vers Clinique Ablaye SECK	Appui à l'entrepreneuriat féminin
Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)	+221 33 827 22 54	fafsnationale@yahoo.fr www.fafssenegal.org	Cité Bakary II Villa Aline Sitoë Diatta BP 5967 Dakar Fann	Appui à l'entrepreneuriat féminin
Fonds de Promotion Economique (FPE)	+221 33 849 64 64	www.fpe.sn fpe@fpe.sn	15, Allées Robert Delmas / BP 6481 Dakar	Entre autres : pour bénéficier de certains financements réservés aux entreprises artisanales
Association des Femmes d'Affaires et Femmes Commerçantes (AFAC)	+221 33 824 81 46		Z.I n°71/A Domaine SONEPI - Castor D Villa n° 12 - Dakar	Appui à l'entrepreneuriat féminin

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Femmes, Développement et Entreprises en Afrique (FDEA)	+221 33 825.20.58 +221 33 824 71 53	fdea@telecom-plus.sn	Zone B Derrière la Clinique Internationale BP 3921 Dakar	Appui à l'entrepreneuriat féminin
Union des Femmes commerçantes de Dakar (UFCD)	+221 33 827 34 41	ufcd-adjafatou@sunumail.sn	centre commercial Limamoulaye (près de la case des Tout Petits)	Appui à l'entrepreneuriat féminin
Association des Femmes pour la Promotion de l'Entrepreneuriat au Sénégal (AFEPEPES)	+221 33 822 06 34 +221 33 822 06 73	www.afepes.org	37, Avenue Faïdherbe ES 3546 - Dakar	Appui à l'entrepreneuriat féminin
Numéro Vert Violences faites aux femmes et aux enfants : 800 805 805	800 805 805			Permanence téléphonique ouverte aux femmes et aux enfants
Autres				
Fédération Nationale des Groupements d'Intérêts Économiques de Pêche du Sénégal FENAGIE PECHE	+221 33 832 11 00	fenagiepeche@orange.sn	Quai de pêche de HANN Dakar	Pour obtenir des informations sur le secteur de la pêche
OIM Dakar	+221 33 869 62 00	www.senegal.iom.int	Quartier des Almadies Lot 3 TF 241655 DG BP 16838 Dakar Fann	Œuvre dans le domaine de la migration

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Réseau GERME (secrétariat permanent)	Ibrahima DIALLO (77 569 15 01) Bamba FALL (77 569 18 50) Amadou LO (77 515 71 02)			Pour connaître les formations GERME (les dates, les lieux, les prix, ...). GERME « Gérez Mieux votre Entreprise » est une méthodologie du Bureau International du Travail (BIT) pour vous aider à trouver l'idée, à créer et à gérer votre entreprise. GERME est diffusé à travers un réseau sénégalais dont le secrétariat est animé par quatre maîtres-formateurs.
Représentations diplomatiques				
Ambassade de France	+221 33 839 51 00	www.ambafrance-sn.org	1 rue El Hadji Amadou Assane Ndoeye (Accès par la rue Parchappe) BP 4035 Dakar	Représentation diplomatique de la France au Sénégal
Consulat général (France)	+221 33 839 52 62		1 rue El Hadji Amadou Assane Ndoeye BP 330 Dakar	Pour les démarches relevant de l'administration publique de la France au Sénégal. Assure la protection des ressortissants français. Effectue certaines formalités et délivre certains documents administratifs. (Visas)

Diourbel

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Institutions Publiques			
ANCAR	+221 33 971 47 28	www.ancar.sn ancardiourbel@orange.sn	BP 315 Diourbel
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 971 17 58	www.secusociale.sn	Quartier Escalé Lot n° 293
Chambre des Métiers	+221 33 971 12 10	chametiers@yahoo.fr	687 Rue d'Avignon
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Diourbel	+221 33 971 12 03	ccdiourbel@sentoo.sn ccdiour@cyg.sn	BP 7 Diourbel

Fatick

Institutions Publiques			
ANCAR	+221 33 949 18 00	www.ancar.sn ancarfatick@orange.sn	BP 55 Fatick
Chambre des Métiers	+221 33 949 14 09	cmfatick@yahoo.fr	Quartier Escalé
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Fatick	+221 33 949 14 25	ccfatick@cosec.sn	BP 66 Fatick

Kaolack

Institutions Publiques			
ANCAR	+221 33 947 90 47	www.ancar.sn ancarkl@orange.sn	BP 2145 Kaolack
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 941 13 13	www.secusociale.sn	Rue Cheick Ibra Fall

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Chambre des Métiers	+221 77 578 91 73	artisanatkk@yahoo.fr	BP 336 Kaolack
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Kaolack	+221 33 941 20 52	cciak@netcourrier.com www.cciak.sn	BP 203 Kaolack
APIX	+221 33 941 24 71	msow@apix.sn	Place de l'indépendance Face Marché centrale BP 490

Kolda

Institutions Publiques			
Caisse de Sécurité Sociale	+ 221 33 996 12 38	www.secusociale.sn	Quartier Escalé
Chambre des Métiers	+ 221 33 996 12 44	chambremetierskd@yahoo.fr	Quartier Escalé KM 1 Route de Sédhiou BP 65 Kolda
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Kolda	+ 221 33 996 12 30	cciakda@orange.sn	BP 23 Kolda
SODAGRI	+ 221 33 997 31 01	anambe@orange.sn	BP 17 Velingara

Louga

Institutions Publiques			
ANCAR	+ 221 33 967 00 53	www.ancar.sn ancarlouga@orange.sn	BP 554 Louga
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 967 10 54	www.secusociale.sn	Grand Louga Bd de la Gouvernance

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Chambre des Métiers	+221 33 967 13 76	chambredemetierslouga@yahoo.fr	Rue de Guéoul Louga
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Louga	+221 33 967 11 14	ccial@orange.sn	BP 26 Louga

Matam

Institutions Publiques

Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Matam	+221 33 966 65 91		BP 95 Matam
Chambre des Métiers	+221 33 966 65 89	chametmatam@orange.sn	Quartier Gourel Serigne BP 133 Matam
SAED Délégation régionale	+221 33 966 61 41	www.saed.sn saedmatam@orange.sn	Matam

Bakel

SAED Délégation départementale de Bakel	+221 33 983 51 56	www.saed.sn saedbakel@orange.sn	Bakel
---	-------------------	------------------------------------	-------

Région de Saint-Louis

Institutions Publiques

ANCAR	+ 221 33 965 31 72	www.ancar.sn ancarzvsf@orange.sn	Ndioum
APIX Saint-Louis	+221 33 961 14 14 +221 33 961 14 05	sdiop@apix.sn	CNCAS, Quai Henri Jay Sud Saint-Louis

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Caisse de Sécurité Sociale Saint-Louis	+221 33 967 10 54	www.secusociale.sn	Rue de France Nord Saint-Louis
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Saint Louis	+221 33 961 10 88		10, rue Blanchot BP 19 Saint-Louis
Chambre des Métiers	+221 33 961 10 06		Centre artisanal, BP 5297 Saint Louis
SAED DDAR (Direction du Développement et de l'Aménagement Rural)		www.saed.sn saedddar@orange.sn	200, Avenue Insa Coulibaly Sor BP 74 Saint-Louis
SAED DAIH (Direction des Aménagements et Infrastructures Hydroagricoles)	+221 33 961 11 74	www.saed.sn saeddaih@orange.sn	Nord Saint-Louis
SAED (Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et de la Falémé Siège)	+221 33 961 20 17 +221 33 961 20 18	www.saed.sn saed@orange.sn	200, Avenue Insa Coulibaly, Sor BP 74 Saint-Louis
Ross Bethio			
SAED DAM (Direction Autonome de Maintenance)	+221 33 963 80 56	www.saed.sn saeddams@orange.sn	Ross-Béthio
SAED Délégation départementale de Dagana	+221 33 963 80 11	www.saed.sn saeddagana@orange.sn	Ross-Béthio

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Richard Toll			
Caisse de Sécurité Sociale Richard-Toll	+221 33 963 34 68	www.secusociale.sn	Route Nationale Richard-Toll
Podor			
SAED Délégation départementale de Podor	+221 33 965 12 47	www.saed.sn saedpodor@orange.sn	Nianga

Tambacounda

Institutions Publiques			
ANCAR	+ 221 33 981 30 29	www.ancar.sn ancartamba@orange.sn	BP 208
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 981 11 29	www.secusociale.sn	Quartier Liberté
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Tambacounda	+221 33 981 10 14		BP 127
Chambre des Métiers	+221 33 981 16 89		Derrière le Marché BP 165

Thiès

Institutions Publiques			
ANCAR	+221 33 952 16 43	www.ancar.sn ancarthies@orange.sn	10 ^{ème} Riaom bat. Ex sodeva BP 734 Thiès
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 951 12 64	www.secusociale.sn	Avenue Houphouët Boigny

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Centre de Guidance Infantile de Thiès (CEGID)	+221 33 952 88 80	cegid@orange.sn cegid.senegal@gmail.com	56, Place de Normandie
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Thiès	+221 33 951 10 02	ccthies@cosec.sn	96, Avenue Lamine Guèye BP 3020
Chambre des Métiers	+221 33 951 17 73	cmth@orange.sn	Centre Artisanal de Thiès BP 16 Thiès

Ziguinchor

Institutions Publiques			
ANCAR	+221 33 991 47 27	www.ancar.sn ancarzig@orange.sn	BP 794 Ziguinchor
APIX Ziguinchor	+221 33 991 10 01	mbarry@apix.sn	CNCAS, Rue du Commerce BP 289 Ziguinchor
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 991 36 55	www.secusociale.sn	Rue de la Poste
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Ziguinchor	+221 33 991 13 10 +221 33 991 13 23		Rue du Général De Gaulle BP 26 Ziguinchor
Chambre des Métiers	+221 33 991 13 82		Quartier Escale derrière l'hôpital Régional, BP 115 Ziguinchor

REMERCIEMENTS

Nous tenons ici à remercier les institutions et les personnes suivantes pour leurs contributions et leur soutien lors de la création de ce guide.

Institutions publiques

Au Sénégal

Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (toutes les Directions)
Ministère des Affaires Etrangères (Direction des Affaires Juridiques)
Ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale des Douanes)
Ministère de la Coopération internationale, des Transports aériens, des Infrastructures et de l'Energie (Direction de la Coopération Décentralisée)
Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi (Direction de l'Emploi)
Ministère de l'Agriculture (Bureau de Soutien aux Organisations d'Auto Promotion)
Ministère de l'Artisanat, du Tourisme et des Relations avec le secteur privé et le secteur informel (Direction de l'Artisanat)
Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (Direction de la Formation Professionnelle)
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro finance (Direction de l'Entrepreneuriat Féminin, Direction de la Micro finance, Direction des PME)
Agence Nationale d'Aquaculture (ANA)
Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)
Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)
Agence Retour Vers l'Agriculture (ANREVA)
Agence pour la Promotion et de le Développement de l'Artisanat (APDA)
Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement et des grands Travaux (APIX)
Chambre de Commerce et d'Industrie de Dakar
Programme National de Développement Local (PNDL)
Union des Associations d'Elus locaux (UAEL)
Union Nationale des Chambre de Métiers (UNCM)

Au Sénégal et en France

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Syndicats de travailleurs et d'employeurs (au Sénégal et en France)

Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Conseil National du Patronat (CNP)
Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)
Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal (UDTS)

Monde associatif (au Sénégal et en France)

Caritas Sénégal
Fédération des Emigrés Sénégalais (FES)
CIMADE
CONGAD
Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS)
ENDA
FAFRAD
Fédération Nationale des GIE de Pêche au Sénégal (FENAGIE)
FORIM
GAME
GRDR
MECSEF
PS-EAU
USE

Organisations et projets internationaux (au Sénégal)

OIM
Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD)
PLASEPRI

Université (au Sénégal)

IPDSR (Université Cheikh Anta Diop)

Divers (au Sénégal)

Niokolo Transports
Boutique Khadimou Khassoul

Nos remerciements vont tout particulièrement aux spécialistes du Bureau International du Travail (BIT), à Dakar, Genève et Bruxelles, pour la pertinence de leurs remarques et leur relecture attentive.

Notes Personnelles

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines, typical of notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Avec le soutien financier de



Merci au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur



Les partenaires sociaux sénégalais et français, le gouvernement du Sénégal, l'Etat français et l'Organisation Internationale du Travail ont voulu vous permettre de trouver dans ce guide toutes les informations nécessaires et utiles pour mieux préparer votre projet de réintégration au pays, pendant que vous êtes encore en France et après votre arrivée au Sénégal. Les questions que vous vous posez trouveront, nous le souhaitons, des réponses adaptées.



Bureau
international
du Travail